



# Provincial Judges' Journal

des juges provinciaux

## Nos juges DANS LE GRAND NORD

*IL FAUT DU CHIEN  
POUR ÊTRE JUGE*  
par le juge Sid Robinson, Saskatchewan

*LES TROUS PERDUS  
DES TERRITOIRES  
DU NORD-OUEST*  
Juge Bernadette Schmaltz,  
Territoires du Nord-Ouest

## Judicial Life IN THE NORTH

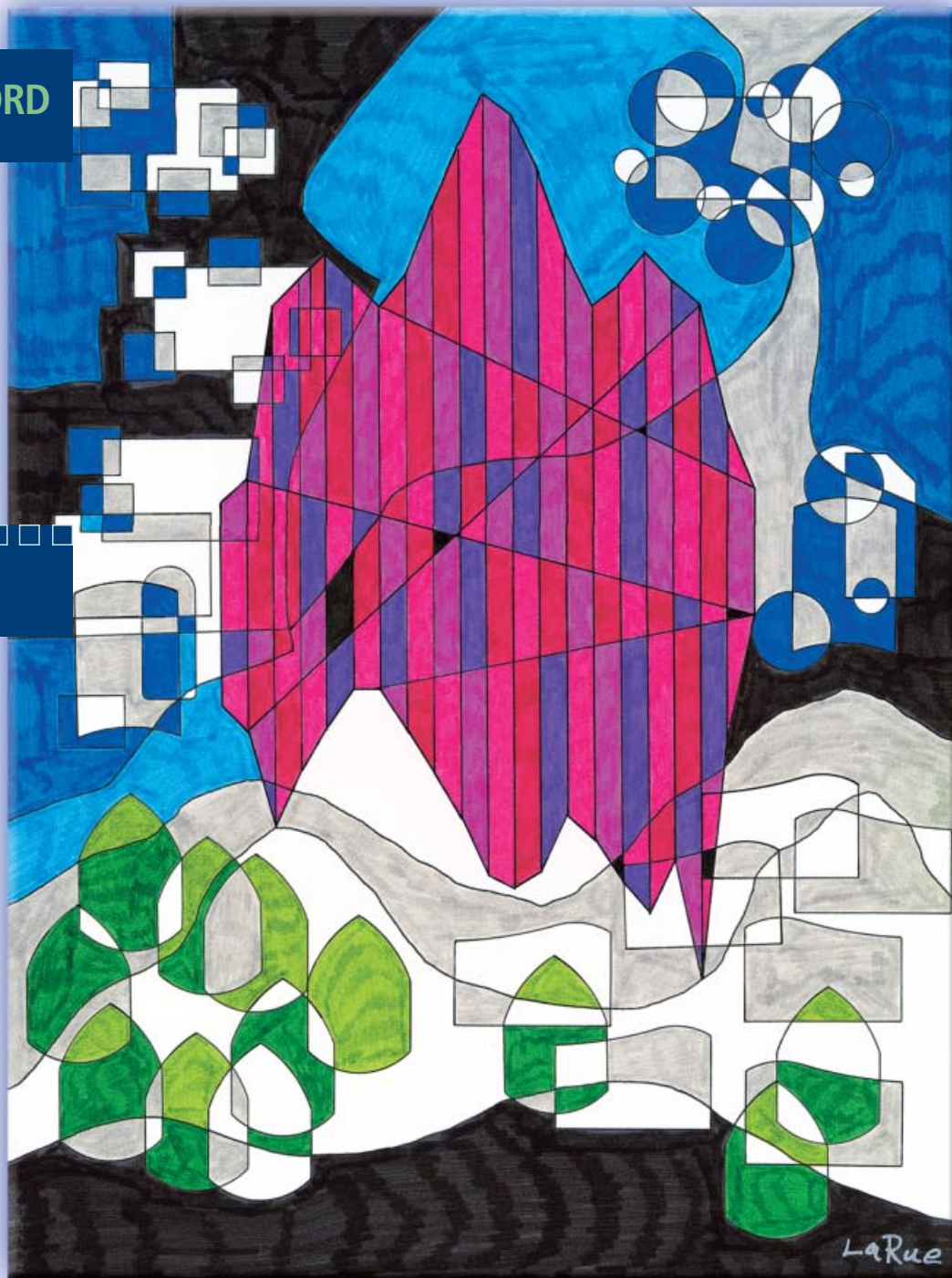
*IN THE NORTHERN INUIT  
COMMUNITIES*  
By Judge James Igloliorte,  
Newfoundland-Labrador

*BEING A JUSTICE IN THE  
NORTH WESTERN ONTARIO*  
By Justice Peter T. Bishop, Ontario

*JUSTICE IN HUDSON BAY,  
JAMES BAY AND UNGAVA BAY*  
By Judge Denyse Leduc, Quebec



The Canadian Association  
of Provincial Court Judges  
L'Association Canadienne  
des juges des cours provinciales



LaRue

## L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DES COURS PROVINCIALES

## THE CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

2004 – 2005

### DÉLÉGUÉ(S) / REPRESENTATIVES

#### Alberta

Judge Gerard M. Meagher  
Provincial Court of Alberta  
Provincial Court Building, 5<sup>th</sup> floor  
323-6<sup>th</sup> Ave. S.E.  
Calgary, Alberta T2G 4V1  
Tel / Tél. : (403) 297-3156  
Fax / Télécopieur : (403) 297-5287  
E-Mail / Courriel : g.meagher@just.gov.ab.ca

#### British Columbia / Colombie Britannique

Judge Brian M. Neal  
Provincial Court of British Columbia  
2 – 850 Burdett Avenue  
Victoria, B.C.  
V6W 1B4  
Tel / Tél. : (250) 356-1032  
Fax / Télécopieur : (250) 356-6779  
E-Mail / Courriel : bneal@provincialcourt.bc.ca

#### Manitoba

Judge Brian G. Colli  
Provincial Court of Manitoba  
59 Elizabeth Drive  
Thompson, MB R8N 1X4  
Tel / Tél. : (204) 677-6756  
Fax / Télécopieur : (204) 677-6584  
E-Mail / Courriel : bcolli@judicom.gc.ca

#### New Brunswick / Nouveau-Brunswick

Judge Joseph C. Michaud  
Provincial Court of New Brunswick  
9358 Main Street – Unit 1  
P.O. Box 5001  
Richibucto, NB E4W 5R5  
Tel / Tél. : (506) 523-7611  
Fax / Télécopieur : (506) 523-7155  
E-Mail / Courriel : joseph.michaud@gnb.ca

#### Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve et Labrador

Judge Patrick J.B. Kennedy  
Provincial Court of Newfoundland and Labrador  
Box 126, 47 Marine Drive  
Clareville, NL  
A5A 1M5  
Tel / Tél. : (709) 466-2635  
Fax / Télécopieur : (709) 466-3147  
E-Mail / Courriel : pkennedy@judicom.gc.ca

#### Northwest Territories / Territoires du Nord-Ouest

Judge B.A. Bruser  
Territorial Court  
P.O. Box 550  
Courthouse  
Yellowknife, NT X1A 2N4  
Tel / Tél. : (867) 873-7604  
Fax / Télécopieur : (867) 873-0203  
E-Mail / Courriel : bbruser@judicom.gc.ca

#### Nova Scotia / Nouvelle-Écosse

Judge David A. Milner  
Family Court of Nova Scotia  
16 Church Street, 3<sup>rd</sup> floor  
Amherst, NS B4H 3A6  
Tel / Tél. : (902) 667-2256  
Fax / Télécopieur : (902) 667-1108  
E-Mail / Courriel : dmilner@judicom.gc.ca

#### Ontario

Justice Jean Gilles LeBel  
Ontario Court of Justice  
360 Plouffe Street – 3<sup>rd</sup> Floor  
North Bay, Ontario P1B 9L5  
Tel / Tél. : (705) 495-8315  
Fax / Télécopieur : (705) 495-8364  
E-Mail / Courriel : jeangilles.lebel@jus.gov.on.ca

#### Prince Edward Island / Île-du-Prince-Édouard

Judge Nancy K. Orr  
Provincial Court of P.E.I.  
P.O. Box 2290  
Charlottetown, PEI  
C1A 8C1  
Tel / Tél. : (902) 368-6740  
Fax / Télécopieur : (902) 368-6743  
E-Mail / Courriel : nor@judicom.gc.ca

#### Québec

Juge Michel Babin  
Cour de Québec  
300, boul. Jean-Lesage R205  
Québec, QC G1K 8K6  
Tel / Tél. : (418) 649-3557  
Fax / Télécopieur : (418) 646-8417  
E-Mail / Courriel : mbabin@justice.gouv.qc.ca

#### Saskatchewan

Judge Tim White  
Provincial Court of Saskatchewan  
#3, 212 1<sup>st</sup> Street East  
Meadow Lake, SK S9X 1T7  
Tel / Tél. : (306) 933-7149  
Fax / Télécopieur : (306) 326-7598  
E-Mail / Courriel : twhite@judicom.gc.ca

#### Yukon

Judge Karen Ruddy  
Territorial Court of Yukon  
Judges' Chambers  
P.O. Box 2703, J-3E  
Whitehorse, YT Y1A 2C6  
Tel / Tél. : (867) 667-5438  
Fax / Télécopieur : (867) 393-6400  
E-Mail / Courriel : karen.ruddy@territorialcourt.yk.ca

## L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DES COURS PROVINCIALES

## THE CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

### CONSEIL DE DIRECTION / EXECUTIVE COUNCIL

#### President / Président

Judge Heino Lilles  
Territorial Court of Yukon  
2134 Second Avenue Whitehorse YT  
Y1A 5H6  
Tel / Tél. : (867) 667-5438  
Fax / Télécopieur : (867) 667-6400  
E-Mail / Courriel : heino.lilles@territorialcourt.yk.ca

#### 1<sup>st</sup> Vice-President / 1<sup>er</sup> vice-président

Judge John P. Guy  
Provincial Court of Manitoba  
408 York Avenue, 5<sup>th</sup> floor  
Winnipeg, MB R3C 0P9  
Tel / Tél. : (204) 945-0974  
Fax / Télécopieur : (204) 945-0552  
E-Mail / Courriel : jguy@judicom.gc.ca

#### 2<sup>nd</sup> Vice-President / 2<sup>ème</sup> vice-président

Judge Irwin E. Lampert  
Provincial Court of New Brunswick  
770 Main Street, P.O. Box 5001  
Moncton, NB E1C 8R3  
Tel / Tél. : (506) 856-2352  
Fax / Télécopieur : (506) 856-3226  
E-Mail / Courriel : ilampert@judicom.gc.ca

#### 3<sup>rd</sup> Vice-President / 3<sup>ème</sup> vice-président

Judge Thérèse Alexander  
Provincial Court of British Columbia  
Law Courts  
New Westminster, BC V3M 1C9  
Tel / Tél. : (604) 660-8565  
Fax / Télécopieur : (604) 775-1052  
E-Mail / Courriel : talexander@judicom.gc.ca

#### Past Chair / Président sortant

Judge Robert B. Hyslop  
Provincial Court of Newfoundland & Labrador  
Box 68, Atlantic Place 215 Water St.  
St. John's NL A1C 6C9  
Tel / Tél. : (709) 729-3541 (direct)  
Fax / Télécopieur : (709) 729-6272  
E-Mail / Courriel : rhylop@judicom.gc.ca

#### Executive Director / Directeur exécutif

Judge Russell J. Otter  
Ontario Court of Justice  
1911 Eglinton Avenue East  
Toronto, ON M1L 4P4  
Tel / Tél. : (416) 325-7203  
Fax / Télécopieur : (416) 325-0987  
E-Mail / Courriel : Russell.Otter@jus.gov.on.ca

**L'Association Canadienne  
des juges des cours provinciales**

Le Journal des juges provinciaux est une publication de l'Association canadienne des juges des cours provinciales. Ce journal est publié deux fois par an et distribué à plus de 1800 exemplaires. Les commentaires et opinions qu'il contient ne peuvent pas être considérés comme l'expression de la position de l'Association canadienne sauf indication à cet effet.

**The Canadian Association  
of Provincial Court Judges**

The Provincial Judges' Journal is a publication of the Canadian Association of Provincial Court Judges. Views and opinions are not to be taken as official expressions of the Canadian Association's policy unless so stated. The Journal is published twice a year and has a distribution of over 1800 copies.

**CO-ÉDITEUR / Co-EDITOR**

Juge Jacques R. Roy  
Cour du Québec  
410, rue de Bellechasse Est  
Montréal, QC H2S 1X3  
Tél. / Tel : (514) 495-5840  
Télécopieur / Fax : (514) 864-4149  
Courriel / E-mail : jasiro@videotron.ca

**CO-ÉDITEUR / Co-EDITOR**

Judge E. Dennis Schmidt  
Provincial Court of British Columbia  
7577 Elmbridge Way  
Richmond, BC V6X 4J2  
Tél. / Tel : (604) 660-6549  
Télécopieur / Fax : (604) 660-7736  
Courriel / E-mail : dschmidt@provincialcourt.bc.ca

**COMITÉ DE RÉDACTION / EDITORIAL BOARD**

Madam Justice Kathleen E. McGowan  
kmcgowan@judicom.gc.ca  
Judge Vincent Hogan  
Provincial Court of B.C.  
vhogan@provincialcourt.bc.ca  
Mr. Justice Paul H. Reinhardt  
Ontario Court of Justice  
preinhardt@judicom.gc.ca

**DESIGN GRAPHIQUE**

**ET GESTION DE L'ENVOI POSTAL :  
GRAPHIC DESIGN, PRODUCTION COORDINATION  
AND MAILING:**

**COORDINATION DE LA PRODUCTION,**  
Composition Fleur de Lysée  
1124, Marie-Anne Est, bureau 31  
Montréal, Québec  
H2J 2B7  
(514) 528-8618

Page couverture :  
L'illustration de la page  
couverture a été créée par le  
juge Jean La Rue, de la Cour  
du Québec à Saint-Jérôme.  
Le juge La Rue est un artiste  
bien connu dont les œuvres  
ont été exposées dans  
certaines galeries du Québec.



Cover page: The illustration on the cover was created by Judge Jean La Rue of the Court of Quebec in St. Jerome. Judge La Rue is a noted artist whose works have been displayed in several Quebec galleries.

# SOMMAIRE / CONTENTS

**NE PAS PERDRE LE NORD**

Par Jacques R. Roy, Québec ..... **4**

**VOIR PLUS HAUT VOIR PLUS LOIN**

par le juge Dennis E. Schmidt, co-éditeur ..... **5**

**PAROLE DE PRÉSIDENT**

Par le juge en chef Heino Lilles,  
Territoire du Yukon ..... **6**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL RUSS OTTER  
NOUS RACONTE...**

Par le juge Russell J. Otter, Ontario ..... **8**

**LE NOUVEAU JUGE EN CHEF  
GUY GAGNON PARLE D'INTÉGRATION  
DANS LE GRAND NORD QUÉBÉCOIS  
ET AILLEURS...**

Par le juge Jacques R. Roy, Québec ..... **10**

**DU PROCÈS COMME HORIZON AU  
PROCÈS COMME SPECTRE AU QUÉBEC**

Par Rodolphe Morissette,  
journaliste au Journal de Montréal ..... **46**

**LE TRIBUNAL CREE  
DE LA SASKATCHEWAN**

par le Juge Gerry Morin, Saskatchewan ..... **48**

**CONGRÈS DE L'ACJCP 2005,  
WINNIPEG MANITOBA**

par le juge John P. Guy ..... **50**

**J'AI LU ...**

Note de lecture par le juge Gilles Renaud,  
Ontario ..... **53**

**LA NOMINATION DU JUGE  
EN CHEF HUGH STANFIELD  
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

par Dennis Smith ..... **54**



**Nos juges  
DANS LE GRAND NORD**



→ pages 14-45

**Judicial Life  
IN THE NORTH**



**KEEPING OUR SENSE  
OF DIRECTION**

Jacques R. Roy, Quebec ..... **4**

**LOOKING NORTH**

By Judge Dennis E. Schmidt, co-editor ..... **5**

**MESSAGE FROM THE PRESIDENT**

By Chief Judge Heino Lilles, Yukon Territory ..... **7**

**REPORT OF THE EXECUTIVE  
DIRECTOR/SECRETARY-TREASURER**

By Justice Russell J. Otter, Ontario ..... **9**

**NEW CHIEF JUDGE GUY GAGNON  
DISCUSSES INTEGRATION IN QUEBEC'S  
HIGH NORTH AND ELSEWHERE...**

By Judge Jacques R. Roy, Quebec ..... **11**

**TRIALS IN QUEBEC - LIGHT AT  
THE END OF THE TUNNEL  
OR SOMETHING MORE DAUNTING?**

By Rodolphe Morissette,  
journalist at the Journal de Montreal ..... **47**

**THE CREE COURT  
IN SASKATCHEWAN**

By Judge Gerry Morin, Saskatchewan ..... **49**

**CAPJ CONFERENCE 2005 WINNIPEG,  
MANITOBA**

By Judge John P. Guy ..... **51**

**BY THE BOOK**

Summary by Justice Gilles Renaud, Ontario ..... **53**

**JUDGE HUGH STANFIELD  
APPOINTED CHIEF JUDGE IN B.C.**

By Dennis Schmidt ..... **54**

# NE PAS PERDRE LE NORD

PAR JACQUES R. ROY, QUÉBEC

Dans mon village, quand j'étais enfant, il y avait deux Tarzan. Il y avait celui du samedi et celui du dimanche. L'un en papier et celui du dimanche en costume d'armée. Le samedi soir, après avoir pris notre bain hebdomadaire, Réal mon frère aîné nous lisait à mon petit frère Bernard et à moi les aventures de Tarzan et de la belle Jane dans le journal. Le dimanche, à l'église, quand le curé commençait son long sermon, arrivait l'autre Tarzan. Son casque de fer en tête et ses bottines de soldat bien cirées en pieds, et tout en fantassin de la grande guerre de 1939-45 habillé, Tarzan montait la grande allée de l'église paroissiale pour aller tout en avant s'immobiliser dos au curé, au garde à vous et la main au casque en saluant l'auditoire. Et cette arrivée signifiait la sortie du curé.



Jacques R. Roy, Co-éditeur

par / by Pascal Élie

Tarzan ne se costumait en soldat casqué que le dimanche. Durant la semaine, il ne portait que ses souliers de course et ses shorts kaki et son béret du Royal 22<sup>ème</sup> Régiment.

Le frère directeur de notre école et aussi Téléphore, son concierge, nous disaient que Tarzan dans les vieux pays au temps de la guerre contre les Allemands avait été « gazé » et qu'il avait perdu la raison, qu'il avait perdu le nord. Ce que je ne comprenais pas.

Car, en ce temps-là, le nord pour moi c'était Ste-Agathe dans les Laurentides où il y avait des lacs à profusion, des feux de forêt en juillet, des ours bruns qui mangeaient du miel, des orignaux et des lièvres qui changeaient de couleur. L'hiver, le nord c'était le Pôle nord et le père Noël et la fée des étoiles à la robe plus belle que l'habit des deux Tarzan ensemble.

Plus tard au collège, le Nord c'était dans l'Ungava, le Labrador, le Nouveau Québec là où vivaient les Esquimaux. Il y avait dans ce Nord des chiens qui filent sur la neige comme des bernaches sous les cieux; il y avait des maisons de neige et des ours blancs comme l'Immaculée de la Vierge Marie. Et des hommes et des femmes et des enfants qui s'habillaient avec des vêtements en peau de phoques et d'ours polaire. Dans ce nord vivait Agaguk et les siens comme nous le racontait l'écrivain Yves Thériault qui nous faisait voir le vent qui soufflait entre les igloos et entendre le chant des Esquimaux qui racontaient leurs chasses.

Il a bien changé ce nord de notre enfance. Comme nous le disent ces collègues qui nous parlent de leur nord dans ce numéro du Journal depuis le Labrador jusqu'au Nunavut. Au moment où le nord va s'ouvrir avec la fonte des glaciers pour permettre aux navires d'emprunter de nouvelles voies d'eau pour atteindre d'autres continents. Qu'on soit à pied dans la forêt, ou en ballon ou en voilier, en salle d'audience comme en train de faire cuire une morue, il importe de ne point perdre le nord. Car autrement notre esprit devient tout "déboussolé", me disait mon père en fumant sa pipe, un peu comme le pauvre Tarzan de mon enfance. Et la vie perd de son sel et de son sens. Car on perd la faculté de nous mieux orienter face aux ours et aux bernaches de toutes les couleurs et aux autres animaux dits raisonnables...

# KEEPING OUR SENSE OF DIRECTION

JACQUES R. ROY, QUÉBEC

When I was a child there were two Tarzans in my village; the Saturday one and the Sunday one. One was made of paper and the other one dressed as a soldier. After our weekly bath on Saturday evenings, my eldest brother Réal would read to my younger brother Bernard and myself the adventures of Tarzan and the beautiful Jane from the newspaper. At church on Sundays the other Tarzan would arrive when the priest started his long sermons. Tarzan would be wearing his WWII metal helmet as well as his infantryman waxed boots. He would walk up the aisle to the front of the parish church, stand to attention with his back to the priest and his hand on his helmet saluting the audience. This would announce the priest's departure.

Tarzan would only dress-up as a soldier on Sundays. During the week, he would wear his running shoes, khaki shorts and his 22<sup>nd</sup> Royal Regiment beret. The brother who was our school director, and Téléphore the janitor explained that Tarzan had been "gassed" in the old country in the war against the Germans, and had "perdu le Nord" (lost his "North", lost his marbles). I could not understand this.

In those days the North for me was Ste-Agathe in the Laurentians, land of many lakes, forest fires in July, brown bears eating honey, moose, and hares that changed colours. The North was winter, the North Pole and Santa Claus, and a northern fairy wearing a dress more beautiful than both of Tarzan's outfits put together.

Later, while in college, the North was Ungava, Labrador, the New Quebec where the Eskimos lived. There was also the North where dogs would fly over the snow like geese in the sky; there were snow houses and bears whiter than the Virgin Mary. There were also men, women and children dressed in seal and polar bear skins. In this north lived "Agaguk" as told by writer Yves Thériault, who described the wind whistling between the igloos and the Eskimos' songs retelling their hunts.

Our northern colleagues from Labrador to Nunavut remind us in this edition of the Journal that this North has changed since our childhood. This, as the North gets ready to melt and once again allow boats to reach new continents. Whether walking in a forest, sailing, or being in the courtroom it's important not to "lose our North", our sense of direction. Otherwise, as my father used to say while smoking his pipe, we would become lost, a bit like that poor Tarzan of my childhood. Life would then lose its spice and sense. It's important not to lose the ability to face bears and geese of all colours, as well as other so-called reasonable animals.

# VOIR PLUS HAUT VOIR PLUS LOIN

PAR LE JUGE DENNIS E. SCHMIDT, CO-ÉDITEUR

Regardez ! Regardez bien franc nord ! Les photos dans ces pages ne vous donnent qu'un aperçu de la saisissante et terrible beauté de nos vastes espaces nordiques.

Les gens qui les habitent, autonomes et austères, leur ressemblent et portent des histoires qu'il vaut d'écouter. Le juge Tom Smith de la cour de Colombie-Britannique, maintenant à la retraite, auparavant juge adjoint dans les Territoires du Nord Ouest, travaillait dans ce Grand Nord comme officier de la Gendarmerie Royale du Canada au moment où le Canada revendiquait sa souveraineté fragile sur ces espaces. Il va nous raconter dans une prochaine édition une histoire passionnante. Et dans ce numéro nous vous soumettons d'autres histoires fascinantes par des juges du Grand Nord.

Au Yukon, à un moment donné, j'ai rencontré une travailleuse sociale en gériatrie. Elle adorait son travail. « Vous ne croiriez pas les histoires que ces pionniers racontent », m'a-t-elle dit.

Il y a quelques années – je siégeais à White Horse – un vieil homme s'approcha de moi dans une pharmacie et commença à me raconter l'histoire de sa vie. À peine arrivé d'une grande ville du sud, réticent d'abord, je le laissais parler tout en cherchant une échappatoire. Il me regardait droit dans les yeux. Quelle fascination ! On aurait dit « *une histoire écoutée aux portes de la légende* ».

Un peu plus tard, le juge Faulkner me confirmait que cet homme était fort connu au Yukon comme l'un des pionniers du transport aérien, organe essentiel de la vie nordique. Selon toute apparence, c'était un historien rebelle qui avait rejeté les auteurs du passé. Il est mort dans la petite communauté d'Atlin. Cette année-là, je m'étais attablé au café rempli par les rumeurs d'histoires que racontaient ceux qui l'avaient connu et dont certains étaient venus de très loin pour lui rendre un dernier hommage.

Une autre fois, dans les Îles de la Reine Charlotte, j'ai rencontré une vieille dame qui d'emblée s'est mise à me raconter ses étonnantes et impossibles aventures. Elle ne tarissait pas. Entre autres histoires, cette baleine échouée sur la plage qu'elle avait réussi à ramener à la mer en 1952 pour empêcher que le conseil municipal ne la fasse sauter à la dynamite par crainte d'offenser le regard de la reine Elizabeth, récemment couronnée, lors de son voyage inaugural dans son Dominion. Elle m'a aussi raconté cette histoire d'un canot, fait d'un tronc creusé, trouvé sur une plage de l'État de Washington quand elle avait 17 ans. Après examen du spécimen, elle arriva à la conclusion que le canot devait appartenir à un groupe d'autochtones de l'Alaska. Elle fit alors ce que tout Américaine de bonne souche ferait; elle fit monter ses deux huskies à bord du canot et prit la direction de l'Alaska à la recherche de son propriétaire. Elle parvint à destination quelques mois plus tard après avoir



Dennis E. Schmidt, Co-éditeur

→ page 13

# LOOKING NORTH

BY JUDGE DENNIS E. SCHMIDT, CO-EDITOR

In this issue we look north. A few photos sprinkled through the pages give us just a glimpse of the ruggedness and beauty of the vast landscapes of our northern territories.

The people too are rugged and self contained and have stories worth listening to. Judge Tom Smith, now retired from the British Columbia court, but a Deputy Judge of the Northwest Territories, was in the far north as an RCMP officer when Canada was asserting its tenuous hold on its sovereignty. He tells an interesting story in the next issue of the journal. In this issue we have some other fascinating accounts from northern judges.

Once in the Yukon I met a geriatric social worker. She loved her work. "You wouldn't believe the stories I hear from these pioneers," she told me.

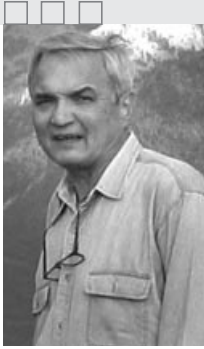
A few years ago, while sitting in Whitehorse an old man approached me in a drugstore and began to tell me his life story. Being from the big city to the south I reluctantly let him talk and I looked for an escape route. He fixed me with his eye and I was his captive while I tried to remember how it all turned out in the Rhyme of the Ancient Mariner.

Later in chambers Judge Faulkner confirmed that he was indeed a man who was famous in the Yukon for pioneering air travel, the lifeline of the north. Apparently he was a reluctant historian and had rebuffed authors in the past. A lost moment for me. He passed away in the small community of Atlin this year when I was sitting there and the café was buzzing with the stories of the people who knew him and came from afar to pay their respects.

While sitting in the Queen Charlotte Islands I met an old woman, who spontaneously began telling me about her amazing and impossible adventures. There were many, including how she dragged a beached whale off the beach to sea in 1952 to prevent the town councillors from blowing it up with dynamite so that the newly crowned Queen Elizabeth wouldn't be offended by its presence in her Dominion on her inaugural visit. She told of finding a dugout canoe on the beach in Washington State when she was 17. She determined that the canoe was of a style of a certain aboriginal group in Alaska. She did what every right thinking American would do and loaded her two huskies into the canoe and set off for Alaska to find the rightful owner. She arrived a few months later, having taken a number of side trips up the Inlets of the West Coast and indeed found the man who had carved the canoe. Later I located a book verifying her wildest tales to be true.

In the 23 years I have been on the bench I have had the privilege of sitting in every courthouse in British Columbia with only a few exceptions. I have had my share of adventures in the streets and cafes of the small isolated communities in BC and the Yukon and in the mountain passes and waterways that protect and isolate them. I will not share my stories, but look forward to sharing the stories of other judges who have faced the special challenges of the circuits and adventures of the north. They have a familiar ring to me and I am sure to other judges who boarded those little bush planes with the newly

PAR LE JUGE EN CHEF HEINO LILLES, TERRITOIRE DU YUKON



Le samedi 30 avril 2005 marque un événement dans l'histoire de l'Association canadienne des juges de la cour provinciale. Pour la première fois en trente ans d'existence, le conseil de l'ACJCP, des représentants des provinces et de différents comités ont consacré une journée complète à la planification stratégique. Pourquoi ? Parce que tout organisme a besoin, en temps opportun, de prendre un recul pour étudier ses forces, ses objectifs, ses valeurs essentielles et, après analyse, d'identifier un ensemble d'objectifs et de stratégies qui lui permettent de s'améliorer.

Les cours provinciales et territoriales du Canada ont subi des métamorphoses importantes depuis leur création, il y a trente ans, quand l'ACJCP a été créée. À cette époque, nous sortions à peine du cocon de la cour de magistrat et commençons à déployer nos ailes en tant que cours provinciales. Aujourd'hui, nos champs de compétence sont plus vastes, nos cours plus nombreuses; nous avons atteint un plus haut niveau de maturité. Les attentes et les exigences nationales à notre égard ont profondément changé. Si l'ACJCP veut demeurer un organisme qui réponde bien aux besoins de ses membres, il est important que nous reconnaissons et répondions à ces changements.

C'est M. Owen Snider, qui présidait cette session stratégique et son travail acharné qui nous a permis de bien cerner les forces de l'ACJCP et les défis qui l'attendaient. C'était notre sentiment à tous que notre tribunal était sur le point, non pas de prendre une nouvelle direction, mais de gagner une plus haute altitude. Gardez cela en esprit au moment où la Cour Suprême du Canada aura rendu le jugement qui clarifiera le

processus de rémunération des juges de notre cour. Cela veut dire que nous pouvons consacrer nos énergies (et ressources financières) à d'autres projets enthousiasmants. Par exemple, la juge Kathleen McGowan sera celle qui nous représentera auprès du comité du Conseil judiciaire canadien, chargé de l'examen des modèles de l'indépendance administrative dans la gestion de la justice; je suis convaincu que cela est de première importance pour les questions majeures qui se poseront aux juges canadiens et à l'ACJCP dans les années à venir.

En même temps que nous progressons dans ces champs d'activités émergents, le processus de planification stratégique nous a aidé à nous rappeler ce que nous réussissons bien. L'une des valeurs premières de l'ACJCP, depuis le début, a été l'éducation judiciaire. En soutenant les associations provinciales et en partenariat avec d'autres organismes comme l'Institut national judiciaire, l'ACJCP s'est méritée une réputation d'excellence dans ce domaine. Le programme Nouveaux juges reste encore le « joyau de notre couronne en formation ». Il fournit aussi un bon exemple de la qualité de ce qu'un programme des Cours Provinciales peut offrir. J'ai eu le plaisir d'assister au banquet de clôture du programme des Nouveaux juges au lac Carling à la fin d'avril; il était évident, d'après les témoignages recueillis des autres juges, que la juge Elizabeth Corte de Montréal méritait bien l'accolade pour le programme de cette année.

Le processus de planification stratégique amorcé en avril aura inévitablement des répercussions sur les structures actuelles de notre comité et peut-être nécessiter des changements de constitution. Il y a une forte tendance à croire que nous ne devrions pas continuer à agir de la même façon que nous l'avons fait depuis trente ans. Un atelier de planification stratégique a été créé pour pousser plus loin les travaux amorcés au début d'avril. L'atelier brassera pour nous des idées, formulera des recommandations pour notre rencontre à Winnipeg en Septembre pour susciter des réactions de notre part. J'espère que vous vous joindrez à nous pour que nous puissions nous engager dans cette transition.

## Les cours provinciales et territoriales du Canada ont subi des métamorphoses importantes depuis leur création, il y a trente ans, quand l'ACJCP a été créée.

*Une parole venue du coeur tient chaud pendant trois hivers.*

(Proverbe chinois)

# MESSAGE FROM THE PRESIDENT

BY CHIEF JUDGE HEINO LILLES, YUKON TERRITORY

Saturday, April 30, 2005 is an important date in the history of the Canadian Association of Provincial Court Judges. For the first time in its thirty year history, the CAPCJ Executive, Provincial Representatives and Committee Chairs spent a full day engaged in a strategic planning exercise. Why did we do this? Every organization periodically needs to step back and examine its strengths, objectives, and core values and as a result of that analysis identify a set of goals and strategic directions that will enable it to move forward.

The provincial and territorial courts of Canada are today quite different bodies from what they were thirty years ago when CAPCJ was created. Thirty years ago we had just crawled out of our magistrates' courts cocoon and started to spread our wings as provincial courts. Today, in terms of numbers and responsibilities, we have reached a different level of maturity. The demands and expectations on our national organization have changed dramatically. If CAPCJ is to remain an effective organization that is relevant to its members, it is imperative that we recognize and respond to these changes.

The strategic planning session was chaired by Mr. Owen Snider, who did an excellent job of getting us to identify CAPCJ's strengths and future challenges. It was apparent to all of us that our courts are on the verge of embarking, not so much in a new direction, as on a higher plane. Consider that, at the time of reading this, the Supreme Court of Canada will have rendered its

decision clarifying the judicial compensation process for our courts. This should mean that we can focus our energies (and monies) on new and exciting initiatives. For instance, Justice Kathleen McGowan is our representative on a committee of the Canadian Judicial Council that is examining administrative independence and models of court administration. I believe this is going to be a major issue for Canadian judges and CAPCJ in the coming years.



**The provincial and territorial  
courts of Canada are today quite  
different bodies from what  
they were thirty years ago when  
CAPCJ was created.**



In addition, we are working closely with the Canadian Council of Chief Judges on a number of fronts, including unified trial courts. Chief Judge Guy Gagnon and Chief Judge Gerry Seniuk are currently working with their provincial associations in this area. CAPCJ supports their work

and looks forward to assisting them in this important endeavor.

While we look at advancing in these emerging areas, the strategic planning process also helped to remind us of what we do well. One of the core values of CAPCJ since its inception has been judicial education. By supporting provincial associations and partnering with other organizations such as the National Judicial Institute, CAPCJ has deservedly developed a reputation for excellence in this area. The New Judges program continues to be the "jewel in our education crown". It also provides a good example of the quality of programming provincial court judges are capable of presenting. I had the pleasure of attending the closing banquet at the New Judges' program in Lac Carling at the end of April. It was evident from all of the comments from the judges I spoke with that Judge Elizabeth Corte deserves high accolades for this year's program.

The strategic planning process commenced in April will necessarily impact on our current committee structure and may also necessitate changes in our constitution. There was a strong view that we should not continue doing what we do merely because that is what we have done for the past thirty years. A Strategic Planning Working Group has been created to further develop the work begun in April. The Working Group will bring ideas and recommendations to our meeting in Winnipeg in September for your consideration and input. I hope you will join us to continue this exciting transition.



*"Four things belong to a judge:  
to hear courteously, to answer wisely, to consider soberly,  
and to decide impartially."*

(Socrates)

# LE DIRECTEUR GÉNÉRAL RUSS OTTER NOUS RACONTE...

PAR LE JUGE RUSSELL J. OTTER, ONTARIO



## La subvention fédérale annuelle

En août 2004, l'exécutif de l'association canadienne des juges des cours provinciales a rencontré le ministre de la Justice Cotler, à l'occasion de la réunion annuelle du Barreau canadien de Winnipeg. Nous avons échangés des propos à bâtons rompus. Le ministre nous a confirmé que notre subvention de 100,000 \$ nous serait versée – sa plus grande part étant dévolue, rappelons-le, au service de la traduction. Cependant, il a clairement indiqué que son ministère était en train de réévaluer ses besoins financiers et qu'il ne pouvait s'engager à long terme ou garantir qu'il pourrait répéter cette initiative pour les années à venir. Dès janvier 2005, j'ai rempli un formulaire auprès du ministère de la Justice pour que la subvention nous soit accordée. Le ministère en a accusé réception. Il s'est produit des bouleversements sur la scène fédérale, sans tenir compte de l'instabilité politique elle-même, qui laisse présumer que nous pourrions ne pas obtenir notre subvention cette année. Cela nécessiterait des réajustements à notre budget si nous voulons garder solides nos assises financières.

## Intervention devant la Cour suprême du Canada

En ce qui a trait aux coûts rattachés à notre cause devant la Cour suprême du Canada, nous avons depuis le printemps le détail des revenus et dépenses y afférant jusqu'ici. Nous sommes à jour en ce qui a trait aux honoraires versés aux avocats pour leurs interventions dans la cause *Bodner* et le Nouveau-Brunswick devant la Cour suprême du Canada. À cause d'une erreur administrative, une des provinces n'a pas encore versée la part de ses honoraires. On s'en occupe présentement. Il se peut, qu'à la fin, après la mise en application des décisions on se retrouve avec un surplus. Si c'est le cas, cette question sera débattue par le Conseil.

## Le rapport McCormick

Les versions anglaise et françaises du rapport McCormick ont été remises aux services d'im-

primerie de l'Association canadienne du barreau. Il fallait en faire la relecture, y incorporer les amendements et les notes de bas de pages finales. Cela est presque fini. Une fois l'impression terminée, des exemplaires seront distribués à tous les membres du conseil, à tous les juges membres de l'ACJCP aussi bien qu'à tout autre groupe intéressé de même qu'aux universités et aux bibliothèques de droit. On attend le rapport à la fin de mai 2005.

## L'immersion en français

Je continue mes classes d'immersion en français auprès de l'Office de la commission pour les Affaires judiciaires fédérales qu'auprès de l'Alliance française de Toronto, deux fois par semaine, à mes frais.

## Budget

Un budget sommaire a été dressé et ses pièces justificatives ont été présentés dans la mesure où je les avais reçus des membres du comité; sa distribution s'est faite par courriel et par cartables à la réunion d'Ottawa.

## Les comptes-rendus des réunions

Avec l'autorisation du comité, tous les comptes-rendus de nos réunions mensuelles sont distribués en anglais et en français à tous les représentants des territoires et provinces qui, à leur tour, les distribue à leurs membres. Nous allons continuer de le faire pour garder la communication à son plus haut niveau au cœur de l'association. J'apprécie toujours qu'on me signi-

fie les changements qui se passent touchant les représentants des différentes provinces.

## La réunion du conseil des directeurs au printemps

La rencontre annuelle du printemps du conseil s'est tenue à la suite Minto à Ottawa les 29 avril et premier mai 2005 jusqu'à midi. Les représentants des différents comités y ont soumis leurs rapports habituels. Nous avons adopté un budget amendé. Le principal élément de cette rencontre fut la réévaluation complète et l'analyse stratégique des objectifs de l'ACJCP aidé en cela par le communicateur Owen Snider. La grande partie du dimanche 30 avril y fut consacrée. Les discussions, je crois, furent enrichissantes. M. Snider en prépare le rapport. Le conseil a créé un comité des priorités et un plan d'organisation pour notre conférence de Winnipeg.

## Conférence annuelle

Les plans sont déjà là pour la conférence annuelle de l'ACJCP de Winnipeg, Manitoba, du 18 au 24 septembre 2005. C'est un programme passionnant. J'espère que vous y serez. Je continue toujours d'aimer ce que je fais auprès de l'ACJCP, particulièrement à cause des membres qui m'entourent, travailleurs acharnés et dévoués. Je me fais le porte-voix du juge Irwin Lampert qui m'a précédé : « un travail énorme, mais combien gratifiant ».

## P.S. La subvention du ministère fédéral de la Justice

L'Association canadienne des juges de la cour provinciale exprime toute sa gratitude au ministère fédéral de la Justice qui continue de nous soutenir avec sa subvention de 100.000 \$.

Cette subvention est vitale pour que nous puissions remplir nos nombreux engagements éducatifs, surtout si l'on pense à notre conférence annuelle et notre programme d'éducation pour les juges de l'Atlantique. Une partie importante de ce programme consiste à donner des services de traduction française de toutes sortes de documents et rapports au quotidien. Nous souhaitons ardemment que cela continue. Sans subvention, les activités éducatives dans les deux langues officielles sont mises en péril.

□ □ □

« On gagne plus à avoir aimé que d'avoir compris »

Jean ROSTAND



# REPORT OF THE EXECUTIVE DIRECTOR/SECRETARY-TREASURER

BY JUSTICE RUSSELL J. OTTER, ONTARIO

## Annual Federal Grant

In August 2004, the Executive of the Canadian Association of Provincial Court Judges met with Minister of Justice Irwin Cotler at the Canadian Bar Association annual meeting in Winnipeg. The meeting was a candid exchange of views. The Minister confirmed that our annual grant of \$100,000 would be forthcoming, the principal purpose of which would be to assist in translating. However, he clearly indicated that as his department goes through a financial re-evaluation, there is no commitment to long-term planning or any assurance that this would be repeated in subsequent years. In January of 2005, I filed a further application for our annual grant with the Department of Justice. The Department recently confirmed receipt of our application. There have been some developments on the federal front, aside from political instability, that suggest that we may not succeed in getting our full grant this year. This would necessitate some adjustments to our budget to keep us a solid financial basis.

## Interventions Before the Supreme Court of Canada

With regard to the Supreme Court of Canada costs, there will be available at our spring meeting a full breakdown of our revenues and expenses to date. We are up to date on paying our lawyer's bills for the *Bodner* and New Brunswick interventions in the Supreme Court of Canada. By an administrative slip, one province still has not submitted its assessment fees. This is being addressed immediately. There may very well be a surplus at the conclusion, after the implementation of the decision. If there is, then the matter will have to be dealt with by the Board.

## McCormick Report

The English and French versions of the McCormick report have been forwarded to the Canadian Bar Association's printing services.

There needed to be some proofreading changes to incorporate amendments and footnoting. This is almost complete. Upon the completion of the printing, copies will be distributed to all members of the board and all provincial judges' associations across Canada, as well as other interested parties and the appropriate university and law libraries. It is anticipated that the report will be ready by the end of May 2005.

## French-Language Training

I continue to work on my French-language training, both in conjunction with the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs, as well as at my expense on my own time at Alliance Française in Toronto twice a week.

## Budget

A draft budget and supporting documentation to the extent that I have received them from committee members will be distributed by e-mail and hard copies will be available at the meeting in Ottawa.

## Executive Meeting Minutes

In accordance with the direction of the Executive, all minutes of our monthly executive meetings are distributed in English and in French to all provincial and territorial representatives for distribution to the respective members. This policy will continue and is to enhance communication as to the on-going work of the Association. I continue

to appreciate representatives notifying me when there is any change in provincial representation.

## Spring Board of Directors' Meeting

The annual spring Board meeting was held at the Minto Suites in Ottawa from the evening of April 29, 2005, to noon on May 1, 2005. The usual reports from committees and representatives were submitted. An amended budget was adopted. The primary focus of the meeting was a complete re-evaluation and strategic analysis of the goals and aims of C.A.P.C.J., facilitated by well-known facilitator Owen Snider. This took place for most of Saturday, April 30. There was a very productive discussion on many different issues. Mr. Snider will prepare a report. The Board established a representative committee to establish priorities and an implementation plan for our annual conference in Winnipeg.

## Annual Conference

Plans are well underway for C.A.P.C.J.'s annual conference in Winnipeg, Manitoba, from September 18 to 24, 2005. The organizers have planned an exciting program. Hope to see you there.

I continue to enjoy working on behalf of C.A.P.C.J., particularly with the hardworking and dedicated executive and committee members. I echo what my predecessor, Judge Irwin Lampert, has indicated, there is a tremendous amount of work but it is a joy.

## Federal Department of Justice Grant

The Canadian Association of Provincial Court Judges again expresses its enormous gratitude to the federal Department of Justice for continuing our annual \$100,000 grant. This grant is absolutely critical to the delivery of numerous educational functions, especially our annual conference and out Atlantic judges' educational program. An essential component of these programs is providing French-language translation services as well as translation of the many documents and reports in the course of our regular business dealings. It is our fervent hope that this grant continues. Without it, our current educational activities in both official languages would be jeopardized.



*"If you judge people, you have no time to love them."*

Mother Teresa 1910-1997, Albanian-born Roman Catholic Missionary

# LE NOUVEAU JUGE EN CHEF GUY GAGNON PARLE D'INTÉGRATION DANS LE GRAND NORD QUÉBÉCOIS ET AILLEURS...

PAR LE JUGE JACQUES R. ROY, QUÉBEC



**D'**ici septembre 2006, le juge en chef Guy Gagnon de la Cour du Québec entend bien créer un greffe intégré pour tous les villages autochtones du Nord québécois. Que ce soit pour les communautés inuit ou cris de la Baie James, de la Baie d'Ungava, de la Baie d'Hudson, que ce soit pour les communautés innus de la Basse Côte-Nord près du Labrador.

**En mai 2001, le juge en chef Gerry Seniuk de la Saskatchewan avait organisé un congrès à Saskatoon sur un projet d'unification des tribunaux de première instance à travers le Canada. Projet qui avait suscité beaucoup d'intérêt notamment en Alberta.**

**Le juge en chef Gagnon poursuit dans cette même direction commencée par le juge Seniuk pour l'intégration en un seul tribunal de droit commun des cours fédérales et provinciales au Québec et peut-être à travers tout le Canada.**

Nommé juge en 1992, le juge Gagnon n'avait point de désir de devenir un jour juge en chef de la Cour du Québec, poste qu'il occupe depuis l'automne 2003. Cependant, depuis l'âge de treize (13) ans, il avait la volonté bien arrêtée de devenir avocat. Depuis qu'un avocat était venu en classe primaire à Amos pour expliquer sa profession.

En ce matin de neige de février sur Montréal, à sept heures, au petit déjeuner, le juge Gagnon me parle avec ravissement de son père qui n'avait pu fréquenter longtemps l'école mais qui affichait une très grande confiance en lui que la nature avait gratifié d'une stature physique commandant le respect dans cette contrée de grands espaces nordiques. Son père aimait construire et foncer vers l'avenir avec conviction et bon jugement. Il amenait Guy qui n'avait que sept ans aux assemblées de la Chambre de commerce d'Amos dont il était le président et aussi aux assemblées politiques. Avec non moins de ravissement, il parle de sa mère qui n'était point du même parti politique que son père. C'était une femme chaleureuse et autonome.

Les femmes importantes de la vie du juge Gagnon sont sa grand-mère maternelle qui le

berçait quand il était enfant. C'est sa mère qui était une femme avisée et ricaneuse. C'est sa conjointe, une enseignante qui lui laisse l'espace nécessaire et qui fait montre de tolérance et de générosité. C'est sa fille de treize ans qu'il entoure de tendresse et d'affection comme lui-même l'a été par sa mère et sa grand-mère.

Il se souvient avec gratitude d'un professeur qui l'a forcé à lire le journal *Le Devoir*, un quotidien d'idées et d'opinions. L'élève Guy Gagnon devait lire les éditoriaux du jour de ce journal et en faire une analyse et une critique. Il a développé des opinions personnelles et une capacité de les exprimer avec conviction. En présentant des solutions concrètes à des problèmes précis.

C'est à l'université d'Ottawa que le juge Gagnon a fait ses études de droit incluant la scolarité de maîtrise lui permettant de plonger dans les eaux du droit civil et de la « Common Law ». Au temps où Pierre Trudeau régnait sur Ottawa et que l'épouse du chef de l'opposition Joe Clark, Maureen McTeer, était étudiante à la même université et que le sénateur Beaudoin professait en droit constitutionnel.

Devenu avocat, c'est à Amos qu'il pratique avec deux autres avocats actuellement juges, l'un à la Cour Supérieure, le juge Jacques Viens et l'autre le juge François Godbout à la Cour du Québec. Il a vivement aimé son travail d'avocat dans ce cabinet même si au départ tout le séparait de l'avocat principal Viens.

Son père à lui, Guy Gagnon, vendait des voitures Chrysler et le père de Jacques Viens des Ford; les deux pères étaient adversaires en politique.

Jérôme, le fils aîné du juge Gagnon qui a eu huit ans au printemps voulait poursuivre ses études secondaires en Australie mais son père l'a convaincu de les poursuivre à l'intérieur du Canada. Soit au sud de Vancouver, au collège de Castle Gard.

Pour le juge Gagnon, un ami c'est une personne qui peut vous appeler sans préavis pour prendre de vos nouvelles et qui peut au besoin ou par pur plaisir se déplacer sur une longue distance pour venir vous voir. À l'occasion du réveillon de Noël 2004, ils étaient dix amis à se réunir dans un

chalet au bord d'un lac en Abitibi loin de la civilisation.

Pour le juge Gagnon, les valeurs d'importance sont celles de la famille et du travail. Il estime que travailler c'est un privilège qui permet à une personne de trouver un équilibre et une fierté dans la vie. Il ajoute qu'un des grands législateurs dans l'histoire du monde c'est Moïse avec sa loi des dix (10) commandements.

Pour le juge Gagnon, un juge c'est une personne dont la mission est de trouver des solutions aux problèmes de ses concitoyens et qui jouit des privilèges que la communauté lui donne en lui attribuant un statut. Cependant, si un juge perd de vue l'objet pour lequel il a été nommé, et qu'il garde les privilèges, il devient alors un objet de critiques justifiées.

Il estime qu'il faut posséder un sens de la responsabilité pour exécuter ce noble travail de juge en se donnant sans calcul égoïste à trouver une solution juridique avec une approche humaine à un problème de ses concitoyens.

Un juge en chef pour le juge Gagnon, c'est un homme ou une femme extraordinaire. Qui n'existe point dans la réalité. Ce n'est que lorsqu'on doit s'acquitter des fonctions d'un juge en chef, qu'on comprend ce qu'est et doit être un juge en chef.

Le juge en chef n'a pas de pouvoir véritable sur les juges et il ajoute du même souffle : « Un pouvoir qu'on exerce, qu'on utilise, c'est un pouvoir qu'on perd ».

Dans ses rapports avec les juges puînés, le juge en chef dit devoir traiter avec des gens très autonomes, des érudits, des juges qui au temps de leur pratique d'avocats étaient parfois des étoiles et des experts dans leur milieu de vie.

Il faut donc au juge en chef faire appel à des solutions et des projets qui soient raisonnables et marqués au coin de l'objectivité et de la rationalité. Il faut donc être objectif de façon à émettre des projets sans tenir compte d'une classe de juges mais de

→ page 12

# NEW CHIEF JUDGE GUY GAGNON DISCUSSES INTEGRATION IN QUEBEC'S HIGH NORTH AND ELSEWHERE ...

BY JUDGE JACQUES R. ROY, QUEBEC

**Q**uebec's Chief Judge, Guy Gagnon, plans on creating an integrated Clerk's Office for all First Nation villages in northern Quebec, from Inuit and Cree communities in James Bay, Ungava Bay and Hudson Bay to Innu communities on the lower northern shore close to Labrador. He plans on finalizing this by September 2006.

**In May 2001, Saskatchewan's Chief Judge, Gerry Seniuk, had organized a conference in Saskatoon to unify Trial Courts throughout Canada. This project had elicited much interest, especially in Alberta.**

**Chief Judge Gagnon continues Judge Seniuk's work to integrate federal and Quebec provincial Common Law Courts into one, a model which may also take place throughout Canada.**

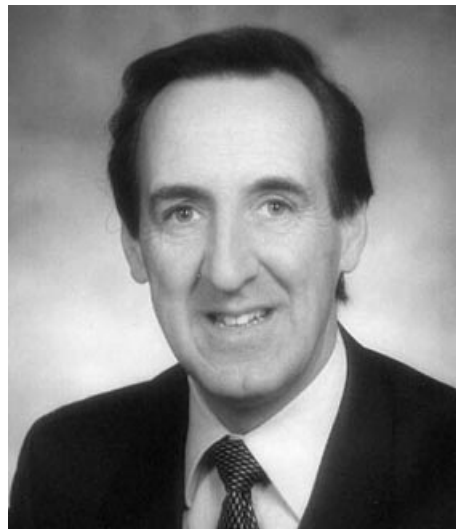
When he became judge in 1992, Judge Gagnon had no intention of one day becoming Quebec's Chief Judge, a position he has maintained since the fall of 2003. However, he had wanted to become a lawyer since the age of 13 when he learned about the profession from a lawyer who spoke at his school in Amos.

On this snowy February morning in Montreal, at a 7am breakfast meeting, Judge Gagnon talks delightfully about his father who was unable to attend school but was confident that nature had granted him the physical build to take on the wide-open spaces of the North. His father built for the future with conviction and good judgment. He would take 7 year old Guy to Amos' Chamber of Commerce meetings, of which he was president. He would also take him to political gatherings. Judge Gagnon also speaks of his mother with delight. She was a warm, independent woman who did not support the same political party as her husband.

There have been many important women in judge Gagnon's life. His maternal grandmother rocked him when he was young. His mother was informed and happy. His partner is a teacher who grants him his space and displays tolerance and generosity. He surrounds his 13 year old daughter with the same tenderness and affection which

his mother and grandmother surrounded him with as a young boy.

He gratefully remembers the professor who forced him to read « Le Devoir », a daily newspaper with many ideas and opinions. The student, Guy Gagnon, had to read the daily editorials, analyze and critique them. Through these critiques he developed personal opinions and a capacity to express them with conviction by presenting concrete solutions to precise problems.



Le juge en chef Guy Gagnon de la Cour du Québec

Judge Gagnon studied law at Ottawa University, including a Master's which allowed him to plunge into the waters of Civil Rights and Common Law. This at a time when Pierre Trudeau reigned upon Ottawa, when Maureen McTeer, wife of then opposition leader Joe Clark, also studied at Ottawa U., and when senator Beaudoin professed constitutional rights.

He practiced law in Amos with two other lawyers who are now also judges: one at the Superior Court, Judge Jacques Viens, and the other, Judge Francois Godbout at Québec Court. His work as a lawyer in that firm was very interesting although when he started he and principal lawyer Viens were worlds apart. Guy Gagnon's father sold Chrysler automobiles and Jacques Viens' father sold Fords. Both fathers were also adversaries in politics.

Judge Gagnon's oldest son Jerome who turned 18 in the spring was hoping to pursue post-secondary studies in Australia, but his father convinced him to study in Canada. He will be attending a college near Vancouver.

Judge Gagnon believes that a friend is someone who can call on you without prior notice, and who would travel long distances to visit you for business or pleasure. On Christmas Eve 2004, he joined 9 friends in a cottage on the shores of a lake in Quebec's Abitibi, far from civilization.

Family and work are important values for Judge Gagnon. He believes that working is a privilege which enables a person to be proud and to find balance in life. He adds that one of the greatest legislators in history was Moses with his "Ten Commandments".

He believes that a judge is a person whose mission is to find solutions to the problems of his fellow citizens, and who benefits from the privileges bestowed upon him by the community. However, if a judge loses sight of the reason why he was named but keeps the privileges, he then becomes an object of justified criticism. A judge must possess a sense of responsibility in this noble profession by attempting to solve a fellow citizen's problem with a legal solution and a human approach.

For Judge Gagnon, a chief judge is an extraordinary person because it is only possible to understand the position of chief judge when assuming the position. A chief judge does not have real powers over other judges, and he adds "A power which we exert or use is a power which we will lose". With younger judges the chief judge deals with independent, learned judges who as lawyers were often stars and experts in their field.

A chief judge must therefore call upon reasonable, objective and rational solutions and projects. He/she must be objective by carrying out projects without looking at a specific class of judges, but rather at the whole staff of judges altogether. The project itself must make sense and be reasonable without being extravagant.

The chief judge used to be perceived as a protector of

→ page 13

# LE NOUVEAU JUGE EN CHEF GUY GAGNON PARLE D'INTÉGRATION DANS LE GRAND NORD QUÉBÉCOIS ET AILLEURS...

## → Suite de la page 10

l'ensemble des juges Il faut que le projet fasse sens et qu'il soit raisonnable, qu'il ne soit pas extravagant.

Autrefois, le juge en chef était perçu comme celui qui devait protéger les juges. Mais cette notion a évolué et la fonction de juge en chef est maintenant de protéger les personnes du système judiciaire, les justiciables. Il peut arriver que l'intérêt des juges ne coïncide point avec l'intérêt des justifiables, notamment quant l'organisation du travail des juges, de leur disponibilité à entendre des causes, de leurs journées de délibéré. Il faut garder bien en vue la responsabilité première des juges de trouver des solutions aux problèmes de leurs concitoyens.

Le juge Gagnon mentionne qu'on ne peut pas parler de justice autochtone, que la justice doit être la même pour tous mais on peut parler de droits autochtones qui résultent des traités ou des droits ancestraux. On doit parler, cependant, de l'organisation judiciaire de la justice chez les autochtones. C'est un domaine que le juge Gagnon connaît très bien car il a siégé plusieurs années chez les autochtones du Grand-nord québécois.

Le juge en chef Gagnon veut créer d'ici septembre 2006, à la Cour du Québec, une section dédiée aux autochtones avec des juges spécialisés qui ont été formés adéquatement pour entendre des causes en milieu autochtone et pour implanter des comités de justice dans le but d'adopter des procédures tenant compte de la communauté autochtone. Il souhaite mettre sur pied un greffe unifié avec des éléments électroniques quant à l'assignation des causes, quant à une banque d'interprètes, quant à des ressources de transport pour se rendre dans les villages autochtones, quant à des agents de liaison et des experts compétents dans ces espaces nordiques.

La Cour du Québec est un tribunal unifié depuis

1988, à partir de la fusion de trois tribunaux distincts qui siégeaient jadis avec un juge en chef spécifique en matière civile, en matière criminelle et en matière de jeunesse. Maintenant la Cour du Québec compte un maximum de 270 juges et le juge Guy Gagnon en est le seul juge en chef.

Le juge Gagnon comprend mal qu'une même personne accusée d'une même infraction criminelle puisse recevoir une justice différente selon que l'offense survienne à un endroit ou un autre au Canada. Cette personne pourrait être jugée par un juge fédéral ou un juge provincial ou même un juge de paix. Et bénéficier ou pas, selon le tribunal, de mesures de réhabilitation On pourrait dire qu'au Canada une des pierres angulaires est de garantir à tout citoyen une même mesure de soins de santé où qu'on se trouve au pays. Pourquoi en serait-il autrement en matière de justice?

Au Québec, les juges provinciaux en matière criminelle s'occupent à 98 % de toutes les offenses.

En Ontario, les juges fédéraux font les petites créances, alors qu'au Québec ce sont les juges provinciaux qui statuent sur les réclamations civiles jusqu'à 70 000 \$ dont les petites créances jusqu'à 7 000\$.

Dans certaines provinces, ce sont les juges fédéraux qui s'occupent de Protection de la Jeunesse ou de la Loi sur le système de justice pénale pour les ados alors qu'au Québec ce sont les juges provinciaux.

Il mentionne qu'au Québec il existait jusqu'à tout récemment dans chaque palais de justice une personne de justice qui cumulait les fonctions d'officier pour les tribunaux fédéraux notamment en matière de divorce et de faillite et d'officier pour les tribunaux provinciaux. Des juges provinciaux se rendent régulièrement dans des coins reculés du Québec mais ne peuvent statuer sur un divorce non contesté obligeant du même coup les justicia-

bles à s'adresser à un autre tribunal dans d'autres circonstances avec tout ce que cela implique lorsqu'on analyse la situation du point de vue de quelqu'un qui vit dans les régions nordiques.

En certaines provinces, il faut reconnaître qu'il n'y a aucune intégration en matière criminelle si bien que les juges provinciaux traitent les affaires sommaires qui, toutefois, représentent la partie la plus importante des dossiers amenés devant les tribunaux, alors que les juges de la Cour supérieure, quant à eux, traitent des poursuites par acte criminel. Au Québec, comme on le sait, à l'exception du procès devant jury, pratiquement tout le reste des affaires criminelles est entendu devant un juge de la Cour du Québec.

Toutefois, dans plusieurs provinces, toutes les matières familiales ont été regroupées dans un tribunal unifié regroupant des juges fédéraux et des juges provinciaux.

Face à certains types d'unification qui existent déjà au Canada, ne peut-on pas songer, dans l'intérêt des justiciables, à une intégration des juges partout au Québec et peut-être au Canada?

Intégrer en définitive tous les juges provinciaux et fédéraux dans un seul et même tribunal de première instance, de droit commun. Juges qui seraient nommés selon une entente administrative entre le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial établissant qu'une proportion de ces juges sont nommés par le fédéral après avis du pouvoir provincial. Un peu comme on en parle de plus en plus quant aux juges de la Cour Suprême du Canada, à tout le moins pour ceux qui sont originaires du Québec.

Comme son père, le juge en chef Guy Gagnon aime chercher avec les autres des solutions concrètes à des problèmes actuels avec objectivité et rationalité Et, comme sa mère, il aime le faire en demeurant chaleureux et ricaneur.



*Le sens de la vie individuelle: rendre l'existence  
de tous plus belle et plus digne.*

Albert EINSTEIN

---

## NEW CHIEF JUDGE GUY GAGNON DISCUSSES INTEGRATION IN QUEBEC'S HIGH NORTH AND ELSEWHERE ...

→ Continued from page 11

judges. However, this notion has evolved and the chief judge's function is now to protect those within the judicial system, those to be tried. When scheduling judges, it is sometimes difficult to reconcile their needs with those of the people to be tried because of availability to hear cases, or days of deliberation. Above all, a judge's primary responsibility remains to find solutions to the citizens' problems.

Judge Gagnon believes that there is no such thing as Native justice, that justice must be the same for all. We must, however, discuss Native rights arising from treaties and ancestral rights. We must also talk about the judicial organization of justice within the First Nations communities. Judge Gagnon became familiar with this after spending many years sitting among northern Quebec natives.

By September 2006, Chief Justice Gagnon wants to create a system in Quebec's Court which would be dedicated to First Nations citizens. Judges specialized to hear cases in this area would learn how to set-up judicial committees with a goal of adopting procedures taking into account the First Nations communities. He also hopes to set-up a Clerk's Office where cases, a pool of interpreters, means of transportation to reach the villages, as well as liaison officers and experts who live in the North would all be scheduled electronically.

In 1988 Quebec's three distinct Courts joined together. Prior to this the Civil, Criminal and Youth Courts each had their own chief judges. Now Judge Guy Gagnon is the Court's sole Chief Judge and oversees about 270 judges.

Judge Gagnon does not understand why the administration of justice varies from one region to another in Canada. A person charged with a criminal offence might be judged by a federal or provincial judge, or by a justice of the peace. Depending on the court, this person may or may not be offered rehabilitation. One of the cornerstones of Canada is that citizens are guaranteed comparable health benefits regardless of where they live. Why should the administration of justice be any different?

In Quebec, provincial criminal judges handle 98% of all offences. In Ontario, federal judges handle small claims, while in Quebec provincial judges rule on small claims up to \$7,000 and civil complaints up to \$70,000. In some provinces, federal judges are responsible for Youth Protection or Youth Criminal Law, while in Quebec it falls within provincial judges' responsibilities.

He mentions that up until recently, each law court in Quebec had a person who held the concurrent functions of federal tribunal officer (dealing with divorces and bankruptcies), and of provincial tribunal officer. Provincial judges regularly visit Quebec's hinterland. However, they cannot rule on an uncontested divorce. Those to be

tried must appear before another court and be judged by someone who may not understand the northern way of life.

In some provinces there is no integration of criminal matters so provincial judges handle summaries, which represent the most important files brought forward to the court. Superior Court judges handle criminal lawsuits. As we know, with the exception of trials by jury, in Quebec a provincial judge hears most of the other criminal trials. In many provinces, all family matters have been regrouped in a court unifying federal and provincial judges.

In the public interest could we look at certain types of unification which currently exist in Canada, and start thinking of integrating Quebec or even federal judges? The idea would be to integrate all provincial and federal judges in one Trial Court. Judges would be named according to an agreement between federal and provincial authorities where a proportion of the judges would be named federally, after consultation with the provincial authorities. This system is already used with the Supreme Court of Canada, at least with judges from Quebec.

Chief Judge Guy Gagnon strives to collaborate with others to find concrete, objective and rational solutions to real problems, just like his father would do. And like his mother, he strives to remain warm and keep his sense of humor.

---

### VOIR PLUS HAUT – VOIR PLUS LOIN

→ Suite de la page 5

exploré un certain nombre de d'endroits de la côte Ouest pour trouver l'homme qui avait sculpté le canot. Un peu plus tard, un livre me confirmait tout ce qu'elle m'avait raconté.

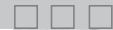
En 23 ans de carrière, j'ai eu le privilège de siéger – à quelques exceptions près – dans toutes les cours de la Colombie-Britannique. J'ai vécu ma part d'aventures dans les rues et les cafés de ces petites communautés perdues de la Colombie-Britannique, du Yukon, dans ces cols et cours d'eau qui les protègent et les isolent. Je ne

raconterai pas toutes mes histoires, mais j'invite tous les autres juges qui ont vécu les grands défis que représente le Grand Nord à raconter les leur. Ils ont quelque chose à en commun avec moi ces juges qui ont voyagé à bord d'avions de brousse avec un nouveau condamné qui part pour une destinée inconnue.

□ □ □

*“Thy books should, like thy friends, not many be, yet such wherein men may thy judgment see.”*

William Wycherley 1640-1716, British Dramatist



PAR LE JUGE JAMES IGLOIORTE, TERRE-NEUVE-LABRADOR

En 1980, j'avais 31 ans, j'étais vice-directeur et enseignant dans une école à multiples niveaux scolaires dans la pittoresque communauté de Lark Harbour, Terre-Neuve, à quelque 50 kilomètres de Corner Brook.

Ma femme et moi avons commencé d'y enseigner sept ans plus tôt, y avons construit une maison et avons déjà deux de nos quatre enfants. Un jour de mai, le directeur m'informe qu'il a eu une discussion intrigante avec un fonctionnaire du ministère de la Justice et rajoute que je dois m'attendre à recevoir un coup de téléphone.

Quand l'appel arrive, c'est pour m'inviter à postuler le poste de **lay magistrate** au Labrador. Ma femme et moi étions prêts à relever le défi du diplôme en droit de Terre-Neuve, à subir une coupure temporaire de mon salaire d'enseignant et essayer de nous en tirer avec le peu qui restait.

Dans ce temps-là, la cour de circuit du Labrador faisait des voyages de trois ou quatre jours à bord d'hélicoptères Bell 206 ou, à l'occasion, de petits avions de sept ou neuf passagers pour visiter les communautés lointaines dispersées le long des côtes.

Vers la fin des années 80, on pouvait deviner que l'ère de l'hélicoptère tirait à sa fin. Peu à peu, nous devenions comme tous les autres voyageurs aériens du Labrador, en montant à bord de Twin Otters DeHavilland de 19 passagers inconfortables, bruyants, aux horaires incertains. Un jeune homme de Nain me l'a rappelé, non sans humour, que nous avons perdu les privilèges qui se rapportaient à l'hélicoptère quand il m'a dit : « Hé ! Juge, vous vous êtes fait pincer trop souvent à aller à la pêche avec l'hélico du gouvernement, pas vrai ? »

Au cours de mes sessions, j'essayais très fort d'asseoir mes jugements sur l'expérience puisée à même le milieu. Nous avons toujours pu compter dans les communautés Inuit du Grand Nord sur une ou deux personnes ressources. On leur donnait un coup de fil quand nous arrivions dans leur communauté et on pouvait s'y faire inviter pour une partie de carte.

Comme tous les juges et les avocats qui ont travaillé dans le Nord, pendant des périodes de temps plus ou moins longues, nos souvenirs se

rapportent à des époques où la confrontation semblait plus rare, l'atmosphère professionnelle plus détendue, même si quotidiennement les durs pépins de la réalité nous rattrapaient.

J'avais à peu près perdu la facilité que j'avais de parler l'Inuktitut du temps que j'étais juge à la cour de circuit, mais grand merci aux interprètes qui m'ont vraiment aidé à garder l'oreille alerte pour saisir le langage. L'intelligence des Inuit, qui gravitent autour de la cour et qui sont presque tous capables de s'exprimer en deux langues face à l'avocat unilingue anglais m'a toujours fasciné.

L'un des noms que se donnent les aborigènes du Labrador septentrional est celui de d'Inuit moraves. Des membres de la communauté des Frères moraves ont abordé les côtes du Labrador à partir du milieu des années 1700. Les premières rencontres furent tendues et peu fructueuses. Mais rapidement, les missionnaires se mirent à parler l'Inuktitut qu'ils avaient appris au Groenland et fondèrent des missions appelées Nain, Hopedale, et Makkovik.

Plus tard, les Frères Moraves fondèrent une autre mission à Hebron et d'autres encore plus au nord aux limites de la péninsule du Labrador. La décision de l'Église Morave et du gouvernement provincial de réinstaller plus au sud toutes la communauté d'Hebron a provoqué des conséquences désastreuses sur les territoires de chasse, l'estime de soi, de son identité et créé un ostracisme entraînant des symptômes d'alcoolisme, de chômage, de violence familiale, de suicide affectant grandement les générations qui ont grandi dans les communautés de Nain, Hopedale et Makkovik.

Alors, en 1980, quand je suis retourné au Labrador, après avoir connu dès l'âge de dix ans, ces « nordiques » comme nous les appelions, habitant des tentes en périphérie de la communauté, je découvrais vraiment la mort de l'église Morave au Labrador. Dans ma famille et au sein de ma communauté l'alcool était devenu objet de consommation, la police un des rouages des services sociaux que le gouvernement provincial, pour un temps,

avait assumé pour combler le vide partiel laissé par l'influence déclinante de l'Église.

Souvenons-nous que les premiers missionnaires nous ont apporté une structure et une communauté chrétiennes et le trait distinctif de l'esprit allemand : les principes scientifiques, alliés au goût du dur labeur et un souci méticuleux de consigner la vie quotidienne de l'Inuit. Ils ont apporté au Labrador les habitations préfabriquées de deux étages, les églises, les troupeaux et l'agriculture. Mes plus lointains souvenirs me montrent un Inuk qui joue d'un cuivre ou d'un instrument à corde, qui fait du solfège, qui chante dans un chœur et qui sait lire dans son propre alphabet.



Air-Taxi, Labrador

Encore plus que la perte de l'innocence qui enveloppe l'enfance et les souvenirs qui nous habitent tous, les gens de mon âge ont vu la perte d'un art de vivre en communauté, la disparition d'un environnement familial qu'a remplacé la perte des inhibitions civiques que les abus d'alcool suscitent.

Ainsi naissent les lois pénales. Comme jeune juge de la cour provinciale, j'ai vu comparaître devant moi, en tant qu'accusés, des personnes qui, il n'y a pas si longtemps, étaient encore solides, pacifiques et fiers. Mes efforts comme juge Inuk visent à montrer aux avocats, aux officiers de police et au personnel de la cour que ces gens qui sont passés devant le tribunal aujourd'hui ont aussi un autre visage et que les grands principes de la réconciliation et de la rédemption, si essentiels à l'humanité, sont aussi les pierres angulaires quand il s'agit de prononcer un jugement pénal.

# IN THE NORTHERN INUIT COMMUNITIES

## Judicial Life IN THE NORTH



In 1980, I was a 31 year old vice-principal and teacher in an all-grade school in the picturesque Newfoundland community of Lark Harbour, some 50 kilometres outside Corner Brook.

My wife and I had started teaching there seven years earlier, built a home and already had two of our four children. Some time in May, the school principal said he'd had an intriguing talk with an official from the Department of Justice, and fore-



warned me I would likely be getting a telephone call from them.

When the call eventually came, it was to invite me to apply on an upcoming position for a Lay Magistrate position in Labrador. My wife and I were up to the challenge of a promise of a law degree, compliments of the Government of Newfoundland, and a temporary cut in pay while I tried to catch up to my teacher's salary.

In the early days, Labrador circuit travel was characterized by three or four day trips to the remote communities along the coastline, using a Bell 206 helicopter, or occasionally chartering a small 7-9-seater fixed wing aircraft.

By the end of the 80's, we could see the writing on the wall for the chopper. Eventually, we became like all air travelers in Labrador, taking the time-inefficient scheduled flights aboard the 19-seat DeHavilland Twin Otter's, along with the smokers and bladder-bustin' milk runs. One insightful young man in Nain didn't mind telling me he noticed we had lost the many helicopter

By JUDGE JAMES IGLOLIORTE, NEWFOUNDLAND-LABRADOR

privileges when he said: "Ha, Judge, got caught fishin' once too often in the Government chopper, didya?"

My personal emphasis on circuits was to try and provide counsel with a social experience. We always had one or two residents in the northern Inuit communities who were my personal friends, and liked nothing better than to receive a call that we were in town, and could we be invited over for a game of cards?

As with all judges and lawyers who have worked over extended periods in the north, the entire circuit experience was in a less confrontational time, a more relaxed professional atmosphere punctuated by the harsh realities seen in the courtroom during the day.

I had lost most of my ability to speak Inuktitut when I was a circuit judge, but thankfully the good interpreters actually helped me retain my ear for the language. It always struck me

as a tribute to the profound intellect of the Innu and Inuit residents in the courtroom that almost all these people spoke two languages to the lawyer's single English tongue.

One of the characterizations given to the aboriginal people of northern Labrador by themselves is as Moravian Inuit. The Moravian missionaries first arrived in coastal Labrador by sailing vessels in the mid- 1700's. The early meetings were tense and unsuccessful, but soon thereafter the Inuit speaking missionaries, having already learned the language in Greenland, established mission centers and called them Nain, Hopedale and Makkovik

In later years, the Moravians established another mission centre in Hebron, as well as others further north to the tip of the Labrador Peninsula. The decision by the Moravian Church and the provincial government in 1959 to relocate southwards the entire community of Hebron has had the devastating consequences of loss of hunting areas, self-esteem and identity as well as ostracism resulting in the symptoms of alco-

holism, unemployment, violent behaviour towards family members, and suicide, affecting the generation that have grown up in the southern communities of Nain, Hopedale and Makkovik.

So, in 1980 when I returned to Labrador having experienced a childhood where at 10 years of age I saw these "northerners" as we called them, settle in tents at the outskirts of the community, I was really seeing the demise of the Moravian Church in Labrador. Within my own family and community alcohol became openly used, police became part of the social services that the provincial government provided in the partial vacuum left by the dying influence of the church.

Remember that the early Missionaries brought Christianity, community, structure and the Germanic traits of adherence to scientific principles, hard work and meticulous attention to recording daily life among Inuit. They delivered to Labrador prefabricated two storey communal dwelling homes and churches, livestock and gardening. My earliest memories are those of Inuit who played brass wind as well as stringed instruments, could read music and perform in choirs, and were all literate in their own language.

Much more than the loss of childhood innocence and memories that we all go through, people my age saw the loss of community life, and the disappearance of a nurturing home environment replaced by the loss of inhibition of civility that alcohol use brings.

So, criminal law could not be far behind. As a young provincial court judge, I had seen the very people who appeared as accused persons before be at a time when they were strong, peaceful and proud. My efforts as an Inuk judge were to show to lawyers, police officers and other criminal justice personnel that these people had another side from what we saw in court every day, and that the great principles of reconciliation and redemption so vital to humanity are also the cornerstones of sentencing in criminal law.

Nakummek. Thank you.



PAR LE JUGE MICHEL PARENT, QUÉBEC



L'immense succès du film québécois « La Grande Séduction » a permis à plusieurs milliers de personnes de découvrir le village de Harrington Harbour, alias « Ste-Marie-La-Mauderne », lieu de tournage situé à environ 1600 km à l'est de la ville de Québec, dans la région connue sous le nom de Basse Côte-Nord.

Cependant, au-delà de la beauté et de l'immensité des paysages qui laissent les visiteurs sans voix, l'administration de la justice dans cette région a très peu à voir avec le charme inspiré par le film.

Précisons que le district judiciaire de Mingan, à l'exception des villes nordiques de Schefferville et de Fermont, couvre un littoral de plus de 1000 km. Ainsi, le chef lieu du district, la ville de Sept-Iles, se situe à mi-chemin entre Blanc-Sablon et Montréal.

La cour dite « itinérante » se déplace dans les villages de Havre St-Pierre (3450 h), Natashquan (1000 h), La Romaine (833 h), St-Augustin (925 h), Blanc-Sablon (1248 h), Fermont (3300 h), Schefferville (705 h), Kawawachikamach (487 h) et dessert cinq communautés montagnaises et une communauté naskapi.

Compte tenu que tous les intervenants judiciaires doivent se déplacer à une fréquence de trois à cinq fois par année dans chaque point de service, la logistique revêt donc une grande importance.

De façon générale, l'équipe de la cour itinérante regroupe de sept à dix personnes. Se joignent au juge, le greffier, les avocats, les interprètes, les agents de probation et autres intervenants sociaux-judiciaires. Un terme régulier de cour a une durée d'au moins quatre jours. La quantité de matériel requis est impressionnante et tout déplacement d'un point de service à un autre nécessite le transport des dossiers, du système d'enregistrement et de tout l'équipement utile à la bonne marche d'une cour de justice.

Considérant l'importance des distances, l'équipe voyage généralement en avion. Lorsqu'on parle « avion », cela n'a rien à voir avec un appareil de type Airbus 330 ni avec le service d'Air France. Il n'est d'ailleurs pas rare que deux appareils soient nolisés : un pour les passagers et l'autre pour les bagages. Toutefois, on n'a jamais la certitude que les deux avions arrivent dans la même journée...!

Les intervenants judiciaires doivent s'adapter et accepter de travailler dans des milieux et des condi-

tions où trop souvent le décorum fait défaut. Les commodités sont restreintes et la sécurité souvent absente. Selon l'endroit, il arrive que la cour siège dans une salle communautaire privée de toute salle d'entrevue et de bureau pour les avocats et le juge.

Il n'est pas rare que les avocats doivent circuler dans le véhicule de la police, faute de moyen de transport terrestre disponible sur place. Non seulement les intervenants voyagent-ils ensemble mais ils partagent aussi tous leurs repas et logent sous le même toit.

Cette promiscuité est cependant enrichissante, car elle crée un sentiment d'appartenance et un esprit d'entraide. Cette vie « communautaire » amène une meilleure connaissance de chacun, permet de créer des liens et de vivre des situations auxquelles on n'est pas confronté en milieu urbain. Chaque terme de cour amène son lot d'anecdotes, cocasses pour la plupart d'entre elles.



La « piste routière » à la sortie d'Old Fort conduit jusqu'à Middle Bay où sont rendues les rénovations de la route 138.

Imaginez que l'hiver est la saison la plus attendue puisque la route s'arrête à Natashquan. L'hiver, les cours d'eau gèlent, les ponts de glace prennent forme et ainsi la route blanche, soit plus ou moins 500 km de sentiers de motoneige, renaît au plus grand plaisir des résidents des villages situés entre Natashquan et Blanc-Sablon qui sont alors reliés entre eux. En hiver, il est donc assez fréquent que les personnes convoquées à la cour se présentent habillées de leurs plus beaux habits... de motoneige.

D'ailleurs, à St-Augustin, le seul moyen de transport de l'aéroport au village est la motoneige. Or à une certaine époque, maintenant révolue, toute l'équipe se déplaçait en motoneige sans porter le casque requis. Imaginez maintenant le malaise du juge qui devait entendre une cause reprochant au justiciable de ne pas avoir porté son casque de motoneige...!

Incidemment, les conditions climatiques ont une importance majeure pour la bonne marche des acti-

vités de la cour. Ainsi, la préposée de la compagnie de location de véhicules de Natashquan se souvient encore de la fois où le juge a loué à trois reprises en deux jours le même véhicule (affectueusement appelé la « juge-mobile ») étant donné les annulations du vol de retour à cause de la brume. On a aussi vu des séjours se prolonger et des journées de St-Valentin compromises à cause de la température peu clémente.



Scène de pêche à Kégaska, près de l'usine.

Une arrivée retardée peut aussi avoir des conséquences inattendues. À La Romaine, on a déjà dû se mettre à la recherche de la personne responsable d'ouvrir les portes de la salle communautaire. Le « maître des clés » a finalement été localisé grâce à un avis de recherche lancé sur les ondes de la radio communautaire locale.

« C'est aussi ça la vie » peut-on dire des activités d'un juge qui partage son temps entre le milieu semi-urbain et la Basse Côte-Nord.

Des impératifs de toute nature attribuables en grande partie à l'isolement géographique obligent les intervenants judiciaires qui oeuvrent au sein de la cour itinérante en Basse Côte-Nord à faire preuve davantage d'ouverture d'esprit, de tolérance, de patience, de modestie, d'humilité et d'écoute. L'adaptation aux particularités du territoire et la connaissance du milieu nous conditionnent à rendre une justice plus accessible et, somme toute, plus humaine parce que façonnée sur la réalité régionale.

En terminant, je remercie Madame Nicole Lacombe et Me Paul Charbonneau pour leur très appréciée contribution à ce texte.



# IF YOU'RE INTERESTED IN LIFE

## Judicial Life IN THE NORTH

The success of Quebec's film "The Seduction of Dr. Lewis" has lead thousands of visitors to discover the village of Harrington Harbour, a.k.a. "Ste-Marie-La-Mauderne" the site of the movie, located roughly 1600 km east of Quebec City, in the region known as the Lower North Shore.

However, if the beauty of the landscape takes visitors' breath away, the administration of justice in this region has little to do with the film's charm.

To be more specific, with the exception of the northern cities of Schefferville and Fermont, the judicial district of Mingan covers the coast for more than 1000 km. The main judicial premises in the district are in the city of Sept-Iles, halfway between Blanc-Sablon and Montreal.

The so-called "itinerant" court spends time in the villages of Havre St-Pierre (3450 h), Natashquan (1000 h), La Romaine (833 h), St-Augustin (925 h), Blanc-Sablon (1248 h), Fermont (3300 h), Schefferville (705 h), Kawawachikamach (487 h) as well as in five Montagnais communities and one Naskapi.



*In winter, the snowmobile with its sleigh is the principal means of transportation.*

Logistics become very important to the judicial interveners who must travel to each village 3 to 5 times per year.

The itinerant court team usually comprises 7 to 10 members. Joining the judge are the clerk, lawyers, translators, probation officers and other socio-judicial

By JUDGE MICHEL PARENT, QUÉBEC

interveners. A court session usually lasts at least 4 days. The quantity of material required is impressive, and in each move from one location to another, files, recording equipment and all other equipment required for the good running of a judicial court also must be moved.

The team usually travels by plane because of the great distances between villages. However, this is very different from traveling by Airbus 330 or by Air France. Two planes are often chartered: one for the passengers and another for the luggage. Passengers can never be certain that both planes will arrive on the same day!

Judicial interveners must adapt to and accept the conditions in an environment which lacks decorum. Conveniences are few and security is often non-exis-



*In some villages, we still find wooden sidewalks.*

tent. Depending on the location, the court may sit in a private community hall, serving as meeting hall and office for lawyers and the judge.

Lawyers often travel by police car as there is no other land transportation available. The interveners not only travel together, but also share all meals and sleep under the same roof. This lack of space

is enriching because it creates a feeling of belonging and of cooperation. This "community" life leads the participants to get to know each other better, and enables them to create bonds and live experiences which they would not confront in an urban setting. Each court session brings along its share of anecdotes, usually comical.

Image that winter is the season most anticipated because the highway ends in Natashquan. In winter, frozen waterways become ice bridges. This white highway reborn into 500 km of skidoo trails reunites the villages between Natashquan and Blanc-Sablon, much to the villagers' delight. In winter, people summoned to appear in court will often show up in their best suit, be it a skidoo suit.

In St-Augustin, the only way to reach the village from the airport is by skidoo. The team used to travel by skidoo without wearing the required helmets. Imagine the uneasiness a judge would now feel were he or she to hear a case involving an individual who had not worn a skidoo helmet!

Incidentally, weather conditions are very important to the good order of court activities. A rental car

employee in Natashquan still remembers the time a judge rented the same vehicle (affectionately renamed the "judge-mobile") three times in two days because of flight delays caused by fog. Poor conditions have also prolonged stays and compromised Valentines Day festivities.

A late arrival can also lead to some unexpected consequences. Once in La Romaine,

the person responsible for unlocking the community hall doors was nowhere to be seen. This "key master" was finally located after an announcement on the local community radio.

"That's also the life", is what can be said of the activities of a judge who splits his time between a semi-urban area and the Lower North-Shore.

Because of the geographic isolation, judicial interveners operating in the itinerant court of the Lower North-Coast must be open-minded, tolerant, patient, modest, humble and must be good listeners. Being able to adapt to the characteristics of the jurisdiction conditions us to deliver a justice which is more accessible and human because it takes the regional realities into consideration.

I wish to thank Madame Nicole Lacombe and Me Paul Charbonneau for their greatly appreciated contributions to this text.

# LA JUSTICE À LA BAIE D'HUDSON, BAIE JAMES ET BAIE D'UNGAVA

Nos juges  
DANS LE GRAND NORD

PAR LA JUGE DENYSE LEDUC, QUÉBEC



Depuis 1974, les juges de l'Abitibi sont appelés à siéger dans le Nord québécois au-delà du 50<sup>e</sup> parallèle. Ce sont dans les régions de la Baie d'Hudson et de la Baie James que les juges pionniers du Nord, soit les juges J.-C. Coutu, M. St-Pierre, G. Ouelette, ont commencé à œuvrer. Puis en 1981, s'ajoutait l'autre immense territoire nordique, soit celui de la Baie d'Ungava. Avec les années, le nombre de juges appelés à y travailler a augmenté proportionnellement au nombre de communautés desservies ainsi qu'au volume de dossiers. Nous sommes maintenant 8 juges oeuvrant dans le grand Nord en raison de 5 à 7 semaines par année.

C'est à Val-d'Or que l'équipe de la Cour itinérante, composée du procureur de la Couronne, de l'avocat de l'Aide juridique, de l'agent de probation, du greffier, de l'agent de liaison et de l'organisateur du voyage, se retrouvent les lundis matins pour voyager en avion nolisé. Nous siégeons principalement dans les chefs-lieux, soit Chisasibi, Mistissini, Kuujuarapik Povungnituk et Kuujuaq et de-là, nous desservons les communautés à raison d'une à deux journées durant la semaine. Dans chaque village desservi, nous pouvons compter sur la collaboration des policiers pour nous offrir le transport de l'aéroport à la salle de cour et leur aide pour préparer et organiser les salles (école ou centre récréatif) ainsi que pour aviser les citoyens.

Il y a plusieurs années, je me rappelle que les sessions de cour débutaient en présence seulement des participants de la Cour itinérante, car bien peu d'accusés osaient s'y présenter. Dès l'appel des causes complété, les mandats émis au besoin, les policiers se mettaient à l'œuvre pour retrouver les accusés, les amener et leur faire rencontrer un avocat. Les délais d'attente étaient très longs et nous étions alors souvent appelés à travailler en soirée. Il y a 16 ans, chez les Cris et les Inuits, j'observais qu'ils ignoraient tout du processus judiciaire. Ainsi, malgré les conseils des travailleurs para-judiciaires, il fallait prendre le temps de les informer de la nature des accusations, mais surtout de les informer du droit au silence. En effet, ils avaient des difficultés à comprendre les raisons pour lesquelles leur procureur enregistrait un plaidoyer de non-culpabilité puisqu'ils étaient prêts à reconnaître immédiatement avoir commis les infractions et faire face

aux conséquences. Ils ignoraient tout des subtilités du fardeau de preuve. Ainsi, malgré les conseils des travailleurs para-judiciaires et autres intervenants, il fallait prendre pour chacun le temps de les informer du processus. Il fallait éviter de leur donner le temps d'avouer immédiatement leur culpabilité. J'ai aussi appris, suite aux échanges avec les gens, que leurs habitudes de politesse (chapeau, gum, silence, etc.) sont bien différentes des nôtres et que par déférence, ils ne regardent jamais l'interlocuteur dans les yeux.

Ma vision du milieu nordique s'est donc modifiée au fil des ans avec les expériences vécues. Heureusement, maintenant tous les juges de la Cour du Québec oeuvrant en milieu nordique bénéficient d'une formation bien adaptée aux us et coutumes de ces peuples, ce qui facilite grandement leur intégration et leur travail.

Le juge de la Cour du Québec appelé à siéger en milieu nordique exerce dans les trois juridictions soit : en matière de jeunesse, en droit civil et en droit criminel. Le volume de dossiers le plus important est en matière criminelle suivi par les dossiers en protection de la jeunesse. La nature des infractions criminelles a beaucoup varié au fil des ans. Des introductions par effraction aux prises de véhicules sans permission, infractions alors en vogue il y a 16 ans, nous sommes maintenant submergés par des infractions de violence familiale, aux crimes violents contre la personne tels les agressions sexuelles et aux infractions en lien avec les drogues. Le nombre de dossiers s'est multiplié au fil des ans et c'est pourquoi nous y siégeons actuellement plus de 35 semaines par année.

La problématique de la consommation d'alcool et de drogues y est très sévère tout comme d'ailleurs le problème de pénurie de logements. Plusieurs familles doivent partager les habitations. Ces problématiques transpirent dans la majorité des dossiers que nous avons à traiter. Elles sont d'autant plus inquiétantes qu'elles se traduisent aussi par l'augmentation des causes de meurtre.

Avec les changements rapides survenus dans le mode de vie des autochtones au cours des dernières décennies et suite aux échanges réguliers avec les blancs, les autochtones s'organisent et se dotent de règlements ainsi que d'organismes pour œuvrer de concert avec la Justice. En effet, tant chez les Cris que chez les Inuits, après l'analyse qu'ils ont faite du système actuel de justice, ils créent des alternatives aux services que nous pouvons leur offrir loin des leurs. Nous retrouvons donc des centres de traitement et des centres résidentiels ainsi que des Comités de justice dans plusieurs communautés qui travaillent de concert avec la Cour. Ils souhaitent également avoir des centres de détention.

Comme les problèmes sociaux rencontrés en milieu nordique sont nombreux et sérieux, il est important pour les juges de les connaître et d'être toujours au fait des développements réalisés dans les communautés pour les enrayer.



Salluit

Je ne puis passer sous silence les difficultés rencontrées par la génération actuelle des jeunes autochtones en lien avec les lacunes des parents, la consommation de drogues et d'alcool et leurs difficultés à se projeter dans l'avenir. Ces problèmes sont si criants et sévères que le taux de suicide dans les régions nordiques en est un des plus élevés du Québec.

Après ces 16 années de services, je constate que les peuples autochtones ont cheminé à un rythme effarant, mais cela au prix d'une grande confusion. De là l'importance pour les juges d'être ouverts et réceptifs à leur réalité et aux informations qu'ils veulent nous transmettre que ce soit par les Comités de Justice, les sages et autres intervenants et tout cela dans un respect mutuel.

# JUSTICE IN HUDSON BAY, JAMES BAY AND UNGAVA BAY

## Judicial Life IN THE NORTH

BY JUDGE DENYSE LEDUC, QUEBEC

**A**bitibi judges have been called to sit north of the 50<sup>th</sup> parallel since 1974. Pioneer northern judges, Justices J.-C. Coutu, M. St-Pierre and G. Ouellette first developed their skills in Hudson Bay and James Bay. In 1981, they also gained the large northern territory of Ungava Bay. There are now 8 judges serving what has become a growing number of communities and cases.

Logistics have it that members of the itinerant court, with the Crown Prosecutor, Legal Aid Lawyer, Probation Officer, Court Clerk, Liaison Officer and trip organizer meet at the airport in Val d'Or, early Monday morning. We all travel together, subject to charter airplane pilots and weather conditions. In the North, schedules often change according to weather conditions. Although we sit mostly in the main communities in each area, such as: Chisasibi, Mistissini, Kuujuarapik, Puvunituk and Kuujuaq, we also spend one or two days a week visiting villages. In each village we serve, police officers assure us of their collaboration, offer to transport us from the airport to the court, help us set up the courtroom (set-up tables and chairs), and advise citizens.

Many years ago, few accused would be present for the beginning of the court session. Police officers

When I first sat as judge, 16 years ago, I remember that most Cree and Inuit would ignore the judicial process. Despite contracts with paralegals or interventions by police officers, the accused needed to learn the nature of the accusations, be told that they had the right to remain silent, and the right to legal counsel. In those first years I observed that the accused were unaware of the presumption of innocence, and knew even less about the Crown's burden of proof. They tended to admit their guilt as soon as the accusation was read. Lawyers had difficulty controlling their clients' spontaneity because of their notions of forgiveness and pardon, which also made the Crown Prosecutors' work very difficult. Having seen how the court operates, most are now less impulsive...

In my first trips I was not acquainted with Cree and Inuit values and traditions. I would start each court session by reading rules of order. I was surprised and bothered by the fact that the accused did not look at us when we addressed them. They would

communities are now managed by municipal rules, and Band Counsels elect a member responsible for Justice. Cree and Inuit have created Justice Committees to offer service alternatives, make recommendations to the Court, and support their people appearing before the court. They have created treatment centers as well as a few residential centers. They are better informed and wish to create infrastructures to serve them better.

Roughly 8 years ago, at the Inuit's' request, the Quebec Ministry of Justice hired a Crown Prosecutor as well as a Legal Aid Prosecutor to work on a permanent basis in Kuujuaq. These prosecutors ensure that the citizens receive continuity of services. This experiment might eventually be repeated in Hudson Bay.

A Quebec Court Judge working in the North may be called upon to sit in a Youth Court, Civil Court, or Criminal Court. The largest number of files is in Criminal Law, followed by protection files and in Youth Criminal Justice. The nature of criminal infractions has varied much over the years. We were first introduced to infractions involving vehicles and are now submerged in family violence, violent crimes against individuals, sexual aggression, as well as drug-related infractions. The number of cases has risen significantly. Drug and alcohol problems are serious, as is the lack of lodging.

We must remember that the North has huge social problems when we intervene. The sensitivity to First

Nations social problems we gain during training helps us to intervene with adults and youth. First Nations youth face considerable challenges because of lack of parenting, drug and alcohol use, and a lack of future vision. These hardships along with others are so severe that the suicide rate in these regions is among the highest in Quebec.

Over the last decade, First Nations people have seen their way of life change dramatically, often leading to confusion. This is another reason why we need to be open and responsive to information provided by justice committees, village elders, and community helpers.

Each trip brings along a new adventure. I have been working in First Nations communities for the past 16 years and have noticed that we have been able to gain their respect and confidence. However, much work remains to be done.



Umiujaq

also keep their coats and hats on for hours. Time had very little importance for them. I learned later that First Nations consider it impolite to look someone in the eyes. I also learned that because of their geographic isolation punctuality is of little importance.

My own experiences have also modified my vision of the North. Luckily, Quebec Court judges working in the North are now trained about northern customs. This greatly facilitates integration into the communities.

First Nations communities have seen a rapid change in their citizens' way of life and how they interact with the justice system. As such, communities have implemented rules and organizations to work in tandem with the justice system. In fact, all Cree



Igloo géant

would find the accused and finally bring them to court to meet a lawyer after the cases were completed and the sentences given. For a judge, the real work would start in the afternoon and end often late in the evening, or when the pilot would run into the courtroom to signal that we had to leave in the next few minutes. Luckily the process has since improved.

# ÊTRE JUGE DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO

Nos juges  
DANS LE GRAND NORD

PAR LE JUGE PETER T. BISHOP DE L'ONTARIO

Je vis dans le nord-ouest de l'Ontario, depuis que j'ai quitté Kingston pour Red Lake en 1972. J'avais été nommé juge à la cour provinciale (Droit familial et criminel), appelée depuis la Cour de justice de l'Ontario en septembre 1994. Je suis rattaché au tribunal de Dryden. Par voie des airs, le tribunal dessert plusieurs communautés des Premières Nations : Wapakeka, Kasabonika, et Mishkeegogamang. Par voie routière, je me rends dans les cours de Frenchman's Head, Ignace, Sioux Lookout et Red Lake. Avion et voitures combinés, je cumule annuellement 19 000 kilomètres (sans avoir droit aux Air Miles) dans les airs et 18 000 kilomètres sur les routes.

Le temps qu'il fait représente un défi continué eu égard aux horaires dans notre coin de pays. On barre des routes, les avions restent collés au sol quand il fait quarante en-dessous de zéro. Je me souviens en 2004 à Big Trout Lake quand le mazout de la chaudière, qui chauffait la salle communautaire où devait siéger le tribunal a gelé. Tout le monde, la cour, la police locale, les officiers de probation, les accusés ont empoigné chaises, tables, pièces d'équipement électroniques pour les déménager au sous-sol de l'hôtel local. S'ensuit un petit délai du fait que l'accusé ne voulait pas quitter le restaurant au rez-de-chaussée de l'hôtel pour venir comparaître au sous-sol.

Au début de ma pratique d'avocat, le tribunal louait des hydravions pour gagner des régions plus éloignées. On réservait, pour une période d'une semaine au printemps et pour une autre à l'automne, des genres de « camps »; le tribunal et son personnel à partir de ces installations faisaient des vols quotidiens vers d'autres destinations. Maintenant avec la construction de pistes d'atterrissage dans chaque communauté, la cour peut tenir ses sessions à longueur d'année.

Nos cours sont très conscientes qu'il faut aboutir à des résultats concrets en tenant compte des personnes en cause, de la communauté et de l'administration générale de la justice. Chacun est au courant des échéanciers et sait que la cour ne peut revenir sur place avant un, deux, quatre ou six mois. Il en résulte un taux de résolutions des litiges très élevé dès la première ou la deuxième session.

Un des progrès majeurs accomplis au cours des dix dernières années a sans doute été la création des comités de justice, des programmes alternatifs des résolutions des litiges et de la responsabilité que s'est donnée la communauté d'informer son public et de prononcer des jugements. Ces nouveautés visent toutes un même but et on les pratique à Weagamow, Kasabonika, Mishkeegogamang and Wapepeka. C'est de première importance pour la communauté que de pouvoir résoudre la plupart des litiges dans un contexte loin de la menace ou la confrontation et pouvoir citer un accusé devant ses pairs sous la coordination d'un modérateur auquel se joignent les anciens... et les victimes. L'objectif est de prévenir les récidives et mettre un terme aux comportements aberrants de certains à l'intérieur de la communauté. La cour surveille les



**Bombardier d'eau Canadair 415 qui jette son plein puisé dans le Red Lake en juillet 2004. Canadair Water bomber 415 over Red Lake July 2004**

processus, prend connaissance des offenses graves qui sont retenues. De façon, très typique cependant, dès la date de la première comparution, le prévenu est mis en accusation et, après approbation, l'avocat du gouvernement demandera que l'accusation ne soit pas retenue. Le prévenu verra des consultants, participera à des services communautaires, des groupes de discussion au sujet des torts qu'il a causés. L'accusé doit assumer la responsabilité de ses actions. Une fois que tout le processus est complété, un coordonnateur remplit un formulaire ad hoc qu'il joint à toutes les autres renseignements et les accusations sont retirées ou maintenues selon que l'exige l'avocat du gouvernement.

Mishkeegogamang a mis sur pied un nouveau programme, qui s'est avéré un grand succès : « Parlons ensemble » qui permet de placer des

enfants à risques dans des foyers approuvés par la communauté. Si l'enfant brise cette entente, on l'appréhende sur-le-champ et on le ramène devant le tribunal dont il relève.. Ce programme fonctionne très bien avec les membres d'une communauté qui prend soin de ses enfants et les arrestations se font plus rares.

Notre cour travaille en étroite collaboration avec le fournisseur *First Nations Internet* qui permet à des individus éloignés de communiquer par vidéo. Ce réseau vidéo est maintenant installé entre toutes les cours de la Région du Nord-Ouest. D'autres connections seront bientôt offertes aux communautés plus au nord particulièrement en ce qui a trait à la famille. Cela nous permettra de respecter les échéanciers en plus d'offrir un accès significatif et une participation au processus judiciaire.



**De gauche à droite : deux pilotes d'avion Pilotus, une étudiante en médecine, le sergent Moore et l'officier de justice Goug Smith  
OPP Pilatus Aircraft pilots to left, medical student, sergeant Moore and Court officer Doug Smith**

Un juge qui travaille dans une petite communauté nordique n'est pas un inconnu. Il faut rester vigilants à l'égard des conflits, des interactions sociales qui peuvent venir compromettre une cause.

Dans les communautés éloignées des Premières Nations. Il n'est pas rare de voir des familles et des condamnés s'approcher du tribunal à la fin d'un procès, de serrer la main du juge et des personnes rattachées au tribunal et les entendre remercier tous ceux qui ont contribué à expliquer la cause et à l'écouter.

# BEING A JUSTICE IN THE NORTH WESTERN ONTARIO

## Judicial Life □ □ □ IN THE NORTH

BY JUSTICE PETER T. BISHOP, ONTARIO

I have lived and worked in Northwestern Ontario since moving from Kingston to Red Lake in 1972. I was appointed a Judge of the Provincial Court (Family and Criminal Division), now the Ontario Court of Justice in September of 1994. My base court is Dryden. We serve several fly in First Nations communities: Wapekeka, Big Trout Lake (Kitchenuhmaykoosib Inninuwug), Weagamow, Kasabonika and Mishkeegogamang. I also travel to land based courts such as Frenchman's Head, Ignace, Sioux Lookout and Red Lake. My air travels and land travels are approximately 19,000 kilometres (no air miles awarded) and 18,000 kilometres per year respectively.

Weather continually presents a scheduling challenge in our region. Roads may be closed and aircraft do not fly when temperatures drop to -40 C. I remember one occasion in Big Trout Lake during the winter of 2004 when the oil to the furnace in the community hall, where court was being held congealed. The whole court, with the assistance of the local police, probation officers and accused packed up chairs, tables, recording equipment and moved to the basement of the

to remote locations. A lodge would be booked for one week in the spring and one week in the fall and the court party would fly out daily from there to different locations for court. Now, with the construction of airstrips at each community, court is able to preside on a regular schedule throughout the year.

Our courts are very result oriented, taking into account what is best for the individual, the community and the overall administration of justice. Everyone is aware of the schedule and that court may not return to that location for one, two, four or six months. This results in a high-resolution rate for cases on the first or second appearance.

A major step forward in the last ten years has been the implementation of justice committees, alternative dispute resolution programs, community accountability conferencing and sentencing

first appearance date the accused is arraigned and if approved, the Crown Attorney will ask that the matter be diverted. The individual will participate in counselling, community service work and discussion about the damage done. The accused must take responsibility for his or her actions. If the program is successfully completed then a report is filed by the coordinator which is attached to the information and the charge is withdrawn or stayed at the request of the Crown Attorney.

Mishkeegogamang has instituted a very successful program titled "Talking Together" to allow placement of children at risk in approved homes within the community. A breakdown of the placement results in immediate apprehension and the return of the case to the court pursuant to child welfare legislation. This program is working well with community members taking responsibility

for the needs of their children resulting in a decrease of apprehensions.

Our court is working closely with a First Nations Internet service provider to allow video access for individuals in remote communities. Video connections are now installed between all base courts in the Northwest Region, as well as two satellite courts. Virtual connections will soon be available to northern communities particularly in family matters. This

will ensure that time limits are observed, and there is meaningful access and participation in the process.

A judge working and living in a small northern community is not anonymous. Constant vigilance of conflicts and social interactions which could compromise a case is necessary. Any actual or perceived conflicts must be addressed at the beginning of the case.

In remote First Nations communities, court is well attended. It is not unusual for family members and sentenced individuals to approach the court at the completion of the case, shake hands with the judge and the court party and thank all those who participated for listening and explaining the disposition.



*Dog race Red Lake January 2005*  
*Course de chiens à traineau sur le Red Lake en janvier 2005*

circles. These initiatives all have the same goal and are operational in Weagamow, Kasabonika, Mishkeegogamang and Wapekeka. It is important to the community to have most cases resolved in a non-threatening, non-confrontational way by having accused appear before a group of their peers coordinated by a

trained moderator with participation by elders and victims. The objective is to prevent further occurrences and coming to terms with aberrant behaviour at the local level. The court monitors the progress and has carriage of all serious offences, which are not diverted. Typically on the



*Dog Team again*  
*Attelage de chiens à traineau.*

local hotel. There were minor delays retrieving accused from the restaurant on the upstairs level to attend court.

When I first began practicing as a lawyer, the court party would charter floatplane service to fly

# UN TRIBUNAL EN LIBERTÉ SURVEILLÉE DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO

Nos juges  
DANS LE GRAND NORD



JUGE DON FRASER, ONTARIO

« Les lutteurs nains sont en ville alors vous devrez tenir votre session dans la salle d'école ». C'est ainsi que nous sommes arrivés à siéger à Webequie, le mois dernier, dans une salle de 10' sur 12'. Ce fut un combat serré et réconfortant à la fois quand on s'est rendu compte que la communauté n'avait pas demandé qu'on annule les travaux de la cour ou qu'on les tienne dans le gymnase comme exercice de réchauffement avant la séance de lutte.

Voilà le genre de surprises qui attendent la cour qui doit siéger dans les régions éloignées du Nord-Ouest de l'Ontario. Ne rien tenir pour acquis. Le chauffage peut manquer parce qu'il n'y a plus de mazout dans la communauté. Ça peut être le froid et le parka s'impose. Le défi consiste à empêcher les stylos de geler. Mais des expériences enrichissantes contrebalancent ces adversités. À Dear Lake, il y a quelques années, nous avons siégé sous une immense tente par une journée magnifique de juin. Je n'ai jamais passé une aussi belle journée assis à mon tribunal.

Comme juge, comment ne pas aimer pareil environnement de travail quand, dans le Nord, quelque chose vous rappelle directement ou indirectement de ne pas vous prendre trop au sérieux. Les lutteurs nains ont priorité sur les juges chaque fois. Votre jour de session dépend du temps qu'il fait, du bon état des avions, de l'horaire de chasse de dernière minute du témoin, de la mort d'un aîné respecté ou du suicide d'une jeune victime.

La cour – rattachée à Kenora – dessert quelque quinze petites communautés Ojibwe, Oji-Cree et Cree dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Ford Severn sur la Baie d'Hudson est la plus septentrionale et la seule sur la côte. Les autres communautés se cachent dans les terres dispersées le long des plans d'eau des rivières Severn et Winsk qui arrosent les grandes forêts boréales du Nord-Ouest de l'Ontario qui s'étendent au nord du réseau routier. Depuis 16 ans, je passe quelque 50 jours par année, je prends l'avion vers ces cours éloignées pour y passer habituellement deux jours par semaine.

Je me souviens de la première fois que la cour s'est tenue à Muskrat Dam, un petit village de quatre cents âmes. Le chef Frank Beardy, venu à ma rencontre à ma descente d'avion, a insisté pour que je fasse le tour de son village avant de commencer à siéger. Nous avons visité les environs à bord de sa camionnette. Il m'a montré la centrale électrique que sa communauté avait elle-même construite et qui était sa propriété. Voisin se trouvait le centre sanitaire familial, également construit par la communauté. Le chef Beardy m'a alors raconté qu'en



**Comme juge, comment ne pas aimer pareil environnement de travail quand, dans le Nord, quelque chose vous rappelle directement ou indirectement de ne pas vous prendre trop au sérieux.**



1920 et 30, alors que la communauté en était à ses débuts, les aînés avaient décidé qu'il ne permettraient qu'à une seule dénomination religieuse d'évangéliser les village parce qu'il ne voulaient pas voir de factions religieuses diviser la communauté. Alors, les aînés se rendaient interroger tout canot ou tout avion qui s'approchait avec des missionnaires à bord. À moins d'être anglicans, ils étaient interdits d'accès. J'ai compris. Muskrat Dam dirigeait sa propre destinée.

Dès après l'ouverture de la session, le chef Beardy a souhaité la bienvenue à la cour de la façon la plus cordiale en soulignant très clairement que nous étions chez lui par invitation. Muskrat Dam désirait savoir comment fonctionnait un tribunal. La communauté comptait une couple de jeunes plutôt difficiles et pensait

qu'une cour venue d'ailleurs pourrait être utile; pas encore question à ce moment-là d'assumer que nous pourrions revenir ici. Je me suis rendu compte que la cour agissait sous liberté surveillée. Ma visite préalable des environs m'avait préparé à ce genre d'attitude; j'étais intrigué, mais pas tout à fait surpris par la réception.

De temps en temps la cour retourne à Muskrat Dam. Nous entretenons des relations harmonieuses. Nous y allons quand cela semble requis, mais en dernier ressort.

Je suis convaincu que, pour moi, siéger dans ces communautés nordiques a été l'un des meilleurs entraînements judiciaires possibles. On s'y exerce à la patience et à l'humilité. Plus que tout, cela défie nos certitudes selon lesquelles notre propre système de cour est essentiel et l'unique façon de faire les choses. Demander à un tribunal de se justifier aux yeux d'une petite communauté, en tant que service utile, force les juges et les avocats à examiner les principes essentiels de notre système de justice et ensuite à expliquer et à justifier pourquoi nous agissons comme nous agissons.

Examiner les cas sous la perspectives des membres d'une communauté ne peut qu'aider juges et avocats. Où sont les racines du mal ? Quelle réponse constructive, positive pouvons apporter ? La justice « réparatrice » peut être pleine de bon sens si l'on arrive à s'imaginer que l'accusé est son propre beau-frère. Cette personne qui, après avoir fait face à la police, aux avocats, au juge, aux officiers des services correctionnels dans sa petite communauté, reviendra un jour à la maison et s'installera à la porte voisine avec votre sœur.

Aujourd'hui, je suis à Sachigo Lake. L'air sent le printemps, les cours d'eau cascading. J'ai pris la décapotable à la salle communautaire pour me rendre à l'aéroport. Je suis assis sur des valises. C'est magnifique.

# THE COURT ON PROBATION IN NORTHWESTERN ONTARIO

Judicial Life     
IN THE NORTH

By JUSTICE DON FRASER, ONTARIO

"The midget wrestlers are in town so you will have to hold court in the education office." That is how we came to hold court in Webequie last month, in a room about 10' by 12'. It was a very tight fit, but comforting at the same time to realize that the community hadn't asked the court to be cancelled or to be held in the school gym as the warm up act for Wrestlemania.

Such are the delights of conducting court proceedings in the remote Northwest of Ontario. Take nothing for granted. The heat may be off because there is no heating oil left in the community. It may be cold; wear your parka. The challenge is to keep your pen from freezing. The hardship is balanced with pleasant experiences. In Deer Lake some years ago, we held court under a huge tent on a beautiful June day. I have never spent a more enjoyable day on the bench.

As a judge, how can you not love a working environment when every day in the north, you are reminded directly and indirectly not to take yourself too seriously. Midget wrestlers trump judges every time. Your court day is dependant on weather, functioning aircraft, the last minute hunting plans of witnesses or the need to cancel court out of respect for the sudden death of a respected elder or young suicide victim.

The Kenora base court provides court service to about 15 small Ojibwe, Oji-Cree and Cree First Nation communities in Northwestern Ontario. Fort. Severn on Hudson Bay is the most northerly and our only community on the coast. The other communities are inland, scattered along the Severn and Winsk river systems that drain the great boreal forest area in Northwestern Ontario lying north of the road network. For over

16 years, I have spent about 50 days a year flying to these remote courts, usually a couple of days each week.

I remember the first time we held court in Muskrat Dam, a village of about 400 people. Chief Frank Beardy met me at the aircraft and insisted on taking me on a tour of the village before court started. We drove around in his pick-up truck. He pointed out the power plant that the community developed and owned. The family healing centre was next. The community planned and developed it too. Chief Beardy told me that, in 1920's and 30's when the community was very small, the elders decided that they would allow only one religious denomination into the village because they did not want the community divided by different religious factions. Thereafter, elders would meet every canoe or float plane and interview any missionaries aboard. Unless they were Anglician, access was denied. I got the point. Muskrat Dam controlled its own destiny.

**As a judge, how can you not love a working environment when every day in the north, you are reminded directly and indirectly not to take yourself too seriously.**

Once court opened, Chief Beardy welcomed the court and, in the gentlest manner, made it clear that we were there by invitation. Muskrat Dam wanted to try out the court system as an experi-

ment. The community had a couple of young people who were being difficult; it was felt that maybe the outside court system could help; we were not to assume that we would be welcome back again. I realized the court had just been put on probation. Thanks to my pre-conditioning tour of the community, I was intrigued but not surprised by this reception.

From time to time the court has gone back to Muskrat Dam. We have an excellent relationship. We come when needed, as a last resort.

I am convinced that the experience of sitting in remote northern communities has been the best possible judicial training. It teaches patience and humility. Most of all, it challenges the assumption that our own court system is essential, the only possible way to do things. Asking the court system to justify itself to a small community as a useful service forces the judge and the lawyers to examine the most basic principles of the justice system and then explain and justify why we do what we do.

It helps judges and lawyers to look at cases with the perspective of community members. What are the roots of the misconduct? What is the constructive, positive response? Restorative justice makes a great deal of sense if you imagine the accused as your brother-in-law. The person who, after the police, the lawyers, the judge and the correctional officers have done their work on him, will come back home to your small community and move back in next door with your sister.

Today I was in Sachigo Lake. There was a promise of spring in the air; the creeks were running. I took the convertible back to the air strip from the community hall.

I sat in the back of the pick-up truck on top of the briefcases. It was grand.

*"Justice is the insurance which we have on our lives and property.  
Obedience is the premium which we pay for it."*

William Penn

# AU NORD DU MANITOBA, ÊTRE JUGE , CE N'EST PAS COMME DANS LES VILLES DU SUD

## Nos juges DANS LE GRAND NORD

PAR LE JUGE ROGER GRÉGOIRE, MANITOBA

On ne peut être juge dans la région du Pas au Manitoba à moins d'être prêt à voyager de longues distances en véhicule ou en petite avion. La région que je dessers est vaste et comprend plusieurs communautés de premières nations.

Le besoin de se déplacer si souvent me semble parfois être un bénéfice... mais pas toujours! Je vous avoue que je suis un amateur de la nature. Il m'arrive donc parfois, en revenant d'une session de la Cour itinérante (surtout après un long hiver quand les premiers rayons du soleil commence à réchauffer autant mon esprit que mon visage) d'arrêter mon camion et de prendre une marche le long d'un sentier favori. A quelques pas de la route, je me réjouis de voir les premières fleurs printanières. Je me laisse émerveiller par les centaines de couleuvres qui sortent de leurs cachettes hivernales ou je partage les craintes d'un orignal femelle qui encourage ses petits lorsqu'ils hésitent de traverser une petite rivière. Pendant ces nombreux voyages j'ai eu le plaisir d'observer plusieurs espèces de la faune canadienne, y compris, des ours, des carcajous, des caribous, des loups, des loups-cerviers et de nombreux oiseaux, surtout en migration.

Ces longues heures au volant (il y a des parcours de 500 kilomètres par jour) me permettent aussi de réfléchir sur l'ouvrage qui m'attend ou de reconsidérer les jugements déjà rendus. Toutefois, je dois admettre que ces voyages sont beaucoup moins agréables lorsque le temps s'envenime. Parfois, il devient nécessaire de conduire à travers une tempête de neige (avec des températures s'approchant du -45° C avec le facteur éolien), dans la noirceur nordique. Résultat : on peut vite devenir la victime d'une route glissante. Le souvenir du grincement de métal et de l'éclaboussement du pare-brise (le résultat d'avoir chaviré ma Toyota 4x4 dans le fossé), est gravé dans ma mémoire.

Je me rappelle aussi des vols difficiles. Un en particulier me saute à l'esprit. J'étais assis dans le siège du co-pilote et nous étions en train d'atterrir. Soudainement, nous apercevons une bande de mouettes et corbeaux en plein milieu de la piste d'atterrissage. Il n'y avait rien à faire pour les éviter. Nous en avons frappés. L'avion a subit quelque dommage mais aucune personne ne fut

blessée. Malheureusement on n'a pas pu dire la même chose des huit oiseaux morts.

L'art de juger dans une petite communauté au nord du Canada diffère considérablement de celui des grands centres urbains du sud. Cela est encore plus vrai chez les communautés Autochtones où la question à trancher n'est pas principalement celle de la culpabilité ou l'innocence d'un accusé, ni même de l'imposition de la peine. Là, il s'agit plutôt de résoudre un problème et de rétablir l'harmonie dans le village.

Dans certains endroits, des citoyens sont très impliqués et peuvent aider la cour; soit comme membre d'un comité de justice, en participant dans un cercle curatif ou des fois en offrant des suggestions pendant l'audience même de l'imposition de la peine (et ce parfois avec l'encourage-



ment du juge). Souvent le résultat est une décision qui est plus juste et qui devient le début d'une solution du véritable problème, soit la reconnaissance qu'un accusé souffre peut-être d'une dépendance quelconque et qu'il reconnaît finalement qu'il veut s'en sortir.

La cour peut ainsi se servir de nouvelles idées et même de tenter des solutions qui ne seraient pas faisable dans le sud. La clef, c'est de reconnaître que chaque communauté est différente et d'être sensible aux besoins de chaque communauté. Par exemple, il y a la situation, vu à maintes reprises, du jeune homme enivré qui se fait arrêter pour avoir troublé l'ordre public. Invariablement, une fois dans le camion de la GRC, il botte et brise la fenêtre. Que faire! Il n'a ni emploi ni argent. La solution, (et ceci est avec l'appui de la GRC) est qu'il est ordonné d'être mis à l'ouvrage en nettoyant les voitures de la GRC une fois par

semaine pendant plusieurs mois. En même temps, il promet de participer à un programme qui va adresser son problème d'alcool. De cette façon la dette est repayée et la tension entre cet homme et l'autorité policière est atténuée.

Autre exemple, un accusé qui a commis un méfait pourrait être ordonné d'aller à la pêche et de contribuer un certain montant de ses filets de doré pour distribution au plus pauvres ou pour consommation pendant un festin communautaire. Je me souviens d'un jeune adolescent qui avait plaidé coupable d'avoir commis un homicide involontaire coupable et qui était devant le tribunal pour l'examen d'une peine. On avait procédé par voie d'un cercle curatif avec une très grande participation communautaire. Une fois que le jeune accusé avait fini ses commentaires,



la mère du défunt, qui était aussi la tante de l'accusé, a traversé la salle pour le pardonner et le serrer entre ses bras. Quelle scène émouvante! La plaie qui existait dans cette famille et cette communauté était en voie de guérison.

Pour garder ma bonne humeur et demeurer sain d'esprit, je me gâte avec mes vacances. C'est durant ces temps là que je peux oublier mes responsabilités comme juge. Des fois je prends mon canot et je pars très loin en plein air avec ma famille ou mes amis. Une fois j'ai même pris une année de salaire différé durant laquelle j'ai fait le tour du monde avec seulement un sac au dos. J'ai pu visiter plusieurs endroits merveilleux. De mon avis, le secret c'est de se laisser sa toge de juge en arrière et de prendre le temps de redécouvrir la joie de vivre.





# BEING A JUDGE IN NORTHERN MANITOBA IS NOT LIKE BEING A JUDGE IN THE SOUTH

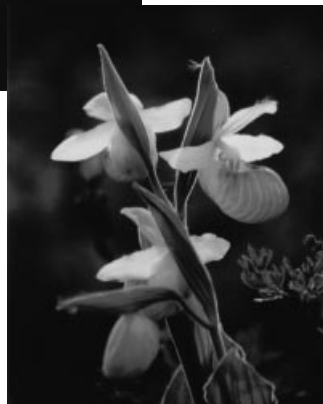
Judicial Life □ □ □  
IN THE NORTH

BY JUDGE ROGER GREGOIRE, MANITOBA

A judge in Manitoba's The Pas region must be ready to travel long distance by car or small plane. The region which I serve is vast and contains many First Nations communities.



I often feel that the need to move so often is a benefit, ... but not always! I must profess to be a nature lover. Sometimes after arriving back from an itinerant court session, (especially after a long winter when the sun's rays start to warm my spirits as much as my face) I stop my truck and take a long hike along my favourite trail. A few steps away from the road I am glad to see spring's first flowers. I marvel at hundreds of garden snakes emerging from their winter hideaways, or share a female moose's fears while she encourages her young to cross a small river. I have observed many of Canada's fauna over the course of these many trips, including bears, wolverine, caribou, wolves and many birds, especially those migrating.



These long hours at the wheel (sometimes traveling up to 500 km per day) also allow me to reflect upon work which awaits me, or allows me to reconsider judgments already rendered. However, I must admit that these trips are much less enjoyable when the weather deteriorates. I must sometimes drive through snowstorms (with temperatures nearing  $-45^{\circ}\text{C}$  with the wind factor), in the northern darkness. As a result, it's easy to become victim of a slippery road. The memory of metal scraping the pavement and a windshield shattering are etched in

my mind, the result of my Toyota 4x4 overturning into the ditch.

I also remember difficult flights, especially one in particular. I was sitting in the co-pilot's seat when we were landing. Suddenly we noticed a flock of seagulls and crows in the middle of the landing strip. We couldn't avoid them and hit a few. The plane was slightly damaged but luckily no one was hurt. Unfortunately we left behind 8 dead birds.

The art of being a judge in a small northern Canadian community is considerably different than working in a large southern urban center. This is especially the case in First Nations communities. The ruling does not mainly deal with the accused's culpability or innocence, or even imposing a sentence, but rather deals with finding a solution to the problem and reestablishing harmony in the village.

In some villages, citizens are very involved and

can help the court by becoming a member on a judicial committee, by participating in a healing circle or sometimes by offering suggestions during sentencing (on occasion with the judge's encouragement). Often the result is a fair decision which becomes the beginning of a solution to the real problem, by recognizing that the accused suffers from a dependence which he or she finally realizes and wishes to end.

Thus, the court can use new ideas and attempt solutions which would not be possible in the south. The key is to recognize each community's differences and to be sensitive to the needs of each of them. For example, there is the case, seen many times, of the drunken young man who is arrested after having disturbed the peace. Invariably, once in the RCMP truck he kicks the window and breaks it. What can he do? He is unemployed and penniless. The solution, (with

the RCMP's help) is to order him to clean up RCMP vehicles once a week for many months while promising to participate in an alcohol rehabilitation program. This ruling helps him repay his debt and alleviates hard feelings between him



and police authorities.

Another example, an accused could be ordered to fish and contribute a certain amount of his catch to the poor or to be eaten in a community feast. I remember a young teenager who had pleaded guilty to involuntary murder and who was awaiting sentencing. A good portion of the community participated in a healing circle. Once the young accused had finished his comments, the victim's mother, also the accused's aunt, crossed the hall to forgive him and to hold him in her arms. What an emotional scene! The scar which existed in this family and community had started to heal.

To keep my spirits up and to stay on the ball, I treat myself with vacations. This is when I can forget the responsibilities of being a judge. Sometimes I take a long canoe ride with my family or friends. I even deferred my salary in order to spend one year traveling around the world taking with me only one backpack. I was able to visit many wonderful places. I believe that the secret is to leave behind the judge's gown and to take time to rediscover life's simple pleasures.

# JUSTICE À LA KUNA YALA DANS LA CONFORT D'UN HAMAC

Nos juges  
DANS LE GRAND NORD

PAR LE JUGE RUSS MOXLEY, SASKATCHEWAN



**E**n franchissant la porte du hall de la cour du village de Niadup, je sens une vague de souvenirs remonter à ma mémoire du temps que j'étais jeune juge et que je présidais le tribunal dans la salle paroissiale de La Loche, un village reculé du Nord de la Saskatchewan. Le tribunal siège déjà à Niadup, dans la grisaille de ce qui ressemble à une salle paroissiale aux installations rudimentaires occupée par une foule animée formée de badauds du coin comme à La Loche. En voyant l'air sévère du juge et l'air penaud du jeune accusé, je devine qu'on arrive à la fin d'une sévère admonestation. Il ressemble en tout point à ce jeune Lalochois qui s'était senti humilié devant ses pairs. Le juge qui préside au procès se prélassait, lui, dans un hamac. Il n'y a pas d'officier de police, pas d'avocat de l'accusation, pas d'avocat de la défense.

Niadup est une communauté autochtone qu'habitent les Kunas Yalas. Cette nation a arraché son indépendance presque complète à Panama dès le début des années 20 après avoir fait l'une des plus tranquilles révolutions jamais réussies.



**J'ai commencé à m'intéresser aux Kunas après qu'un ami m'eût invité à participer à une expédition de kayak de trois semaines parmi ces îles que les Kunas appellent leur patrie.**



J'ai commencé à m'intéresser aux Kunas après qu'un ami m'eût invité à participer à une expédition de kayak de trois semaines parmi ces îles que les Kunas appellent leur patrie. Il s'agissait d'abord de profiter de ce que les guides touristiques qualifient de paradis d'îles tropicales; en plus, nous souhaitions une immersion totale dans la culture des Kunas. J'étais surtout curieux d'en savoir plus sur leurs lois et l'administration de la justice.

On ne peut en apprendre guère sur la loi des Kunas en fouillant dans la bibliothèque du Palais de justice de Regina. J'ai quand même mis la main sur la *Loi fondamentale de la Comarca des Kunas Yulas*, la loi constitutionnelle de cet état *pas-tout-à-fait-indépendant*. C'est cette loi qui est à l'origine du Congrès Général Kuna, « le plus haut organisme politico-administratif habilité à prendre les décisions ».

Deux volets ont soulevé mon intérêt. Le Congrès peut « imposer des sanctions ou apporter des correctifs aux institutions ou individus qui gèrent, sans approbation préalable, des projets, des programmes qui ont des répercussions significatives sur l'ordre social, culturel, religieux, économique défini par la Comarca » ou encore « imposer des sanctions aux individus ou groupes d'individus qui transgressent ou passent outre aux arrêtés qui émanent du Congrès conformément au statut de la Comarca ». Ces dispositions visent à préserver la culture des Kunas et l'environnement dans lequel ils vivent.

Nous avons la permission de traverser en kayak de territoire Kuna Yala depuis l'extrême ouest jusqu'à l'est, là où se retrouvent les ruines de la colonie écossaise qui s'y était établie dans les années 1700. Mais les chefs des villages se perçoivent comme indépendants et considèrent le Congrès comme un organisme purement décoratif. L'autorisation que ce dernier nous avait accordée ne valait plus.

Le juge de Niadup était aussi le chef du village. Un homme affairé s'il en est, qui exerce le pouvoir politique et judiciaire. Comme juge, il a compétence au criminel – pour les crimes les plus graves – et au civil en matière de mariage et divorce. C'est aussi lui qui accorde les droits de séjour aux voyageurs *gringos* de notre espèce. Cela se fait au cours de longues réunions nocturnes qu'il préside. Tous les mâles du village doivent y assister.

Quand on arrivait dans un village, on nous menait vers le chef avec qui s'amorçait une discussion. Jamais on ne nous a refusé la permission de camper sur place, mais une fois le chef a

exprimé son opposition à notre séjour, sous prétexte qu'une expédition d'hommes blancs comme la nôtre avait dernièrement provoqué une petite épidémie chez des femmes. Nous avons donc été forcés d'assister à l'une de ces réunions nocturnes. Alors, pendant plus de trois heures, le chef a chanté sans interruption des couplets qui racontaient l'histoire du village et qui portaient des messages religieux.

De retour à Niadup, on nous apprend que le chef peut à son gré imposer des amendes, des travaux communautaires et, dans des cas extrêmes, condamner au supplice du fouet, un fouet tressé à partir de branches d'orties. Mais, dans le cas que j'avais pu observer, la remontrance verbale avait suffi.

L'autre sujet de cette réunion nocturne portait sur le mariage et le divorce. La participation de la communauté y était particulièrement évidente. Un couple demandait la permission de se marier. La permission leur fut refusée, non seulement parce que l'un et l'autre avaient déjà un conjoint, mais parce que le futur époux avait des amendes impayées et toutes sortes de dettes reliées à des délits divers.

L'absence d'avocats chez les Kunas Yalas pourrait laisser entendre que la vie du juge/chef y est plus douce que celle d'un juge de la cour provinciale. Mais n'oublions pas que nous n'avons pas à ajuster nos vues touchant des droits matrimoniaux fort complexes après avoir entendu les représentations de tout un chacun en ville. Il ne nous incombe pas non plus de savoir pourquoi les femmes sont malades dans nos villes et de prendre des mesures préventives pour combattre leurs maux. Et nonobstant notre prodigieuse mémoire et notre grande sagesse, nous n'avons pas l'instruction religieuse – bien que certains parmi nous le fassent. Vraiment, non, je ne voudrais pas de cette tâche. Encore que présider un tribunal en se prélassant dans un hamac mérite peut-être réflexion.

# KUNA YALA JUSTICE, IN NORTHERN SASKATCHEWAN

Judicial Life     
IN THE NORTH

BY JUDGE ROSS MOXLEY, SASKATCHEWAN

As I walk through the door of the Niadup village hall, I experience a flood of memories from my days as a young judge presiding in the Parish Hall in La Loche, a remote northern Saskatchewan town. Court is in session in Niadup, and it is taking place in a Parish Hall-like dismal and primitive facility before a highly entertained crowd of locals, as in La Loche. From the grim demeanor of the judge and the sheepish expression on the youthful accused, I can tell he is on the receiving end of a stern lecture. He looked just like a La Lochian who has been shamed in front of his peers. This judge, though, lounges in a hammock. There's no police officer, no prosecutor, no defence lawyer.

Niadup is in an aboriginal nation called Kuna Yala. The Kuna wrested almost total independence from Panama in the early 1920s after one of the most minuscule revolutions of all time.

My interest in the Kuna began when a friend invited me to participate in a 3-week kayaking expedition among the islands the Kuna call home. The purpose was mainly to enjoy what the guidebooks called a tropical island paradise, but we also wanted to immerse ourselves in the culture of the Kuna. I was particularly curious to learn something of Kuna law and justice.

There's not much one can learn about Kuna law by shuffling around the courthouse library in Regina. I did obtain, though, the Fundamental Law of Comarca Kuna Yala, the constitution of this not-quite independent state. It creates the General Kuna Congress, the "highest political-administrative deliberative and decision-making body".

Two sections were of particular interest. Congress can "apply sanctions or corrective actions to institutions or individuals that carry out, without its prior approval, projects, programs and plans that have notable repercussions on the social, cultural, religious and economical order of the Comarca" and, "sanction communities and individuals that infringe upon or fail to act upon the disposition emanated by the Congress in accordance with the Statute of the Comarca". The objective is to preserve the culture of the Kuna and the natural environment in which they live.

## My interest in the Kuna began when a friend invited me to participate in a 3-week kayaking expedition among the islands the Kuna call home.

We had Congress permission to travel by kayak from Kuna Yala's western extremity to its eastern end, there to visit the ruins of a failed 1700AD Scottish colony. But the chiefs of the villages see themselves as virtually autonomous and view the Congress as a toothless figurehead. Our previous authorization was worthless.

That judge in the Niadup hall was also the chief. He's a busy guy, because he exercises the political power, acts as judge over all but the most serious crimes, resolves matters of marriage and divorce, and hands out permission for gringo wanderers, such as ourselves, to visit. He does this by presiding over an endless series of nightly meetings. All male villagers must attend.

Upon arrival at each village, we were taken to the chief where a long discussion would ensue. Permission to camp in the village area was never refused, but on one occasion, the chief vetoed the hike we requested because recently, a similar trek by white men had caused an outbreak of disease among the women. Instead, we attended the evening meeting. There, for three hours, the chief chanted without break, in that fashion recounting village history and giving religious instruction.

Back at Niadup, and the criminal law sessions, we were told that the kind of dispositions that may be handed down by the chief included fines, community service, and, in extreme cases, lashing with nettles. Ouch! But, in the case I observed, that lecture was sanction enough.

The next matter that night concerned marriage and divorce. Community participation was particularly in evidence. A couple was seeking permission to marry. The application was refused, not because they each already had spouses, which they did, but due to the male applicant's unpaid fines and assorted delinquent debts.

The absence of lawyers in Kuna Yala might, at first glance, suggest that the life of the judge/chief is more agreeable than that of Canadian provincial court judges. But note that we don't have to sort our way through complicated matrimonial matters after having listened to every busybody in town. Nor is it our job to figure out why women in our town are sick and adopt preventive measures. And, notwithstanding our prodigious memories and great wisdom, we don't have to provide historical and religious instruction, though some of us do. No, I don't want their job. But dispensing justice from a hammock, though, is definitely worth consideration.

*"We are in bondage to the law so that we might be free."*

Cicero

# IL FAUT DU CHIEN POUR ÊTRE JUGE

## Nos juges DANS LE GRAND NORD

PAR LE JUGE SID ROBINSON, SASKATCHEWAN



**J'** habite La Ronge, une ville de 6 000 habitants, située à 250 kilomètres au nord de Prince-Albert. Depuis La Ronge, mon collègue Wilf Tucker et moi voyageons comme juges à travers la majeure partie du Nord de la Saskatchewan. (Des juges de Meadow Lake et Prince-Albert desservent les secteurs ouest et est). Notre territoire, en majeure partie couvert par la forêt boréale, commence juste au sud de La Ronge et s'étend sur une distance de 600 km jusqu'à la frontière des Territoires du Nord-Ouest.

Wilf et moi siégeons régulièrement à La Ronge, mais nous nous rendons aussi dans neuf autres petites communautés : Creighton, Cumberland House, Deschambault Lake, Pine House, Stanley Mission, Southen, Wollaston, Fond du Lac et Stoney Rapids. La route donne accès à la plupart d'entre elles, mais à cause de leur profond éloignement de La Ronge, nous prenons l'avion pour nous rendre à huit d'entre elles. À vol d'oiseau, nous voyons chaque fois le printemps « caler » et l'automne se « figer ».

Je suis venu pour la première fois à La Ronge en 1979 pour travailler au bureau local de l'aide juridique. J'ai occupé cet emploi jusqu'en 2000 avant d'être appelé à la magistrature pour combler la vacance causée par le départ du juge Fafard après 25 ans de loyaux services. Mon travail à l'aide juridique m'a beaucoup apporté. Mon travail comme juge aussi.

Le travail d'un juge dans le Nord a beaucoup de ressemblance avec celui qui se fait dans les autres petites villes ailleurs. Quand Wilf ou moi faisons le tour de notre circuit, le tribunal siège dans les salles communautaires des villages, meublées de tables de bingo. Quand on lève la séance, il n'y a pas de porte qui mène à une chambre privée. Seulement la table de bingo. Le juge entretient des conversations à bâtons rompus avec les gens jusqu'à ce que le greffier rappelle les parties.

Étant donné la faible densité de notre circuit, Wilf et moi découvrons que nous sommes souvent près des gens qui comparaissent devant nous. Comme avocat de la défense, quand je plaçais devant le juge Fafard – un homme à la mémoire prodigieuse – j'estimais que c'était tout un défi que de lui donner des renseignements sur un

prévenu que lui, le juge Fafard, connaissait très bien. C'est à mon tour maintenant de bien connaître le cas de certains accusés et de tout faire pour ne pas en tenir compte.

La plupart de ceux qui comparaissent sont des autochtones. En fait, sauf pour La Ronge et Creighton (près de Flin Flon au Manitoba) nos cours sont fréquentées à 90 % par des autochtones. Dans les communautés les plus au nord, nous avons des Denes et plus au sud des Cree ou des Métis pour la plupart.

La culture des Dene reste centrée sur l'*idthen* ou le caribou des terres stériles qui font partie des



Sid Robinson avec son chien de tête.  
Sid Robinson and his lead dog.

troupeaux de Beverly et de Qamanirjuaq qui migrent vers le sud depuis le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest chaque hiver. La viande de caribou constitue le principal apport calorique pour les Denes. Les Cree, au sud, sont moins près des migrations de caribous et comptent, pour leur subsistance, sur d'autres animaux, surtout l'orignal. En tant que juge, il fait que je me rappelle que l'interdiction du port d'armes dans le Nord est plus susceptible de causer des remous qu'à Regina.

Je dois aussi me rappeler que les conditions de vie sont loin d'être idéales. Une interdiction de tapage nocturne peut être mal venue dans un foyer qui compte trop de personnes. Une ordonnance de restitution peut faire plus de mal quand l'offenseur n'a pas d'emploi.

Les langues Denes et Cree sont très vivantes dans le nord de la Saskatchewan. Je n'ai pas la prétention de pouvoir prononcer les sons de la

langue Dene. Les sons Cree ont une résonance plus près de l'anglais. J'ai essayé d'apprendre le Cree pendant des années, mais je suis mauvais élève. Au mieux, je peux dire : « Nistomitanaw ni-tuy-yaw-waw-wug atimwug » qui veut dire : « J'ai trente chiens ».

J'ai effectivement 30 chiens de traîneaux. La plupart des gens de mon âge (50 ans) ont grandi avec des chiens d'attelage. Il n'est pas rare pour moi, au tribunal de rencontrer quelqu'un et de parler d'élevage de chiens, de courses de chien ou de chien tout court. On ne me voit pas encore comme un réputé « musher ». Le juge Gerald Morin (le père du juge Morin vient d'une famille qui pratiquait la course de traîneau m'a une fois surnommé d'un nom Cree signifiant « aplatisseur de fumier de chien » nom réservé à celui qui, dans une course est le dernier. Je n'ai pas encore réussi à m'en débarrasser.



Sid Robinson as a dog musher.

En plus de conduire des chiens, avec ma femme, Hilary, ma fille, Haley (15 ans) et mon fils, Ragnar (12 ans) je pratique le ski de fond. La Ronge a plus de 50 kilomètres de pistes aménagées qui attirent des centaines de skieurs chaque année.

La Ronge a des étés aussi. Après les débâcles, notre famille se prépare à son voyage annuel en canot. Une des destinations favorites Churchill River partie de l'« aquaroute » des anciens voyageurs. Cette année, une des activités des célébrations du Centenaire de la Saskatchewan consistera en une course de 1 000 kilomètres tout au long de la route des fourrures à bord des mêmes genres de canots qu'utilisaient les coureurs de bois. Le juge Morin et moi sommes inscrits à cette course. Mais je garde quand même en esprit mon voyage familial en canot et peut-être une partie de pêche après la course.

À la Ronge, il n'y a pas de cinéma, de Wal-Mart ou de Canadian Tire, mais il y a cent fois plus passionnant : c'est l'endroit idéal pour y être juge à la cour provinciale.

# JUDGING IN NORTHERN SASKATCHEWAN AND RUNNING 50 DOGS

Judicial Life □ □ □  
IN THE NORTH

BY JUDGE SID ROBINSON, SASKATCHEWAN

I live at La Ronge, population 6,000, situated 250 kilometres north of Prince Albert. From La Ronge, my colleague Wilf Tucker and I travel as judges throughout much of northern Saskatchewan. (Judges from Meadow Lake and Prince Albert handle some court points to our west and east.) Our service area is a huge expanse of boreal forest that begins just south of La Ronge and extends northward for 600 kilometres to the NWT border.

Wilf and I hold court in La Ronge regularly, but we also go to nine smaller centres—Creighton, Cumberland House, Deschambault Lake, Pinehouse, Stanley Mission, Southend, Wollaston, Fond du Lac and Stoney Rapids. Most of these are road accessible, but because of their distances from La Ronge, we fly to eight of them. We get a bird's-eye view of spring break-up and fall freeze-up.



Lac Montréal Lake

I first came to La Ronge in 1979 to work at the local Legal Aid office. I was with Legal Aid until 2000 when I was appointed to our bench to fill the vacancy created when Judge Claude Fafard left La Ronge after a 25-year stay. My work at Legal Aid was most rewarding. My work as a judge has been equally so.

Northern judging has some things in common with judging in small towns elsewhere. When Wilf or I go on circuit, court is usually held in a village hall with bingo tables for furniture. When court adjourns, there is no door leading to private chambers. Just the bingo table. The judge is often in the middle of casual conversation until the clerk re-opens.

Given the small size of our circuit points, Wilf and I find ourselves becoming quite familiar with many of the people who appear before us. As a defence lawyer, I found it a challenge to appear before Judge Fafard—a man with a masterful memory—and provide some bit of information about a client that he, Judge Fafard, was not already privy to. I too now sometimes find that I know an offender's history all too well and will sometimes have to set parts of that history aside.

Most of the people who appear in our court are aboriginal. Indeed, excepting La Ronge and Creighton (next door to Flin Flon, Manitoba), our court points have populations that are over 90% aboriginal. In the northernmost communities, people are Dene, while further south, the people are mainly Cree or Metis.



The northern Dene culture remains centred on the *idthen*, or barren ground caribou, of the Beverly and Qamanirjuaq herds that migrate south from Nunavut and the NWT each winter. The caribou still count for much of the Dene's annual caloric intake. The Cree to the south are largely outside the barren ground caribou's

range. However, they rely heavily on subsistence hunting of other animals, especially moose. As a judge, it is important for me to remember that a firearm prohibition order in the north is likely to have more impact than one in Regina.

I must also remember that social conditions in the north can be less than ideal. A curfew may be doomed in a home bursting with too many people. A restitution order may fare no better when there are no jobs.

The Dene and Cree languages remain strong in northern Saskatchewan. The Dene language has sounds that I cannot pretend to pronounce. Cree sounds come much closer to our English sounds. I have tried to learn Cree for years but am a poor student. At my best, I can string together, "Nistomitanaw ni-tuy-yaw-waw-wug atimwug," meaning, "I have 30 dogs."

I do have 30 sled dogs. Most people my age (50) in northern Saskatchewan grew up with sled dogs. So, at court, I can usually find someone who wants to talk dog trades, dog races or just dogs. I am not yet seen as a famous musher. Judge Gerald Morin's father (Judge Morin comes from a dog mushing family) once gave me a Cree name meaning "dog manure flattener," a name reserved for last place mushers, and I have not quite rid myself of it.

Besides running dogs, I, my wife Hilary, daughter Haley (15) and son Ragnar (12) all cross country ski. La Ronge has 50 kilometres of groomed ski trails, and its ski events attract hundreds of skiers each year.

La Ronge does have summer too. Once the ice is gone, our family tries to go on an annual canoe trip. A favourite destination is the Churchill River—part of the old voyageur highway. This summer, as part of Saskatchewan's Centennial celebrations, there will be a 1,000-kilometre canoe race along the old fur trade route using voyageur-style canoes, and Judge Morin and I have a team entered in the race. But I still look forward to our family canoe trip and maybe some fishing after the race.

La Ronge has no cinema, Wal-Mart or Canadian Tire, but it is a most interesting place. It is a good place to be a Provincial Court judge.

# LA JUSTICE DU NORD N'EST PAS AFFAIRE D'ADRESSE

Nos juges  
DANS LE GRAND NORD

PAR LE JUGE ELDON SIMPSON, ALBERTA



Le Super Cub donne doucement de l'aile sur la droite tournant du nord vers l'est. En avant, dans le soleil flamboyant d'un parfait matin de juin, sur la rive droite de la Peace River, se dresse le hameau de Fort Vermillion en Alberta. Il est tôt, un jeudi, premier jour de mon affectation nordique comme juge de la cour provinciale. La cour s'ouvre à 10 h. Si tout se déroule comme prévu, je devrais prêt à repartir avec un officier de la Gendarmerie Royale avec encore bien du temps devant moi.

Imaginez un « T » avec la Peace River comme base, High Level à 160 milles au nord, au sommet, Fort Vermilion à 45 milles à l'est et Assomption à 60 milles à l'ouest et vous avez le tracé de mon circuit nordique. Lundi, c'est la journée du rôle à Peace River. Souhaitons seulement que cela se termine assez tôt pour qu'on puisse partir pour High Level dans le courant de l'après-midi. Ne vous y trompez pas, les routes sont en très bonnes conditions et habituellement les autres juges mettent trois heures pour s'y rendre en voiture. Pour moi, voler dans mon Super Cub est ma façon de voyager surtout par un beau matin comme celui-là.

J'arrive au tribunal à temps pour me changer, examiner le rôle et la liste des procès à présider. Les journées du tribunal ici sont réservées aux matières criminelles et aux dérogations aux lois provinciales. On peut passer des amendes se rapportant aux droits routiers aux enquêtes préliminaires pour meurtre.

Aujourd'hui, entre autres, le rôle contient un cas : un individu qui a failli à l'obligation de comparaître après l'émission d'une sommation pour ce faire. Il se présente à la barre. Son avocat lui demande d'expliquer pourquoi il n'a pas reçu la sommation. C'est son oncle qui l'a reçue à Vermilion. En contre-interrogatoire, on lui demande l'adresse de son oncle. Il ne la connaît pas. Il renchérit en affirmant qu'il ne connaît

même pas sa propre adresse. L'avocat du gouvernement, Me Canton, réplique de son côté qu'on ne devrait pas prêter foi à une personne qui ne connaît pas son adresse.

Fort Vermilion garde toujours les traces de son passé de poste de fourrures. Bien que le hameau se soit étendu depuis les berges de la rivière, les vestiges de ses établissements commerciaux restent pour la plupart échelonnés sur une distance d'un demi-mille le long de la rivière. Une disposition idéale du temps que les cours d'eau étaient les voies rapides. Les gens font la cueillette de leur courrier à un bureau de poste. Tout le monde se connaît, chacun sait où chacun vit, mais une adresse, c'est quelque chose d'autre.

L'argument soulevé par l'avocat du gouvernement met fin à toute question qui pourrait me venir à l'esprit. « Me Canton », demandé-je, « depuis combien de temps, venez-vous à Fort Vermilion ? »

— Presque deux ans, monsieur.

— Quelle est l'adresse de ce tribunal ?

— Je ne sais pas, monsieur.

— Moi non plus, Me Canton.

C'est un homme qui a le sens de l'humour et qui sourit à pleines dents quand il devine que je me prépare à croire l'accusé et à l'acquitter.

Dans la grande chaleur de l'après-midi, un vol cahoteux m'amène à High Level avant le souper où un pilote d'hélicoptère m'offre de me déposer en ville.

Le mercredi est aussi jour de rôle et de procès à Assomption, territoire de la bande des Dene Thá. Les gens de cette région ont bénéficié et souffert depuis quatre décennies de l'invasion de l'industrie pétrolière chez eux. Triste, je constate que la

plupart des causes inscrites au rôle ont rapport à l'abus d'alcool. Des juges de notre cour ont, en des cas similaires, mis sur pied des modes d'administration de « justice réparatrice ». J'ai fait les mêmes efforts depuis ma nomination en février 2003. Les progrès sont lents à mourir. Mais, il est devenu évident pour certaines personnes de la communauté que le juge a l'intention de persévérer.

Jeudi, c'est jour de rôle à High Level.

À l'origine, station service et poste de traite, dans les années 60, High Level s'est mutée avec l'arrivée des exploitations pétrolières en une ville de 4 500 habitants dont la moyenne d'âge est 26 ans.

Le rôle peut être long. Il n'est pas rare que la cour commence ses travaux à 9 h 30 pour fermer ses portes en fin de journée ou en début de soirée. Revenir en voiture à Peace River prend trois autres heures. Aujourd'hui tout s'est terminé dans le milieu de l'après-midi. Les jours d'été sont longs, il me reste encore assez de temps de clarté pour mon voyage de retour.

Il fait chaud et le soleil est encore très haut. Le siège arrière a été retiré du Cub, ma serviette est attachée avec la ceinture de sécurité. Un Super Cub vole bien, avec sa porte ouverte, celle de droite, la seule; c'est ce que je décide faire pour la fin du trajet. Je vérifie si ma toge est bien attachée pour éviter que ne se répète cette mésaventure où je l'avais vue flotter à l'extérieur. Direction sud, la partie supérieure de la porte ouverte laisse entrer le vent. C'est plus frais ici, en haut. Mentalement je calcule la distance à parcourir, le temps qu'il faudra y mettre avec ce vent de face. Par la route, J'aurais mis quarante cinq minutes pour arriver à destination. Mais, comme ça, c'est tellement plus le fun.

□ □ □

*La vie c'est pour 10% ce que vous en faites  
et pour 90% votre façon de la prendre*

Irving BERLIN

# ASSUMPTION, PEACE RIVER, VERMILION

Judicial Life  
IN THE NORTH

BY JUDGE ELDON SIMPSON, ALBERTA

The Super Cub banks gently to the right, turning from north to an easterly direction. Ahead, in the brilliant sunlight of a perfect June morning, on the right bank of the Peace River, is the hamlet of Ft. Vermilion, Alberta. It is early Tuesday and the first day of my northern assignment as a Judge of the Provincial Court. Court begins at 10:00 am. If all proceeds as planned, I should be down on the strip and picked up by an R.C.M.P officer with time to spare.

Imagine a "T" with Peace River at the base, High Level, 160 miles north, at the top; Ft. Vermilion, 45 miles east; and Assumption, 60 miles to the west and you have my northern circuit. Monday is docket day in Peace River. Hopefully it ends soon enough to allow for travel to High Level in the afternoon. Make no mistake, the roads are excellent and other Judges would make the three hour drive to High Level the previous day. But for me, the flight in my Cub is the way to travel, especially on such a perfect morning.

I arrive at the Court House in time to change, then review the docket and trial list. Court days here are for criminal matters and Provincial offences. Cases range from traffic tickets to murder preliminaries.

Today, the trial list resolves with the exception of a fellow charged with failing to appear in response to the service of a summons. He takes the stand. His lawyer has him explain that he did not receive the summons. It went to the residence of his uncle in Ft. Vermilion. On cross-examination he is asked for the uncle's address.

He does not know it. Indeed, he testifies he does not know his own address. In argument Crown Counsel, Mr. Canton, argues that anyone who says he does not know his own address should not be believed.

Ft. Vermilion still maintains the mark of the fur trade era. Although the hamlet has expanded back from the river its business establishments remain, for the most part, strung out over one-half mile facing the Peace River. This being a perfectly sensible arrangement where the river was once the highway. People obtain their mail at a post office. Everyone knows everyone else, and where they live, an address is quite another matter.

The Crown's argument is concluded subject to any questions I might have. "Mr. Canton", I ask, "how long have you been coming to Ft. Vermilion?"

"Nearly two year's Sir."

"What is the address of this Court House?"

"I don't know sir" he replies.

"Neither do I Mr. Canton."

He is a man of much good humour and smiling broadly perceives that I am about to believe the accused and acquit.

With afternoon heating, a short, bumpy flight has me in High Level before supper where a helicopter pilot kindly offers me a ride into town.

Wednesday is also a docket and trial day in Assumption, home to the Dene Thá band. The

people have both benefited and suffered over the last four decades from the oil industry in the area. Sadly, much of my docket relates to charges arising from the abuse of alcohol. Judges of our court have, in similar circumstances, implemented successful restorative justice initiatives. I have made similar efforts here since my appointment in February of 2003. Progress has been maddeningly slow. However, it is now becoming clear to some in the community that this judge intends to persevere.

Thursday is docket day in High Level.

Transformed from a service station and a trading post, by the discovery of oil and gas, in the early 1960's, High Level is now a town of 4500 with an average age of 26 years.

Dockets can be long. It is not unusual to start court at 9:30 am and conclude late in the afternoon or early evening. Driving home to Peace River takes another 3 hours. Today we complete sitting by mid-afternoon. Summer days are long so there is adequate daylight for my flight home.

It is very hot and the sun still high. The rear seat is out of the Cub, so my briefcase is secured by the seatbelt. A Super Cub flies fine with its only door, the right one, open and I decide that is my choice for this flight. I check to see that my robe bag is also secured so as to prevent a repeat of a previous misadventure where it was minded to float out the door. Leveled off, south of High Level, the upper half of the door drifts easily in the wind. It is cooler up here. A quick mental calculation of speed, distance and time confirm a strong headwind. The way this is working out, driving would have been about forty minutes quicker. But what fun is that?

□ □ □

*"This is what has to be remembered about the law:  
beneath that cold, harsh, impersonal exterior there beats a cold,  
harsh, impersonal heart."*

David Antony Frost Jay

# SIFFLER POUR AVERTIR LES OURS DE MA PRÉSENCE

Nos juges  
DANS LE GRAND NORD

PAR LE JUGE STAN PECK, ALBERTA



Fort Mac est situé à 450 km au nord d'Edmonton; on l'atteint par une route à deux voies qui fait un crochet vers le nord sur une distance de 244 kilomètres. Elle traverse la plus grande agglomération urbaine de l'Alberta, qui compte une population de 60 000 habitants, plus de 100 officiers de la Gendarmerie, trois procureurs du gouvernement, sans pénurie de clients issus de ses bas-fonds.

Chaque premier jeudi du mois, la cour prend un avion pour huit passagers, à deux moteurs d'Air Mikisew à destination de Fort Chip où vit une communauté autochtone à 250 km sur la rive nord-ouest du lac Athabasca. Les vols d'été sont sans histoires bien que le vol de retour à cause des mouvements thermiques des courants d'air ressemblent à certains manèges de Disneyland. En hiver, le pilote se fait poser trois questions : «  
Pouvons-nous décoller, pouvons-nous atterrir et revenir » aujourd'hui même.

Fort Chip se sert de ce qu'ils appellent : « un Cercle » de sentences, formé normalement de quatre ou cinq aînés qui assument la tâche de rencontrer l'accusé, sa famille et la victime pour en arriver à prendre une décision qui tient compte des règles de la communauté. On prépare des recommandations ad hoc qu'accepte et signe l'accusé et on essaie d'intégrer toute façon de procéder à ces recommandations.

Officiellement, je suis le seul juge à siéger à Fort Mac, même si nous avons déjà eu l'aide de l'ancien juge Horrocks, maintenant à la retraite. Il habite encore Fort Mac et y siège comme surnuméraire. À l'origine, il ne devait siéger que deux semaines par mois, mais avec l'accroissement de la somme de travail nous sommes l'un et l'autre assignés à y siéger pendant les quinze prochaines semaines à venir sur les dix-neuf. Ai-je besoin de rajouter que sans son aide et celui des excellents et imaginatifs greffiers le système se serait effondré très tôt après mon arrivée il y a sept ans.

Nos cours entendent tous les sujets – civils et criminels – qui relèvent de la compétence de la cour provinciale plus les causes qui touchent la jeunesse, la famille. Pour leur part, les demandes de caution se font par le biais de **ELECTRONIC JP** à partir d'Edmonton. Il n'est pas

surprenant, à cause de la taille réduite de notre communauté et la portée générale de notre juridiction, de voir les mêmes noms dans les familles à la cour criminelle ou à la cour de la jeunesse. Je ne suis pas encore sûr si cela se fait à l'avantage de l'administration de la justice ou à son détriment.

L'organisation du temps est un facteur d'équilibre que sape la multiplication des matières criminelles et les applications de la charte qui a provoqué une augmentation dans les limites de la responsabilité civile à 25 000 \$ et de la délégation en matière de location résidentielle. Alors que nous avons des rôles pour les dossiers criminels, les autres matières reliées aux procédures préparatoires pénales ou civiles, auditions et les locations résidentielles se retrouvent n'importe où là où on peut les y mettre. Les causes qui relèvent de la famille sont entendues avec l'aide des conseillers de la cour aborigène qui jouent le rôle de conseil, de médiateur et d'aide judiciaire.

Le prononcé d'une sentence dans certaines circonstances peut prendre une tournure unique. Une suspension du permis de conduire et une amende de 600 \$ suite à la conduite d'un véhicule pour facultés affaiblies n'est pas comparable avec celle de quelqu'un qui vit dans un camp ou dans une ville qui offre des transports en commun ou un système organisé qui prend les gens le matin et les ramène le soir à un pâté de maison de chez eux ou qui gagnent 100 000 \$ par année.

À part la partie occasionnelle de golf l'été et le hockey l'hiver, la chasse et la pêche sont devenues les activités principales qui me permettent de décompenser. Dans les mois morts, entre l'hiver et l'été, je **GENERALLY TAKE MY BRITANNY** (je ne sais pas ce qu'il veut dire : est-ce une sorte de pantalon, une marque de bicyclette, le nom de sa chienne) pour faire de longues marches hors de la ville dans quelques sentiers perdus en sif-

flant à tout hasard pour avertir les ours de ma présence. Dans les premiers jours de juin, c'est mon voyage annuel camping et pêche et à l'automne, je descends vers le sud pour faire la chasse aux oiseaux avec mes fils. Quand vient novembre, ma femme et moi partons pour la chasse aux cervidés – on ne nous refuse jamais cette permission; chez nous, les forêts ne sont pas clôturées et il n'y a pas de routes vers les terres pétrolières.

On m'accuserait de négligence, si je ne soulignais pas en terminant que de me retrouver dans une



position isolée m'a apporté deux choses positives. Je suis devenu expert en ordinateur. J'ai un accès illimité à toutes les décisions et commentaires juridiques. Parfois, c'est comme si j'avais un trop plein d'information. Ce n'est pas, bien sûr, la même chose que de discuter, face à face avec un autre juge, des questions et des solutions qui se soulèvent chaque jour.

Deuxièmement, poussé par mon juge en chef adjoint, je me suis mêlé à l'ACJCP et, l'année dernière, comme président de notre association, j'ai assisté aux différentes rencontres de notre organisme. Quel enrichissement ! Suffit-il seulement de dire que se rendre compte de ses problèmes n'est un tour de force et qu'écouter différentes solutions ou des amorces de solution qui viennent de partout en Alberta et de partout au Canada aide à remettre toute chose en perspective.



# WHISTLING TO ALERT BEARS OF MY PRESENCE

Judicial Life     
IN THE NORTH

**Ft.** Mac is 450 kms north of Edmonton, the last leg of which is a single two lane highway winding 244 kms northbound. It encompasses the largest Municipal District in Alberta and with a surging population around 60,000, over 100 RCMP officers and 3 crown prosecutors there are no shortages of clients in our bailiwick. .



*Journée de pêche. Fishing.*

Every first Thursday of the month the court party flies Air Mikisew 2 engine, 8- seater plane to Ft. Chip. a small native community 250 kms north on the north west shore of Lake Athabasca.



**Fort McMurry**

Summer departure flights are uneventful however the trip back in late afternoon, once the air thermals become activated, makes the trip home somewhat similar to a Disneyland adventure. In winter three questions are asked of the pilot - can we take off? - can we land? - can we get back today?

Ft. Chip utilizes a sentencing circle normally 4 or 5 elders of the community who have taken it upon themselves to meet with an accused, his family and the victim to achieve a community based resolution. A memorandum is prepared, agreed to in writing by the accused, and we attempt to fashion any disposition in accord with these recommendations.

Officially, I am the only judge sitting in Ft. Mac., however we have had the assistance of the former, now retired Judge Horricks, who still resides in Fr. Mac and sits as a Supernumerary. Initially

JUDGE STAN PECK, ALBERTA

he was to sit 2 weeks per month, however, with the increasing workload, the two of us are scheduled to sit for 15 of the next 19 weeks. I should add that without his help and the help, of our excellent and innovative court clerks, the system would probably have collapsed shortly after my arrival some 7 years ago.

Our court hears the full gambit of criminal and provincial matters, plus civil, youth and family matters, but most bail applications are done via the Electronic JP out of Edmonton. It is not surprising, due to the compactness of our community and the generality of our legal jurisdiction, to see the same names in family, criminal and/or youth court. I am still



*Journée de chasse. Geese hunting.*

not sure whether this is advantageous or detrimental to the dispensation of Blind justice.

Scheduling is a balancing act impacted by the

increase of criminal matters and charter applications, the recent increase in our civil limits to \$25000 and the delegation of jurisdiction over residential tenancy matters. While we do have regular criminal dockets (Legal Aid is obliged to obtain Duty Counsel from Edmonton) other applications relating to civil and criminal pre-trials, focus hearings and residential tenancy matters go wherever we can fit them in. Family matters are heard with only the assistance of native court counsellors who have assumed the role of duty counsel, mediator and judicial assistant.

Sentencing in some situations becomes rather unique. A one year mandatory licence suspension and a fine of \$600 resulting from a conviction for an impaired driving is not much of a judicial condemnation for an accused who lives in camp, or even in town, as transportation is provided by company buses which provide pick up and return

within 1 block of his residence, and who may be earning over \$100,000 a year.

Besides the occasional golf game in the summer and hockey in the winter, hunting and fishing have become a large component of my attitude adjustment process. In the non winter months I generally take my Brittany for some long walks

out of town down some secluded trails - whistling as I walk to alert any bears of our presence. In early June it's an annual fishing/camping trip and in the fall I am southward bound for some bird hunting with my sons. Come November my wife and I head out for our annual deer hunt - where permission to hunt is never denied as there are no fences around forestry or oil exploration roads.

I would be remiss if I did not mention in closing, that being in a somewhat isolated position has provided two positives. Firstly, I have become somewhat proficient in my use of the computer. I have literally unlimited access to judicial decisions and comments. Sometimes it's like Information overload and it is definitely not the same as being able to discuss face to face with another judge the day to day issues that must be dealt with and resolved.

Secondly, through the prodding of my now assistant chief judge, I became involved with our provincial judges assoc. and last year as president of our association I attended the various meeting of CAPCJ - what an enlightening experience. Suffice be it to say that realizing your problems are not unique and hearing different solutions, or at least proposals for solutions, from all parts of our Province and later from all parts of Canada certainly helps to put things in perspective.

PAR LE JUGE ED DE WALLE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE



Ce lundi matin du 24 janvier 2005, dès le réveil, je dresse une liste dans ma tête : une lampe de poche, des denrées, des livres enregistrés sur bande, des gants, un code pénal, un appareil de téléphone par satellite, des toges et des *Directives pour le soutien à l'enfance*. Une panoplie un peu inhabituelle pour quiconque, à moins qu'il ne soit juge dans le Nord.

J'espère pouvoir donner au lecteur une bonne impression d'une cour itinérante dans le Nord et les défis qui s'y rattachent.

Je me prépare à quitter le tribunal où je siège à Terrace, en Colombie-Britannique. Terrace est une communauté forestière réputée mondialement pour la pêche au saumon et en tant qu'habitat de l'ours Kermodé.

Je m'assure que tout est en place dans le camion et je m'engage sur la route 16 vers **Yellowknife**, qui longe la rivière Skeena et qu'on surnomme la « rivière des brumes »; ce matin-là, elle porte bien son nom. Les nuages pendent des montagnes. Après une heure, nous atteignons la communauté de Kitwanga en territoire Gitsan. Quelques totems historiques dans le village ponctuent le paysage. Nous obliquons vers le nord après avoir dépassé un immense panneau qui annonce : « Direction Nord Alaska ». Nous sommes maintenant sur la route 37, franc nord. La distance à franchir jusqu'à Dease : 500 kilomètres – six à sept heures de voitures, selon les conditions routières.

La route est en mauvais état pour ce temps de l'année. La veille, on l'a fermée à cause d'une avalanche. La pluie s'est mise de la partie et une glace traîtresse recouvre la chaussée. Des ornières semblent vouloir nous entraîner vers le fossé ou pire vers les véhicules qui viennent vers nous. Au sommet d'une colline, un orignal m'attend de pied ferme. Dieu merci ! il quitte la route avant que je ne sois forcé d'amorcer une manœuvre de fuite.

Bientôt nous atteignons la jonction du lac Mezziaden. Si l'on prend à gauche, on se retrouve à Stewart, petite communauté nichée dans la partie sud de l'enclave de l'Alaska. Elle fut un temps une petite ville florissante de 10 000 habitants; elle en compte à peine 500 maintenant, mais s'enorgueillit encore de sa cour de justice bâtie en 1940. Il y a quelques années, j'avais découvert dans un jugement une note qui se lisait comme suit : « condamné pour effraction à 100 \$ d'amende et remis en liberté surveillée pour une période six mois à condition d'assister à l'office

religieux une fois par semaine ». C'était bien avant la Charte, mais qui sait ? peut-être que ça a marché !

Habituellement, la cour passe la journée à Stewart, mais à l'occasion de ce voyage nous avons passé outre pour pouvoir rester une journée de plus à Dease Lake et régler un cas lourd. Ainsi poursuivons-nous vers le nord. Premier arrêt pour le lunch à Bell II. C'était auparavant un café de malbouffe suintant la graisse. C'est maintenant une station d'hiver pour l'hélicoptère. Les Européens et les Américains s'y amènent nombreux pour y descendre les pentes les plus à-pic du monde. Les hélicoptères attendent pour ramener les skieurs au sommet après le lunch.



Route menant à Dease Lake  
Road to Dease Lake

Nous progressons toujours vers le nord pour arriver à Stikine River. C'est en 1861 qu'on découvrit de l'or sur les fonds de la Strikine qui attira tant de milliers de Blancs dans la région. Marchands de fourrures, prospecteurs, trappeurs, chasseurs se ruèrent vers la région et plus loin jusqu'au Yukon en quête de fortune. Mais leur irruption changea à jamais la vie des autochtones. Depuis des temps immémoriaux, des générations d'Amérindiens de la côte passaient par Telegraph Creek et la Stikine pour pêcher et fumer le saumon qui leur servait de troc pour commercer avec les Amérindiens de l'intérieur. La nation Tahltan occupait le territoire bien avant l'arrivée de l'homme blanc.

Nous nous sommes arrêtés au sommet d'un promontoire pour admirer une vue spectaculaire de la vallée de Stikine River. Il n'y a pas de mots pour décrire l'immensité et la beauté de cette région. Nous poursuivons, mille après mille, pour nous apercevoir que le décor change à mesure que nous approchons du cercle arctique.

Nous traversons la communauté d'Iskut et ensuite le mont Edziza qui se profile à l'ouest. Le mont Edziza est une attraction dans cette région. C'est un volcan assoupi, né au cours d'une éruption, il y a quatre mil-

lions d'années. La dernière coulée de basalte est survenue il y a seulement dix mille ans. C'est aussi le pays du grizzly et de l'ours noir. Il n'est pas rare d'y voir ces immenses bêtes au printemps et à l'automne.

La nuit est tombée quand nous atteignons finalement Dease Lake. Nous descendons au Artic Divide Motel et nous nous préparons pour un souper avec le personnel de la cour. Il fait 12° en-dessous de zéro et une nouvelle neige recouvre le sol. Nous nous séparons tôt, demain la journée risque d'être chargée.

Le lendemain matin, je me rends jusqu'au tribunal qui loge dans l'édifice qui abrite les bureaux du conseil scolaire. Le stationnement est rempli. Une foule s'est massée dans le hall d'entrée que je traverse non sans avoir entendu une femme dire à son compagnon : « Ça me fait peur ». En endossant ma toge, je réfléchis à ces mots..

Nous consultons le registre. La défense et l'accusation sont fin prêts. Dix huit cas de conduite en état d'ébriété. Pour le reste, des cas de violence conjugale. Triste constat, chacun est lié à l'abus d'alcool. Il y a huit procès différents inscrits au rôle, incluant un assaut à l'arme blanche. La séance est ajournée jusqu'au lendemain. Pendant cet ajournement, ces mots reviennent en écho à mon esprit : « Ça me fait peur ». Cela m'intrigue. Qu'est-ce que ça veut dire ?

Pendant la pause du matin, je fait la rencontre de deux femmes qui font partie du Comité de la justice de Gahn et qui viennent des communautés de Telegraph Creek, Dease Lake et Iskut. Elles me parlent de leur travail : la surveillance des accusés en liberté restreinte, les programmes pour leur soutien et les services aux victimes. Elles décrivent leurs préoccupations en ce qui a trait à la protection des victimes d'abus physiques – des femmes pour la plupart. Les services communautaires se résument à un strict minimum. Le conseiller qui s'occupe des problèmes d'alcool a déjà annoncé qu'il partait et personne n'est en lice pour le remplacer. Je les écoute attentivement et décidons d'un commun accord de rester en rapport. Elles m'invitent à visiter la maison de transition locale baptisée *Le paradis des gens*. Je leur promets que je le ferai.

De retour au tribunal, il faut faire diligence. Il y a deux cau-

➔ page 36

# DEASE LAKE CIRCUIT IN NORTHERN B.C.

## Judicial Life IN THE NORTH

**M**onday morning, January 24, 2005, up early as my mind runs through a list of items. The list includes flashlight, food, book tapes, gloves, Criminal Code, satellite phone, robes, and Child Support Guidelines. An unusual list for anyone except a judge travelling on a northern circuit.

Hopefully I can present the reader an impression of life on a northern court circuit and the challenges it presents.



**Le juge de Walle au nord du nord  
Judge de Walle very up north**

I am preparing to leave my home chambers in Terrace, BC. Terrace is a forestry community that is a world famous area for salmon fishing and home to the Kermode bear.

I check the truck to ensure everything is in order and leave via Highway 16 "Yellowhead" east along the Skeena River. The Skeena River is known as the "River of Mists" and it is living up to its name this morning. The clouds hang low over the mountains. After an hour we reach the community of Kitwanga, Gitksan Nation territory. Several historic totem poles in the village dot the landscape. We turn north and pass a large sign that proclaims "North to Alaska". We are now on Highway 37 North. The remaining distance to Dease Lake is 500 kilometres, driving time 6 to 7 hours depending on road conditions.

The road is bad for this time of year. The highway was closed the day before as a result of an avalanche. Rain has fallen on an icy surface making for treacherous conditions. There are ruts in the road surface that conspire to pull the wheels into the ditch or worse, into oncoming traffic. As I come over the crest of a hill I am greeted by a moose standing in

BY JUDGE ED DE WALLE, B.C.

the middle of the road. Thankfully he scrambles off the road before I need to take evasive action.

Soon I reach the junction at Mezziaden Lake. Turning west at the junction will bring a traveller to Stewart. Stewart lies at the southern tip of the Alaskan panhandle. It was once a thriving community of 10,000 but there are now less than 500 inhabitants. It still boasts a courtroom that was built in the 1940's. Several years ago I located an old magistrate's bench book here that contained a notation that read ... "sentence for break and enter "100.00 fine and probation for 6 months with a condition to attend church once a week". Pre-Charter days, but who knows, maybe it worked!

Usually the court circuit spends a day in Stewart but on this trip we by pass the town to spend an additional day in Dease Lake to deal with a heavy caseload. Thus, we keep heading north. The first stop for lunch is at Bell II. This used to be a classic greasy spoon café. Now it is a world class heli-skiing resort. Europeans and Americans pay big bucks to ski some of the best vertical in the world. Helicopters are waiting to bring the skiers back up the mountains after lunch.



**Maison en bois rond construite au temps de la ruée vers l'or en Colombie-britannique.  
Log cabin built during the gold rush and fur trade in British Columbia.**

We continue north until we reach the Stikine River. It was in 1861 that gold was discovered on the bars of the Stikine bringing thousands of white men into the region. Fur-traders, prospectors, trappers, surveyors and hunters made their way to the Stikine and further into the Yukon in search of fortune. But their arrival forever marked a change in the lives of the original inhabitants. For unnumbered generations the coast Indians travelled through Telegraph Creek and the Stikine to catch and smoke their salmon and to trade with the Indians of the Interior. The Tahltan people were in this region long before the white man appeared.

We stop on the high ground and take a moment to enjoy the spectacular view of the Stikine River valley. It is impossible to describe the vastness and beauty of this area. The miles continue to roll by and now the landscape changes as we enter an arctic landscape.

We continue past the community of Iskut and then Mount Edziza lying to the west. Mount Edziza is an outstanding feature of this area. It is a dormant volcano that was built through an eruption that occurred four million years ago. The last basalt flow occurred only ten thousand years ago. This is also grizzly and black bear country. It is not uncommon to see these great creatures during the spring and fall circuits.

It is dark when we finally reach Dease Lake. We check into the Arctic Divide Motel and prepare for a communal dinner with the court staff. The temperature is 12 degrees below zero and fresh snow covers the ground. We turn in early as tomorrow promises to be a busy day.

In the morning I walk over to the courtroom which is located in the school board office building. The parking lot is full. A crowd has gathered in the lobby and as I pass through it I overhear a woman say to her companion "this is a scary place". As I change into my robes I ponder over her words.

Soon we are into the court list. Crown and Defence counsel are organized and we move through the cases. There are 18 drinking driving cases on the list. The balance of the list is made up primarily of offences involving violence. Sadly, almost every case is based on the abuse of alcohol. There are eight trials scheduled including a full day stabbing case. It is adjourned to the next day. When there is a pause in the action my mind wanders to those words "scary place" and I puzzle over their meaning.

During the morning break I meet with two women who are on the KU we Gahn Justice Committee from the communities of Telegraph Creek, Dease Lake and Iskut. They tell me about the work they do; probation monitoring, diversion programs and victims services. They describe their concern for the protection of victims, mainly women in abusive relationships. Community services are minimal. The only alcohol counsellor has given notice he is leaving and no one is scheduled to replace him. I listen carefully and we

→ page 37

UN LIVRE LU PAR LA JUGE JANE AUXIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'auteure n'avait que quatre ans quand sa famille a déménagé à Victoria. En 1866, comme elle le souligne dans l'introduction « Victoria, en ce temps-là, était un petit coin perdu et tous ceux qui comptaient – ou qui pensaient compter – savaient que tous les autres avaient cette même vision d'eux ». L'auteure insiste pour dire que sa famille et elle comptaient aux yeux des autres. Dans ses mémoires, elle trace un portrait vivant de ce qu'était la vie au milieu d'un groupe d'élite vivant près d'un petit bassin d'eau. Et le lecteur ne peut s'empêcher de sentir cette chaleur ambiante. Elle décrit une société très conventionnelle au service de laquelle s'affaire une « suite ininterrompue de serveurs chinois qui arrivent et qui partent ». Je crois que ses lointains souvenirs vont d'abord intéresser ceux qui vivent dans l'île Vancouver; capables de reconnaître les différents endroits qu'elle décrit, ils pourront les comparer à ce qu'ils sont devenus aujourd'hui.

Les extraits de ce livre les plus susceptibles d'intéresser les lecteurs de ce journal sont des extraits des mémoires du mari de l'auteure, le juge Harrison, qui décrit ses pérégrinations comme avocat d'abord et ensuite comme juge de la « cour de circuit ». (Il raconte qu'il était perçu comme une telle peste de la part des politiciens – à cause de ses activités politiques – que pour s'en débarrasser une fois pour toutes on le fit

nommer juge à vie par Ottawa.) Il avait tout juste que 33 ans quand il fut appelé à présider les vastes districts de Cariboo et Lillooet, bien qu'il continuât de résider à Victoria avec sa famille.

Je siège régulièrement à Lillooet et on me prête du courage parce que je prends ma voiture depuis Vancouver pour traverser les montagnes de la côte et m'y rendre. Laissez-moi vous dire que plus personne ne me prêtera de vertus héroïques après avoir lu ce livre. Dans un des chapitres, il décrit le début d'un voyage par la voie ferrée – pas dans le confort d'un wagon douillet – mais à bord d'un petit wagon que deux cheminots faisaient avancer en le « pompant » en alternance avec des mouvements de bascule. Ce premier bout de chemin devait le mener à temps à Yale pour attraper la diligence; un blizzard soudain s'étant levé et il a dû passer la nuit couché sur la table de cuisine d'un restaurant de Harrison. Au matin il engageait un conducteur de traîneau pour qu'il le menât au Boston Bar dans l'espoir d'y rejoindre la diligence. Il y réussit. Mais la photographie, qui nous montre la diligence périlleusement en équilibre sur l'arête du gouffre qui surplombe la Fraser, est terrifiante. Et cette photographie fut prise en plein été ! Son retour vers la côte fut tout aussi pénible. Je vous épargne les moyens de transport qu'il a dû utiliser. Il suffit de dire que même après avoir réussi à

prendre le train, il lui a fallu dix-huit heures pour se rendre de Yale à Port Moody (un trajet de deux heures en voiture de nos jours) – et le bateau pour Victoria avait déjà quitté le port.

Je me suis sentie envahie quand j'ai lu, sous la plume de Mme Harrison, son témoignage oculaire sur le tremblement de terre de San Francisco de 1906 et les incendies qui en résultèrent. Jusque là, j'avais l'impression de me retrouver devant une personne trop attachée à dresser la liste des personnalités et des rêves inutiles. Mais voilà que par la suite, elle montre sa fougue. Ses descriptions deviennent très évocatrices.

Est-ce que je recommande ce livre ? Oui, mais pas à tout le monde. Le livre indique en couverture que toute personne qui s'intéresse à la petite histoire ancienne de la Colombie-Britannique y trouvera son plaisir. Ça, je le redis. Sa lecture plaira aussi sûrement à ceux qui s'intéressent à l'histoire du droit, si peu nombreux qu'ils soient. Tous aimeront sûrement les nombreuses photographies qui illustrent ces mémoires.

Memoirs of a British Columbia Pioneer  
Published 2002 by Ronsdale Press



## « ÇA ME FAIT PEUR »

### → Suite de la page 34

ses qui portent sur la famille. La première est rapidement réglée, mais la deuxième est plus complexe. Deux jeunes enfants y sont mêlés. Je suggère que l'on tienne une rencontre entre les parties; elles acquiescent. Nous décidons d'un huis clos, le public quitte la salle, j'enlève ma toge et me dirige vers la table du conseil. J'aime ce genre d'échanges entre les parties et l'on ne s'étira pas longtemps avant de déterminer les tenants et aboutissants du litige. Après une heure, les deux parties acceptent de consentir à un règlement. Chacune semblait satisfaite d'avoir évité la confrontation et les débats en public.

Le lendemain, plusieurs des procès se règlent par aveu de culpabilité. Arrive le cas de l'agression à l'arme blanche; on appelle les témoins. Le procès se

termine à la fin de la journée. Je prononce un verdict de culpabilité et la défense demande un ajournement pour préparer sa présentation avant sentence.

Ce soir-là, me remontent à la mémoire les mots de cette femme. Je sais que je suis un étranger sur ce territoire que je sillonne depuis 25 ans. Nous sommes des étrangers qui apportons des règles de justice qui nous sont familières et avec lesquelles nous sommes à l'aise. Nous sommes indépendants et il est bien qu'il en soit ainsi auprès de ces petites communautés et peut-être que la cour est un lieu qui « fait peur » à quelqu'un accusé d'un crime grave... Et qu'en est-il en ce qui a trait aux choses courantes et aux affaires de famille ? Si un Thaltan débarquait chez moi pour présider un tribunal, est-ce que ça me ferait peur ?

Je vous offre quelques réflexions. Nous devons rendre justice avec humilité, reconnaissant que nous détenons

une très grande autorité. Nous devons veiller à écouter avec soin, à user de mots simple, à éviter le jargon juridique. Nous devrions consacrer tous nos efforts à en savoir plus sur les communautés que nous servons, plus sur leur histoire, plus sur leurs traditions. Nous devons admettre qu'il y a beaucoup de travail à accomplir dans les domaines de la réconciliation et de la guérison, surtout entre l'offenseur et l'offensé. Quand je quitte Dease Lake, je sais que l'offenseur et l'offensé laissés derrière moi continuent de vivre ensemble, souvent à quelques enjambées l'un de l'autre.

Une cour itinérante dans le nord constitue une expérience exténuante et vivifiante. C'est aussi une expérience enrichissante. Chaque juge devrait avoir l'occasion d'exercer son jugement dans une cour itinérante et connaître de près cette expérience de dispenser la justice dans des communautés éloignées, isolées. C'est sans prix.

# THE JUDGE'S WIFE

BY EUNICE M.L. HARRISON.

Judicial Life     
IN THE NORTH

The author was just 8 when her family moved to Victoria. The year was 1868. As the introduction to this book states, "Victoria was in those days a very small place, meaning that everyone who mattered, or rather considered they did so, knew everyone else who mattered, at least in their eyes." The author makes it clear that she and her family were definitely amongst those who mattered. Her memoir paints a vivid picture of what life was like amongst the elite in that small pond. And the reader isn't likely to warm to the participants. She describes a highly conventional society served by a "very, very long train of Chinese servants coming and going". I think her early reminiscences will primarily interest those now living on Vancouver Island who will know the areas she's describing and will be able to contrast her descriptions with how things look now – over a century later.

The portion of the book that will be of much more interest to the readers of this Journal are excerpts from the memoirs of the author's husband, Judge Harrison, describing his travels on circuit court – both as a lawyer and, subsequently, as a judge. (He explains that he'd made him-

A BOOK REVIEW BY JUDGE JANE AUXIER, BRITISH COLUMBIA

self such a nuisance to certain politicians through his political activities that, to be safely rid of him for good, they had insisted that Ottawa appoint him to the Bench for life.) He was just 33 when he was appointed to preside in the widespread districts of Cariboo and Lillooet – though he continued to reside with his family in Victoria.

I regularly sit in Lillooet and I'm considered quite brave for driving from Vancouver over the Coast Mountains to get there. Well, I'll no longer be viewed as heroic by anyone who reads this book. In one chapter, he describes starting out by rail – but not sitting comfortably in a railcar; rather he was on a hand car – the kind worked up and down like a see-saw.

That was supposed to take him to Yale in time to catch the stage, but a blizzard caused a delay and he had to spend the night sleeping on the dining room table of a restaurant at Harrison. He then hired a man with a sleigh to take him to Boston Bar, hoping to catch up to the stage there. He succeeded. But the photograph showing a stage perilously close to a drop off down to

the Fraser River is quite terrifying. And that photograph was taken in the summer! His return to the coast was equally daunting. I won't outline all the conveyances used. Suffice it to say that even once he caught the train, it took him eighteen hours to travel from Yale to Port Moody (now a two-hour drive) – and the boat to Victoria had already left.

I did warm to Mrs. Harrison once I read her description of being in San Francisco in April 1906 when the earthquake hit – and firestorms resulted. To that point, I'd viewed her as someone too taken up with name dropping and idle pursuits. But here she showed her mettle. And here her descriptions are the most evocative.

Do I recommend the book? Yes, but not to everyone. The jacket cover comments that the book will be valuable to anyone who has an interest in the early history of British Columbia. I'd echo that. And it's also going to appeal to those with an interest in general legal or judicial history, so to that limited audience – you'll enjoy this read. And you'll certainly enjoy the photographs that accompany the memoir.

Memoirs of a British Columbia Pioneer  
Published in 2002 by Ronsdale Press



## DEASE LAKE CIRCUIT IN NORTHERN B.C.

→ Continued from page 35

agree to keep in touch. They invite me to visit the local transition home named the Peoples Haven. I promise to do so.

I go back into court and we press on. There are two family cases. The first is quickly settled but the second is more complex. Two young children are involved. I suggest a case conference and parties nod their agreement. We close court to the public and I remove my robe and move to the counsel table. I enjoy case conferences and it did not take long to determine the underlying issues. After half an hour both parties agree to the terms of a consent order. They appear pleased to have avoided an adversarial and public argument.

The next day several of the trials turn into guilty pleas and dispositions. The stabbing case proceeds and witnesses are called. The trial finishes at the end of the day. There is a guilty verdict and defence counsel requests an adjournment to prepare for sentencing.

That evening I continue to ponder the woman's words. I know that I am a stranger in this land even though I have been travelling here for 25 years. We are outsiders, bringing a system of justice that only we are familiar and comfortable with. We are independent and that surely is a good thing in these small communities and perhaps court should be a scary place for someone charged with a serious crime but what about the usual summary and family matters? What if the Tahltan came to my community to judge, would I be scared?

I offer a few thoughts. We must bring justice in humility, recognizing that we yield awesome power. We must be careful to listen carefully, to speak plain words and avoid legal terminology. We should make every effort to learn about the communities we serve, their history, culture and traditions. We must recognize that there is much work to be done in the areas of reconciliation and healing, particularly between offenders and victims. When I drive away from Dease Lake the offender and the victim are left to live together, often within walking distance of each other.

A northern circuit is a tiring and at the same time invigorating experience. It can also be a very rewarding experience. Every judge should have the opportunity to go "on circuit" and experience first hand dispensing justice in remote and isolated communities. Value – priceless!

# LES TROUS PERDUS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Nos juges  
DANS LE GRAND NORD



JUGE BERNADETTE SCHMALTZ, TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Être juge dans les Territoires du Nord-Ouest signifie faire des voyages dans des lieux intéressants, la plupart du temps par voie des airs et voir des endroits du Canada qui sont encore plus beaux que vastes. J'ai entendu dire de certaines communautés du Nord qu'elle étaient dans des « trous perdus » et cette description me faisait toujours sourire – j'aime me rendre dans les « trous perdus ». Un trou perdu, c'est loin des foules, des bouchons de circulation, des pas précipités, loin des problèmes importants ou qui paraissent l'être, loin de la paperasse, des cellulaires, loin de tout. Se retrouver dans un trou perdu c'est se retrouver dans des endroits qui sont de vraies merveilles, remplies de gens dont la vie est tellement différente de la nôtre; des endroits d'où le soleil disparaît d'un seul coup pour des mois et, comme pour nous consoler de cet affront, se met à briller jour et nuit sans quitter la ligne d'horizon. Un trou perdu peut vous faire vivre une grande expérience que vous n'oublierez jamais, que vous voudrez revivre, à laquelle vous pourriez vous habituer et même en devenir captif.

Je suis juge de la cour du Territoire depuis un peu plus d'un an. Avant ma nomination, j'ai été procureure du gouvernement dans le Nord pendant onze ans. Les trous perdus, c'est mon assuétude.

Je suis sûre que vous avez entendu parler des nombreux défis reliés à la « vie judiciaire » dans le Nord. Il y en a en effet plusieurs. Mais ils perdent de leur gravité quand on les voit sous la lumière des avantages, des expériences et dans le sens continu de l'émerveillement et de la surprise. La « vie judiciaire » dans le Nord est un univers d'éducation permanente, sans examen final, sans fin.

Pendant ces douze années que j'ai passées dans le Nord, j'ai fait la visite d'à peu près toutes les communautés des Territoires du Nord-Ouest et de

plusieurs du Nunavut. Notre système de justice a beaucoup à en tirer même si, à l'occasion, il entre en conflit avec celui de la justice aborigène traditionnelle. De même, plusieurs aspects ou caractéristiques du système et de la culture aborigènes ont de quoi les rendre fiers. Plutôt que de voir les deux systèmes s'entrechoquer, j'aimerais mieux que l'on profitât de l'occasion pour améliorer l'un et l'autre système. Écouter, apprendre ne nuit jamais, surtout pour les juges. Je ne crois pas que l'on puisse souffrir d'un excès d'information; au contraire, c'est son manque qui est triste.



**J'ai grandi en aimant le Nord. Je suis une humble juge du Nord. C'est la tâche la plus difficile qui soit, mais il n'est rien que j'aimerais plus faire.**



Par exemple, mon expérience me montre que le pardon est perçu comme signe de grande vertu chez les communautés du Nord; pourquoi ne pas garder ça en l'esprit quand on travaille dans notre système de justice pénale. Je ne veux pas dire par là que lorsqu'on en arrive au pardon qu'il n'y a plus place pour les autres principes du droit pénal, bien sûr. Mais reconnaître toute la valeur du pardon améliore le système de justice pénale. Autre exemple; dans la culture aborigène, on enseigne aux enfants par l'exemple; ils regardent ce qui se fait autour d'eux. Quand on impose des peines à des jeunes ou à des adultes, on devrait garder en l'esprit cette façon de faire; peut-être qu'une ordonnance de remise en liberté sous

surveillance destinée à régler précisément ce que le jeune peut faire ou ne pas faire ne sera pas efficace ou capable de le réhabiliter. Dans ce cas, il serait peut-être mieux pour le jeune de le jumeler à un membre consentant de la communauté qui peut lui donner le bon exemple et lui indiquer un meilleur chemin à prendre. Dans le cas d'une sentence destinée à un adulte, il est primordial de souligner que le mal que cause son crime ne lèse pas seulement la victime, mais aussi lui-même dans ses propres enfants et toute la communauté à cause du mauvais exemple qu'il a donné. Voilà donc une observation qui reconnaît la différence dans la culture de ces communautés.

Ce ne sont là que deux parmi les exemples, « principes » que j'ai découverts dans mon travail auprès de ces communautés du Nord. Il y en a tellement à apprendre. Ces communautés comprennent tant de vieux sages. Ils ne tiennent pas de démonstrations à l'extérieur des cours de justice en brandissant des pancartes, en criant des slogans pour demander que l'on respecte les valeurs traditionnelles des autochtones. Mais si je converse avec eux, c'est de ça qu'ils me parleront. En les écoutant, j'apprends.

J'ai grandi en aimant le Nord. Je suis une humble juge du Nord. C'est la tâche la plus difficile qui soit, mais il n'est rien que j'aimerais plus faire. Le Nord, c'est un mélange étonnant de fragilité et d'endurance. Il nous incombe de ne pas blesser cette fragilité et aussi d'accepter la force et la sagesse que nous offrent ceux qui en savent plus que nous, qui ont souffert sans jamais abandonner les règles du système de justice pénale – qu'ils ont plutôt amélioré. Le vrai défi judiciaire du Nord, c'est celui-là.



*« On peut guérir d'un coup d'épée,  
mais guère d'un coup de langue. »*

Proverbe chinois

# GOING TO FAR FLUNG PLACES IN NWT

Judicial Life     
IN THE NORTH

BY JUDGE BERNADETTE SCHMALTZ, NWT

Being a judge in the Northwest Territories involves traveling to many interesting places, mostly by air, and seeing a part of Canada that is even more wonderful than it is vast. I have heard the communities in the North described as “far-flung”, and the description always makes me smile – I like going to far-flung places. Far-flung is away from the crowds, from the traffic, from the hectic pace, away from the problems that may be important, or might just seem that way, away from the pagers, the cell phones, and the “black berries”. To be flung far can land you in places full of wonder, in places where people have lives so different than we might be accustomed to; to places where the sun disappears for months at a time, and then as if to make up for the snub, it shines all day and all “night”, never leaving the sky. Being flung far can leave you with experiences that you will never forget, that you might like to have again, that you might even get used to ... dare I say, addicted to.

I have been a Territorial Court Judge in the Northwest Territories for just over a year now; prior to being appointed to the bench, I was crown counsel in the North for 11 years. I am addicted to being flung far.

I am sure you have heard of many challenges related to “judicial life in the North.” There are many. But the challenges are diminished in light of the benefits, the experiences, the continuing sense of wonderment and amazement – “judicial life in the North” is a continuing and constant education, with no final exam, with no ending.

Over my 12 years in the North, I have been to

most of the communities in the Northwest Territories, and many in Nunavut. The criminal justice system has much to commend it, while on occasion it may be in conflict with traditional aboriginal justice. At the same time, many aspects or characteristics of traditional aboriginal justice systems and cultures have much to commend them. Rather than this resulting in a situation of the systems clashing, I would rather see this as a situation where either or both systems can be improved. To listen and to learn can never hurt us, especially as judges. I do not believe we can ever have too much information, though sadly it is certainly easy to have too little.

**I have grown to love the North.  
I am humbled being a judge in the  
North. It is the most difficult job  
I have ever had, and I am quite  
certain there is nothing that I would  
rather be doing.**

For example, in my experience, forgiveness is very valued in native communities in the North – how can we not benefit from keeping that in mind when working within the criminal justice system? I do not mean to suggest that if forgiveness has been achieved, then there is no place for other principles of the criminal justice system – there is. But recognizing the importance of forgiveness, I believe, improves the criminal justice system. Another example is in aboriginal cultures, chil-

dren are taught by example, by watching those around them. In sentencing both adults and youths, this tradition should be kept in mind – it may be that a minutely detailed probation order attempting to dictate or control exactly what a youth can and cannot do might not be effective, or rehabilitative; it may be better to direct that the youth spend time with a willing member of the community who can set a good example, who can perhaps show the young person a better track. And in sentencing an adult, it is important to point out the harm that the crime has done not only to the victim, but to the offender's children and to the community, by the example that the offender has set. Such an observation can recognize one of the traditions of the community's culture.

These are only two examples of some of the traditions or “principles” that I have learned in working in the communities of the North. There is so much to learn. But there are so many to learn from. There are many wise people in the communities. They do not demonstrate outside court houses, or carry placards, or shout and yell and demand that traditional aboriginal values must be observed. But if I ask them they will talk about them; if I watch them, I can learn.

I have grown to love the North. I am humbled being a judge in the North. It is the most difficult job I have ever had, and I am quite certain there is nothing that I would rather be doing. The North is an amazing combination of fragility and endurance. The responsibility of not harming something fragile and of accepting the strength and the wisdom offered from those who may know more, who have endured, while not abandoning the criminal justice system, but rather enhancing it – that is the real challenge of Judicial life in the North.

*“Justice is the tolerable accommodation of the conflicting interests of society, and I don't believe there is any royal road to attain such accommodation concretely.”*

Learned Hand, American jurist

# LE YUKON S'EST GLISSÉ DANS MON ÂME ET EST DEvenu MA MAISON

Nos juges  
DANS LE GRAND NORD

PAR LE JUGE À LA RETRAITE BARRY STUART



Quand Dennis m'a demandé de lui donner en 750 mots mes réflexions sur mes expériences comme juge dans le Grand Nord, ça m'est apparu facile et... bien non ! Je n'avais pas assez réfléchi. Trop de sentiments bruts semblaient vouloir bondir sur la page.

C'est un travail qui vous remue le cœur et l'âme. Être juge dans le Nord vous révèle comment le système judiciaire et comment vous, comme juge, créez des chocs sur les offenseurs, les victimes, les familles et leurs communautés. Vous vous laissez prendre. Dans l'incessant défilé des gens qui paraissent devant la cour, de nombreux visages vous sont familiers. Ces enfants qui comparaissent devant vous en « protection » de la jeunesse, vous les reverrez plus tard comme jeunes délinquants et ensuite comme adultes. Vous verrez leurs enfants comparaître comme offenseurs, victimes ou témoins. Vous les voyez dans leur milieu, dans la rue, dans des réunions. Vous pouvez sentir et constater le retentissement de la justice sur leur vie. Vous vous rendez compte que les gens les plus courageux et les plus déterminés que vous avez jamais rencontrés ont fait partie de cet incessant défilé. Ce qu'ils ont réussi à surmonter chaque jour vous écraserait, vous et tous les autres que vous connaissez et qui ont réussi. Nous allons vers ces gens avec les meilleures intentions, mais n'arrivons pas toujours à rendre leur lutte pour la survie plus facile.

À la différence des juges des grands centres urbains, vous baignez dans un milieu qui vous retourne de l'information de plusieurs façons, parfois même directement. La nature des liens avec les gens, la conséquence de votre travail défie constamment toutes les certitudes que vous amenez avec vous à votre tribunal. Vous subissez une sorte de mutation que vous ne pouviez ni prévoir, ni prévenir.

J'ai d'abord commencé par me laisser porter par ma passion pour la loi. Les premières années de la Charte me fournissait un feu d'artifices de défis intellectuels. J'aimais le droit. Je devorais des articles de droit chaque jour et ramenais à la maison des causes à étudier pendant mes vacances. Je trouvais particulièrement difficile de reconnaître que la loi dans de nombreux cas non seulement ne parvenait pas à aider les gens, mais aggravait leurs problèmes.

Quand je suis arrivé au Yukon, il y avait du changement dans l'air. On aurait dit que tout le monde, un jeune et dynamique ministre de la Justice et tous ceux qui gravitaient autour reconnaissaient que le système de justice avait besoin de changement. Leur enthousiasme m'a leurré et je ne suis détrompé vite après quatre mois de restrictions comme juge adjoint. Pendant 24 ans, la possibilité de faire des changements m'a rivé à mon siège. Les changements sont arrivés. Certains disent que des changements fondamentaux sont arrivés. Pas moi. On aurait pu faire beaucoup plus forger un partenariat et entraîner la communauté à partager des responsabilités plus significatives dans les cas de crimes ou de conflits. Nous n'avons pas réussi à faire diminuer l'incessant défilé des gens aux prises avec des problèmes devant le tribunal. Mais il reste encore de l'espoir pour que les gens du Nord découvrent des nouvelles directions à faire prendre à la justice canadienne.



**Dans l'incessant défilé des gens qui paraissent devant la cour, de nombreux visages vous sont familiers.**



Il s'est produit des changements radicaux portant sur l'indépendance judiciaire pendant ma période active au Yukon. Je me revois en train de me rendre à la cour de la communauté au volant de la voiture officielle noire et orange, réservée aux employés du gouvernement. Quand je suis arrivé à destination, une mère monoparentale s'est précipitée vers moi m'implorant d'empêcher l'État de tuer son enfant. Je l'ai rassurée en lui disant qu'il y aurait un procès dans les règles, mais que je ne pouvais lui parler avant que le procès ne s'ouvre. Désignant par de grands gestes les voitures officielles noires et orange du gouvernement... « vous êtes tous les mêmes, tous en train de vouloir m'enlever mon enfant... quelles sont mes chances contre vous ? » Aux yeux du gouvernement nous étions des employés et seuls

les ministres conduisaient des voitures banalisées. Aux yeux des gens de cette communauté, nous étions le gouvernement.

La deuxième leçon me fut servie dans le tumulte d'une cause relevant du tribunal de la Jeunesse. Au cours d'un ajournement, un matin, le sous-ministre de la Justice, qui agissait en tant que conseiller d'une agence de protection, glissa au greffier une note que ce dernier me remit. La note disait tout simplement qu'il avait refusé ma demande de congé annuel. La tension touchant l'indépendance judiciaire venait de monter de plusieurs crans. La lutte fut longue et difficile; elle sapait les relations efficaces de travail et la capacité de faire des changements substantiels dans la façon de donner aux communautés les services de justice auxquels ils avaient droit. Jamais je ne me serais attendu à ce que l'une des plus importantes contributions que j'aie faite dans ma carrière de juge amènerait notre cour au centre de l'arène où se menait le combat pour l'indépendance judiciaire. À la fin, nous avons gagné et j'en suis gré à l'Association canadienne des juges de la cour provinciale.

Je n'ai jamais pensé rester juge plus que les deux années qu'il aura fallu pour mettre en branle les changements au système. Chaque année, je pensais que je ne serais plus juge l'année suivante. Les années ont passé. Chaque année, les changements m'apparaissaient plus probables l'année suivante. Un moment donné, je ne peux préciser quand, le Nord s'est glissé dans mon âme, il m'a enveloppé pour devenir ma maison.

J'ai quitté le tribunal avec une vision dramatiquement différente et une grande humilité quant à cette force que devrait posséder notre système de justice dans ces communautés nordiques. Je reste convaincu des rôles essentiels que les lois et les tribunaux doivent jouer en démocratie, mais je reconnais qu'il faut changer en profondeur notre façon de faire pour créer un espace vital pour que se développe la collaboration dans les différentes sphères de la justice et surtout pour que se crée plus de place pour que les communautés prennent plus de responsabilités.



# LIFE AS A NORTHERN JUDGE

## Judicial Life IN THE NORTH



BY JUDGE BARRY STUART (RETIRED) YUKON TERRITORY

When Dennis asked for 750 words of reflections on the experience of being a northern judge, it seemed an easy task. Nope...too soon. Too many raw feelings came bounding out onto the page

It is work that moves you from your head to your heart. Being a northern judge exposes how the justice system, and how you as a judge, impact the lives of offenders, victims families and communities. You get involved. In the endless parade of people through a northern court are many familiar faces. The children you dealt with in child protection cases you see later as young offenders, then as adults. You see their children and you deal with them as offenders, victims and witnesses. You see them in their communities, on the streets and in meetings. You see and feel the impact of the justice system on their lives. You come to realize some of the most courageous and determined people you will ever meet are in these parades. What they manage to overcome every day would crush you and all the successful folks you know. We come with the best intentions, but we rarely make their struggle to survive any easier.

Unlike judges in large urban centers, you get feedback in many ways, often directly. The nature of connections to people, and to the impact of your work, profoundly challenges any assumptions you initially bring to the bench. You change in ways you cannot anticipate, and cannot prevent.

I began by indulging my avid interest in the law. The early years of the Charter provided a feast of intellectual challenges. I loved the law. I voraciously read law every day and took case reports on my holidays. It was particularly difficult to acknowledge that the law in most cases not only

failed to help people in trouble, but often made their troubles much worse.

When I came to the Yukon change was in the air. It seemed as if everyone, from a young dynamic lay Minister of Justice, to people working in the field, recognized that the justice system needed to change. Their enthusiasm lured me back after my four month stint as a deputy judge. For 24 years the potential to make fundamental changes held me fast to the Bench. Change did happen. Some say fundamental change happened. Not I. Much more was possible to forge new partnerships and to actively engage the community in significantly sharing responsibilities for conflict and crime. We have failed to dramatically change the parade of troubled people through the court. The potential remains for the north to pioneer new directions for the Canadian justice system.



**In the endless parade of people  
through a northern court are many  
familiar faces.**



There were significant changes in judicial independence in my tenure in the Yukon. I recall driving up to a community court in the black and orange government car issued to all territorial government employees. When I arrived a single mother ran to me pleading not to allow the state to keep her child. I reassured her that a fair hearing would be held, but that I could not talk to her before court. She waved her hand toward all the other black and orange government cars and pronounced... 'you are all the same, all trying to take my child...what chance do I have against all of you.' To the government we were employees,

and only Ministers drove unmarked cars. To the community we were the government.

The next lesson came in the midst of a hotly contested child protection case. During a morning adjournment, the deputy minister of justice, acting as counsel for the child protection agency, passed a note through the court clerk to me. The note simply stated that he had denied my application for annual leave. The battle for judicial independence was raised several levels of intensity. It was a long and difficult struggle, which undermined effective working relationships and the ability to effect substantial changes in the way judicial services were rendered to communities. I did not expect that that the singularly most important contribution of my judicial career would take our court into the centre of the early fight for judicial independence. Eventually we prevailed and I acknowledge the generous assistance of the Canadian Provincial Judges Association.

I never planned to remain a judge beyond the two years several others agreed it would take to initiate changes to the system. Every year I did not think I would be a judge the next year. The years passed. The potential for change each year seemed just a year away. Some time along the way, I'm not sure when, the north captured my soul, took me in and became my home. It became the place my spirit will always be nourished. In my struggle to change the justice system, the north changed me.

I left the bench with a dramatically different focus and with a greater humility about the dominant force that the justice system should be in northern communities. I remain convinced of the vital role the law and the courts play in a democracy, but recognize that we must substantially change our approach to create space for collaboration among all justice agencies, and especially allow space for communities to take on greater responsibility.



*"A conscience without God is like a court without a judge."*

Alphonse De Lamartine 1790-1869, French Poet, Statesman, Historian

# LA MÉDIATION VENUE DU SUD ET LES PROBLÈMES INUIT

Nos juges  
DANS LE GRAND NORD

JUGE GALLAGHER, COLOMBIE-BRITANNIQUE



J'ai une nièce incroyable. Elle s'appelle Kelly Gallagher-MacKay. Il y a trois ans, elle vivait à Iqaluit et travaillait à titre de directrice au Programme en droit des Akitsirak.

Kelly m'a suggéré de lui faire une visite et profiter de l'occasion pour donner une conférence sur les *Ateliers de médiation en droit familial* à ses étudiants en droit. Elle sait qu'en tant que juge de la cour provinciale mon travail incombe au droit civil et au droit familial et que j'ai l'habitude des conciliabules. Je préfère d'ailleurs cette façon de faire les choses. Je trouve extraordinaire « d'écouter pour apprendre ».

J'étais ravie de faire une visite à Kelly à Iqaluit et de donner cet atelier à ses étudiants en droit. Cela m'a conduit à une autre invitation pour mener un même atelier auprès des travailleurs socio-familiaux qui vivent à Kugluktuk et qui travaillent dans le cadre du programme de médiation d'Inuusimut Aqqusiuqtiit. Depuis ce temps, je suis retourné souvent à Iqaluit, plusieurs fois pour y tenir des ateliers aux conseillers de la communautés qui œuvrent en droit familial et en justice « réparative » aussi bien qu'aux étudiants de l'école de droit d'Akitsirak.

Il se dresse de nombreux obstacles contre la mise sur pied d'un système de droit familial qui réponde aux besoins du droit familial au Nunavut. Un climat très rude, des petites communautés Nunavut « tricotées serrées » et un éloignement plus ou moins grand les unes des autres, causent problèmes quand il s'agit de leur procurer des services en droit familial. À cause des distances, toutes les communautés, sauf Iqaluit, sont desservies par une cour itinérante. Des dossiers chargés, un système débordé fait en sorte qu'il peut se passer une longue période de temps avant qu'un cas de droit familial ne soit entendu. Le programme Inuusimut Aqqusiuqtiit est spécialement conçu pour accélérer ces services de justice dans ce territoire en procurant à ces communautés les informations de base touchant le droit familial et des services pour aider les parties à aplanir les conflits qui naissent des ruptures familiales. Il se consacre à l'entraînement de médiateurs bien formés dans les principes du droit familial aussi bien que dans l'art de la médiation elle-même. Ces gens sont rattachés à la communauté. Voilà où j'interviens.

Ces ateliers n'ont qu'un but : réconcilier ce qu'il y a de commun dans la solution des problèmes Inuit et la « médiation » qui vient du sud.

Je me suis donc embarqué à bord du vol vers Iqaluit avec une présentation en bonne et due forme expliquant la médiation – montée sur ordinateur. Grands mercis ! les programmes d'ordinateurs se sont avérés incompatibles et je n'ai pu me servir de mes instruments tout à fait inutiles. Petit à petit, (après trois ou quatre ans d'atelier) et avec l'aide attentive et soutenue des Inuit, je commence à comprendre comment tout ça fonctionne. Pour les deux derniers ateliers, nous avons séjourné dans un merveilleux café couette qui dominait ce qu'on appelait, à une époque, Frobisher Bay. Nous y avons vécu ensemble pendant quelques jours. Nous avons mangé du poisson congelé qu'Udjuuluk Etidiloie avait pêché et qu'il nous avait rapporté de chez lui, Cape Dorset et j'ai appris à couper le poisson avec un ulu. Nous avons fait des marches dans la toundra sur la neige à 50 au-dessous de zéro ou sous un soleil flamboyant à 23 heures en regardant des enfants jouer près d'une rivière.

Les ateliers se tiennent désormais plus souvent sous forme de conversations; je parle anglais et Eileen Kilabuk ou Atseinak Akeeshoo, les interprètes, traduisent pour moi les différences de langage et de culture. Nous avons commencé d'abord avec un Ancien, Sammy Quamagiak, qui a récité une prière après avoir allumé le qulliq tout en nous racontant comment le qulliq éclaire et réchauffe les igloos du Nord. Ensuite, on aborde les raisons de notre présence sur les lieux et la façon dont les Inuit ont résolu leurs problèmes par le passé...sans créer d'antagonisme. Nous nous donnons des jeux de rôle, le premier que nous faisons s'appuyant sur des expériences familiales que nous connaissons et partageons.

Chaque atelier suit sa propre évolution. Au cours de l'un d'eux, Rachel Idlout, qui a passé quinze ans auprès de jeunes délinquants, leur enseignant l'art traditionnel de la chasse, de la pêche et de la construction d'igloos nous invite à visiter sa terre. Nous avons tous travaillé fort et tous fatigués d'avoir ressassé tous ces conflits. Nous avons emprunté des motos-neige et des kamotiqs du Centre de détention et sommes partis pour nous rendre à l'igloo qu'elle avait bâti;

nous y avons cassé la glace et bu du thé. Il faisait 50 en-dessous de zéro, nous roulions sur cette terre couverte de neige à perte de vue, dénuée de toute pancarte routière pour nous guider. On se rend rapidement compte qu'on pourrait s'y perdre complètement. Par la suite, nous sommes revenus à notre atelier. Nous nous sommes servis de cette sortie comme d'une métaphore pour analyser les solutions de conflit. Le sentiment de la peur, le goût du risque, le soutien qui atténue le risque et donne un sentiment de sécurité, la joie de partager des rires, des éléments de compréhension.

Une autre fois, à l'occasion d'un autre atelier, plus selon une façon de faire propre « au sud » nous jouions les rôles d'un conflit familial. En cours de jeu, je me chamaillais avec mon « mari » et Mayuriaq Quvianaqtuliaq agissait comme médiatrice au conflit. Même s'il s'agissait d'un jeu de rôle, je me suis senti ému. Mayuriaq m'avait donné une qualité d'écoute sentie. J'étais touché au plus profond de moi. Le conflit en moi était terminé. On m'avait entendu. Je pouvais guérir, me laisser aller, espérer. Un lien s'était établi entre nous difficilement exprimable en mots, mais réel. La capacité d'écoute de Mayuriaq qui avait servi de catalyseur à mon changement. Tous les deux nous avons constaté que nous avons réussi à intégrer la « médiation » telle qu'elle s'exerce dans le « sud » et celle traditionnelle des Inuit. Ce fut un succès.

Harmoniser les techniques de médiation du « sud » avec celles traditionnelles des Inuit pour régler les problèmes est une énorme tâche. Il existe des différences fondamentales entre la résolution des conflits en général et la manière de faire des Inuit et il y a beaucoup de nouveaux domaines à explorer dans le cours de ces ateliers. Je me fais l'écho de Sammy Quamagiak, l'Ancien, à la fin des ateliers en janvier. « Nous ne savons pas encore comment nous intégrerons le mode de médiation du sud à nos méthodes traditionnelles, mais nous savons que ce que nous apprenons nous est bénéfique ».

# INUIT PROBLEM SOLVING AND SOUTHERN MEDIATION

Judicial Life     
IN THE NORTH

BY JUDGE GALLAGHER, BRITISH COLUMBIA

I have an incredible niece, her name is Kelly Gallagher-Mackay. Three years ago she was living in Iqaluit and working as Northern Director of the Akitsiraq Law Program.

Kelly suggested I come visit her and give a Family Law Mediation Workshop to the law students. She knows that as a judge in Provincial Court I do a lot of my work in family and civil using the conferencing process. I much prefer that way of doing things. I find it remarkable what "just listening" can do.

tion and dispute resolution services to assist parties to settle family matters arising from relationship breakdown. It is committed to training mediators who would have a strong basis in family law principles as well as mediation skills – and who are based in the community. That is where I come in. The vision behind the workshops is to explore the common ground between Inuit problem solving and southern "mediation".

Initially I flew into Iqaluit armed with a comprehensive power-point presentation of mediation training. Thankfully, the computer programs were not compatible, and I could not use my completely inappropriate training tool! Slowly (almost

ways. We move effortlessly into role plays, that first of all we create, using family experiences we all know and share.

Each workshop evolves in its own way. During one workshop, Rachel Idlout, who spent 15 years working with young offenders teaching them traditional Inuit ways of hunting, fishing and igloo-making, invites us onto the land. We had been working hard and were all tired of thinking about conflict. We borrowed ski-doo's and kamotiqs from the youth detention centre and went out on the land to visit an igloo she had built, break ice and make tea. We went out on the land at 50 below, with snow and expanse for as far as you can see, with no southern land marks or signposts to guide the way. You realize how quickly and completely you could get lost. And then we came back to class and used the trip to the land as a metaphor for process in conflict resolution. The feelings of fear, the need to risk, the guidance and support that lets the risk feel safer, the joy and laughter of sharing and connection.

On another day, during another workshop, in a more southern mode of training, we were role playing a family conflict. At one point, during the role play, I was fighting with my "husband" and Mayuriaq Quvianaqtuliaq was "mediating" the conflict between us. Although only a role play, it was heartfelt. I received, from Mayuriaq, a quality of listening which was profound. I was touched to the core. The conflict in me ended. I had been heard. It allowed for healing, for letting go and for hope. There was a connection between us not easily shared with words and yet true. It was Mayuriaq's quality of listening that provided the catalyst for my change. We both realized that we had succeeded in integrating southern mediation and traditional Inuit approaches and it had worked wonderfully.

Exploring ways to integrate southern-based mediation techniques with traditional Inuit approaches to problem solving is a huge task. There are fundamental differences with mainstream conflict resolution and Inuit problem solving and there is a lot of 'pioneering' of new ways going on during these workshops. I echo the sentiments of Sammy Quamagiak, Elder, made at the end of the workshop in January "We do not yet know how we will integrate southern mediation and our traditional ways but what we do know is that what we are learning is good."



Akitsiraq, Faculté de droit / Law School, Iqaluit.

I was thrilled to visit Kelly in Iqaluit and give the workshop to the law students. This led to an invitation to provide a similar workshop for family support workers living in Kugluktuk and Cape Dorset and working for the Inuusirmut Aqqusiuqtiit Mediation Program. Since then, I have been back to Iqaluit a number of times providing workshops to community counsellors involved in family law and restorative justice, as well as Akitsiraq Law School students.

There are significant obstacles to the development of a responsive family law system in Nunavut. Extreme climate, and the small, close knit nature of Nunavut communities and relative isolation from each other have a serious impact on delivery of family legal services. Because of distance, all communities, except Iqaluit, are served by a circuit court system. Crowded dockets and an over-worked system mean it can take a very long time for a family law case to be heard. The Inuusirmut Aqqusiuqtiit program is designed to increase access to family justice services in the territory by providing community based family law informa-

tion and dispute resolution services to assist parties to settle family matters arising from relationship breakdown. It is committed to training mediators who would have a strong basis in family law principles as well as mediation skills – and who are based in the community. That is where I come in. The vision behind the workshops is to explore the common ground between Inuit problem solving and southern "mediation".

3 years and 5 workshops later) and with a lot of Inuit guidance, I begin to understand what works. For the last two workshops, we have all stayed in a beautiful bed and breakfast overlooking what used to be called Frobisher Bay. We live together for a few days. We eat frozen fish at lunch which Udjualuk Etidloie has caught and brought for us from his home in Cape Dorset and I learn how to cut the fish with an ulu. We walk on the tundra either on snow at 50 below or with incredible sun at night with children at play by the riverside at 11:00 p.m.

The workshops are now more in the form of a conversation and that conversation takes place with me speaking English and Eileen Kilabuk or Atseinak Akeeshoo, interpreters, bridging the language and cultural differences into Inuktitut for me. We begin with an Elder, Sammy Quamagiak, saying a prayer, lighting the qulliq and telling stories of how the qulliq provided all the heat and light for igloos in the north. The stories then move into why we are here and how the Inuit solved problems in the past . . . in non adversarial



PAR LA JUGE ROBERT G. KILPATRICK, NUNAVUT

L'air froid te transperce. Il fait quarante-deux degrés en-dessous de zéro. Le vent du Nord-Ouest mord. La buée de l'haleine se fige en glace sur le capuchon du parka. La neige crisse sous les pas. Vers l'est, un soleil blafard éclaire l'horizon, un horizon sans arbre ou végétation d'aucune sorte. Il est 7 h 30 (HNE), la cour et son personnel se retrouvent à l'aéroport d'Iqaluit sur la terre de Baffin. Cette semaine, la cour du Nunavut se déplace.

Les pilotes nous informent qu'il y a une masse d'air importante qui se déplace vers le centre de l'Arctique. On annonce des nuages. Les prévisions météo pour la période de cinq jours n'augurent rien de bien.

La cour doit se rendre auprès de trois petites communautés Inuit dans le centre de l'Arctique. Une montagne d'effets personnels sont chargés à bord du petit avion à deux moteurs. On compte 26 communautés Nunavut dispersées sur un territoire sur 1,9 million de kilomètres carrés qui compte trois fuseaux horaires. La justice se transporte vers chacune grâce à trois juges de la cour de justice itinérante du Nunavut.

Quelques heures plus tard, l'avion qui transporte la cour arrive à sa première destination : Kugaaruk, un petit village de 900 âmes perché sur la côte du golfe de Boothia. Il est maintenant 11 h, heure normale centrale. Le personnel s'organise avec la Gendarmerie royale pour assurer le transport vers le centre communautaire qui servira de tribunal.

La chaudière du centre communautaire fonctionne mal. Il y fait froid. Les tubes fluorescents semblent mettre une éternité avant de s'allumer. Les seules toilettes sur place sont gelées et hors service. On mange rapidement le contenu de son sac à lunch. Les chaises, tables, ordinateurs portables, imprimantes sont maintenant en place. Les drapeaux sont hissés. On permet aux avocats de rester vêtus de leurs parkas et bottes. Le président du tribunal porte un manteau et des kamiks (bottes) en peau de phoque. Cet accoutrement préserve du froid et constitue, dans ce contexte culturel, un symbole de l'autorité que représente la cour.

Les audiences commencent à 11 h, heure locale. On remercie de leur présence les aînés qui siègent avec le tribunal. Deux interprètes traduisent simultanément en Inuktitut tout ce qui se passe. Les aînés – qui aident au prononcé de la sentence – ne parlent pas l'anglais.

Il y a en tout 20 causes dans le rôle criminel comprenant trois procès et une enquête préliminaire. Il y a trois causes civiles qui relèvent de la cour supérieure et que la cour doit entendre.

Cette séance se termine à 18 h 30 à l'heure d'Iqaluit (17 h 30, heure locale). Après avoir fait un détour par l'hôtel pour y cueillir le pilote, le personnel et la cour, rongés par l'inquiétude, se dirigent péniblement vers l'aéroport. La pression barométrique a baissé annonçant l'imminence d'une tempête. La neige commence de virevolter sous les bourrasques du vent.



**On compte 26 communautés  
Nunavut dispersées sur un territoire  
sur 1,9 million de kilomètres carrés  
qui compte trois fuseaux horaires.**



Nous décollons dans le ciel d'encre d'une nuit arctique. Gjoa Haven n'est qu'à 55 minutes par voie des airs. Les lumières de Kugaaruk ont vacillé un temps avant de disparaître dans le lointain. L'avion traverse une vaste solitude.

À 20 h 15, (heure d'Iqaluit) nous arrivons à l'hôtel de Goja Haven où nous attendait un repas bien chaud. Les avocats, eux, ont tout avalé d'un trait. Ils avaient des gens à interroger.

Le blizzard nous assaille toute la nuit. Le bâtiment tremble sur ses assises de glace. S'aven-

turer à l'extérieur est périlleux. La cour attend. Vers midi, le vent commence à faiblir. Le temps se calme suffisamment pour qu'à 2 h on songe à siéger. Un avis à cet effet est envoyé sur les ondes de la radio communautaire. La cour s'ouvre selon le rituel. Le rôle des causes criminelles est chargé et la tâche difficile. L'éclairage et l'acoustique sont en mauvais état. La cour ajourne à 16 h 30 avec le sentiment du devoir accompli.

Après le souper, on tient une conférence avec le conseil de Bande. On prend la décision de surseoir au départ de la cour. Il nous faut récupérer le temps que le blizzard nous a fait perdre. On demande au greffier de faire le nécessaire pour qu'un juge de paix de l'endroit ou nous allons suspendent les causes jusqu'à notre arrivée. Le Gendarmarie et l'hôtel doivent être prévenus de ce changement. La cour apprend que le vol de Taloyoak depuis Yellowknife a aussi été retardé à cause des intempéries. D'autres moyens de transports doivent être rapidement prévus pour les prisonniers et les témoins dont les procès ont été retardés afin que leurs comparutions devant le tribunal ne soient pas annulées.

Vers 16 h 30, le mercredi, les causes criminelles et civiles de Gjoa Haven sont terminées. La route vers l'aéroport est complètement dégagée. La piste est utilisable. Le pilote vérifie la météo et le départ se prépare. Le transport jusqu'à l'aéroport s'organise. Chacun apporte un repas. La cour et son personnel montent à bord et c'est le départ pour Taloyoak. Temps idéal pour voler. La tempête s'est déplacée. Il y a maintenant une belle lune pâle qui brille sur les glaces arctiques. Les voiles lumineuses d'une aurore boréale dansent au-dessus de nos têtes.

La cour siégera à Taloyak encore une journée et demi. Sans mauvais temps, sans accidents, sans autres incidents, la cour retournera à sa base d'Iqaluit tard dans la journée de vendredi, après un long vol de trois heures et demi. La nuit est déjà tombée quand nous apercevons les lumières d'Iqaluit. Une autre odyssée arctique s'achève pour la cour de justice Nunavut.

# NUNAVUT COURT OF JUSTICE ON THE MOVE

Judicial Life   
IN THE NORTH

The cold air cuts like a knife. It is minus forty two degrees Celsius. There is a biting wind out of the northwest. The breath freezes forming ice on the fur of the parka's hood. The snow crunches hard under foot. In the east, the sun is a distant glow on the horizon; a horizon unbroken by trees or vegetation of any kind. It is 7:30 am (Eastern Standard time) as the Court party assembles at the Iqaluit airport on Canada's Baffin Island. This week, the Nunavut Court of Justice is on the move.

The court is bound for three small Inuit settlements in the central arctic. A mountain of gear is soon loaded into a small twin engine aircraft. There are 26 communities in Nunavut scattered over 1.9 million square kilometers and three time zones. Justice is brought to everyone's door by three judges of Nunavut's itinerant Court of Justice.

The pilots advise that there is a significant mass of unstable air moving into the central arctic. Storms are expected. The five day forecast is bleak.

Some hours later, the plane bearing the Nunavut Court of Justice arrives at its first destination. We are now in Kugaaruk, a settlement of some 900 souls perched on the edge of the Gulf of Boothia. It is 11:00 am (Central standard time). The clerk makes arrangements with the RCMP for transport to the community hall that serves as a courthouse.

The boiler at the community hall is not working properly. It is cold inside. The fluorescent lights seem to take forever to warm up. The only toilets in the hall are frozen and inoperable. A bag lunch is eaten hastily. Chairs, tables, laptops, and printer are set up. Flags are hung. Counsels are given permission to wear parka and boots in the courtroom. The judge of the Court presides in a seal-

By JUSTICE ROBERT G. KILPATRICK, NUNAVUT


skin coat and matching sealskin kamiks (boots). This uniform provides insulation from the cold and a symbolic cultural context to the authority represented by the Court.

The Court opens at 1:30 pm local time. The elders sitting with the court are introduced and thanked for their attendance. All proceedings are interpreted simultaneously into Inuktitut by two court interpreters. The elders assisting with sentence speak no English.

There are twenty matters on the criminal docket including three trials and one preliminary hearing. There are three civil matters to be addressed by this Court in its capacity as a superior court. Proceedings conclude at 6:30 pm Iqaluit time (5:30 pm local time). After collecting the pilots at the hotel, a weary court party trudges back to the airport. The barometer has dipped heralding the approaching storm. The snow begins to drift on the rising wind.



**There are 26 communities in  
Nunavut scattered over 1.9 million  
square kilometers and three time  
zones.**



We take off into the inky darkness of an arctic night. Gjoa Haven is 55 minutes away by air. The lights of Kugaaruk soon flicker and disappear into the distance. The plane traverses a vast solitude.

By 8:15 pm (Iqaluit time) we have arrived at the hotel in Gjoa Haven. A warm dinner is welcome. The lawyers wolf down their food. There are clients to be interviewed.

The blizzard rolls in during the night. The buildings shake in the icy blast. It is too dangerous to

venture outside. Court must wait. By noon the wind begins to drop. The weather has cleared sufficiently by 200pm to allow proceedings to open. A notice to this effect is broadcast on the local community radio. Court opens with the usual ritual. The criminal list is long and the work difficult. Lighting and acoustics are poor. The Court closes at 4:30 pm with a sense of accomplishment.

After dinner, a conference is held with counsel. A decision is made to delay the Court's departure. We need to recover time lost to the blizzard. The clerk is directed to arrange for a justice of the peace resident at our next destination to stand all matters down until the Court can arrive. The RCMP and the hotel must be notified of this sudden change. The Court discovers that the flight into Taloyoak from Yellowknife has also been delayed due to weather. Alternative transportation arrangements for remanded prisoners and Crown witnesses must be made quickly if scheduled court appearances are not to be lost.

By 4:30 pm Wednesday the criminal and civil list for Gjoa Haven has been completed. The road to the airport has been cleared of drifts. The runway is once again usable. The weather is checked by the pilots and preparations again made for departure. Transportation to the airport is arranged. A meal is taken. The court party soon boards its aircraft and is airborne for Taloyoak. It is good flying weather. The storm has moved on. There is now a soft moon glow on the arctic ice. A shimmering canopy of northern lights flickers and weaves overhead.

The Court will sit in Taloyak for a day and a half. Weather permitting, barring accidents and other misadventures, the Court will return to its base in Iqaluit late Friday after a long three and a half hour flight. It is dark by the time the welcome lights of Iqaluit hove into sight. Another arctic odyssey is complete with the Nunavut Court of Justice.

# DU PROCÈS COMME HORIZON AU PROCÈS COMME SPECTRE AU QUÉBEC

PAR RODOLPHE MORISSETTE, JOURNALISTE AU JOURNAL DE MONTRÉAL



Il y a 40 ans, le train de la *Révolution tranquille* passait à vive allure, sans s'arrêter, au large de la classe juridique, épargnant ainsi, par une sorte de miracle, au village des juges et des avocats la confrontation au changement. Il faut peut-être remonter jusque-là pour comprendre pourquoi, malgré une variété d'efforts louables au fil des ans, la classe juridique ne réussit toujours pas à rendre le système judiciaire accessible aux citoyens.

Les citoyens boudent l'appareil de plus en plus. Malgré l'entrée en vigueur de la réforme de la procédure civile il y a plus de deux ans, le nombre de causes civiles décroît systématiquement chaque année, et en Cour du Québec et en Cour supérieure. À la seule Cour supérieure civile de Québec, le nombre des affaires a chuté de 36 % de 1998 à 2003 et l'on y accusait en 2003 un déficit de 377 dossiers<sup>1</sup>.

Conçue pour élargir et faciliter l'accès à l'appareil judiciaire, la réforme partielle de la procédure civile, en vigueur depuis janvier 2003, a sans doute attiré des citoyens à ses programmes de règlement à l'amiable; quant à la gestion efficace des dossiers, en revanche, les avocats ne semblent pas vouloir lâcher prise. Dans l'article cité du *Journal du Barreau*, M. le juge en chef associé de la Cour supérieure, Robert Pidgeon, ne cache pas sa déception: «Le changement de culture ne s'est pas réalisé.»

Le procès, qui formait naguère l'*horizon* de tout litige devant les tribunaux, apparaît dorénavant comme le *spectre* que chacun veut éviter. Trop coûteux, les procès; trop longs, trop risqués et trop compliqués. Dans plus de 90 % des affaires civiles, et tout autant en matières criminelles et pénales, les parties préfèrent négocier une entente pour éviter un procès: entente à l'amiable au civil ou sur le plaidoyer et/ou sur la sentence au criminel.

La rareté croissante des procès a également des effets circulaires ou vicieux: moins il se tient de procès, moins on compte d'avocats, parmi les nouvelles cohortes, ayant l'expérience des procès et pouvant y agir de manière compétente. Aussi est-ce une affaire relativement risquée pour un justiciable de se rendre au procès.

Les modes alternatifs de solution des litiges sont une excellente chose. Mais il faut se garder d'oublier qu'on y a recours pour remédier à cet inconvénient qu'est devenu le procès.

Il y a peut-être une explication historique à cet écrasement des procès (comme des commissions d'enquête) sous leur propre poids.

## Un rendez-vous raté avec l'histoire

Au Québec, durant les années 60, tous les grands systèmes administratifs du secteur public ont dû, dans le cadre d'un vaste débat démocratique, procéder à une redéfinition et à une redistribution du pouvoir parmi un ensemble très diversifié d'acteurs.

Dans le secteur de la santé, par exemple, le pouvoir, alors entre les mains des congrégations religieuses et des médecins, s'est fragmenté et s'est redéfini au profit de cadres de gestion, de professionnels et de techniciens. Un phénomène semblable marquait le secteur de l'enseignement, de l'école à l'université, où le pouvoir (temporel de l'Église) devait être redistribué de manière plus équilibrée et plus fonctionnelle. Le système des services sociaux, la fonction publique, les médias, voire l'industrie et le commerce (face à la syndicalisation) n'y échappaient pas.

Le secteur judiciaire et ses acteurs échappaient toutefois à ces transformations. Certes, la loi et la jurisprudence s'adaptaient, et admirablement, à la nouvelle situation. Assurément aussi, on assistait à l'implantation de l'Aide juridique; mais le nouveau régime s'ajoutait, au premier chef, aux avantages touchés par une multitude d'avocats de pratique privée héritant de tels mandats.

Hélas! la gestion administrative du système judiciaire restait intouchée. On constatait par ailleurs un *déplacement* général du pouvoir en faveur des avocats - et ce, sans l'ombre d'un débat public. C'est que le domaine judiciaire, contrairement aux autres grands systèmes administratifs, avait toujours été, par tradition, libre et indépendant de l'autorité temporelle de l'Église.

## Une gestion erratique

Quant à la gestion du processus judiciaire, livrée pieds et poings liés aux caprices des avocats, elle

évaluait à l'aveugle, de manière erratique et anarchique, à l'ombre de tout débat public sur la question. On séjournait ici dans la chasse-gardée des avocats, balisée par des règles de procédure souvent absurdes, comme celles de la péremption d'instance.

En vérité, le gouvernement du Québec a manifestement renoncé à la gestion de l'appareil et, sauf pour les tâches de pur soutien qui s'y rapportent, à la gestion du cheminement des dossiers judiciaires dans l'appareil. D'autre part, la magistrature n'a pour l'heure ni les structures ni les outils pour le faire; mais les juges sont les mieux placés pour le faire, dans la mesure où la direction des cours serait dotée de gestionnaires de dossiers.

Enfin, et comme en témoigne le débat actuel sur la réforme de la procédure civile (la règle des 180 jours, celle de la proportionnalité; celle de la contestation orale; le recours aux experts, etc.), les avocats ne sont pas prêts à lâcher le morceau.

Grâce à l'insouciance de l'autorité politique, les avocats ont pris le contrôle de l'appareil judiciaire et ils se comportent comme si, avec leurs clients, ils en étaient les propriétaires, ainsi que les médecins de naguère tendaient à le faire dans le secteur de la santé. La classe juridique ne paraît pas comprendre que ses étranges méthodes de travail entraînent la déconsidération du processus judiciaire et éloigne la clientèle.

Notre système judiciaire avait été conçu au départ comme un moyen de régler des problèmes promptement et de manière relativement informelle; c'était là le fondement du procès par jury.

Hélas! la prépondérance de la procédure tend à créer un monde à part où, trop souvent, les règles du sens commun sont suspendues. Sénèque notait avec raison que «trop subdiviser est aussi mauvais que ne pas diviser du tout. Ce qui est morcelé jusqu'à n'être plus que poussière n'est plus qu'un tout confus.»

<sup>1</sup> Données citées dans *Le Journal du Barreau*, vol. 37, fasc. 3, 15 février 2005, p. 1.

# TRIALS IN QUEBEC - LIGHT AT THE END OF THE TUNNEL OR SOMETHING MORE DAUNTING?

By RODOLPHE MORISSETTE, JOURNALIST AT THE JOURNAL DE MONTREAL

Forty years ago, a train called the Quiet Revolution quickly rolled by the shores of the justice system without stopping, by miracle sparing judges and lawyers from confronting changes. Perhaps we need to look back to that era to understand why, despite various efforts over the years, the justice system still has not succeeded in making itself more accessible to its citizens.

However, citizens are increasingly avoiding the system. Despite civil proceedings reforms two years ago, the number of civil cases has decreased systematically each year, both in Quebec court and in the Superior Court. In Quebec's only civil Superior Court, the number of cases has dropped by 36% between 1998 and 2003, and in 2003 had declined by another 377 files.<sup>1</sup>

Civil proceedings reforms were conceived to widen and facilitate access to the justice system. In place since January 2003, these reforms have no doubt led more citizens to dispute resolution programs. As for managing files effectively, on the other hand, lawyers don't seem to want to let go. Superior Court Associate Chief Justice Robert Pidgeon does not hide his deception by saying in the *Journal du Barreau* that unfortunately there was no resulting change in culture.

A trial, which was once a light at the end of the tunnel for disputes before the courts, have now become a daunting process to be avoided at all cost. Trials have become too expensive, too long and too complicated. In more than 90% of civil or criminal suits, parties prefer to negotiate an agreement to avoid a trial : be it dispute resolution in civil cases, plea-bargaining and/or decreasing a criminal sentence

This increasing scarcity of court cases also creates a vicious circle: fewer court cases lead to fewer competent lawyers with courtroom experience. Therefore, it may be relatively risky for a citizen to go to court.

Alternative methods of dispute resolution are an excellent idea. However, we must remember that we only resort to these as a remedy because lawsuits have become so inconvenient.

There could perhaps be a historical explanation as to why court cases are being crushed under their own weight (such as with inquiry commissions).

## A missed opportunity with history

In the 1960s in Quebec, as part of a large democratic debate all large public sector administrations redefined and redistributed power amongst a diversified group of participants.

For example, in the health sector, power formerly held by religious congregations and doctors became fragmented and was transferred to managers, professionals and technicians. A similar phenomenon also took place in the education sector, both at the grade school and university levels, where power (once belonging to the



**Despite civil proceedings reforms two years ago, the number of civil cases has decreased systematically each year, both in Quebec court and in the Superior Court.**



church) needed to be redistributed to become more balanced and functional. Social services, public services, medias, industrial and commercial sectors (faced with unionization) did not escape this redefinition either.

However, the justice system managed to escape the transformations. Of course, laws and jurisprudence adapted admirably to the new situation. We also witnessed the establishment of Legal Aid; but this new regime only added to the benefits reaped by private practice lawyers who took on these new cases.

Unfortunately, administration of the justice system remained untouched. Lawyers generally gained power –without the benefit of public

debate. Contrary to other large administrations, the justice system has traditionally been free and independent as it was initially from the authority of the church.

## An erratic administration

The justice system administration, its wrists and legs bound by lawyers' every whim, evolved blindly, erratically in an anarchic fashion without any public debate. Lawyers advanced into their private hunting grounds yielding often-absurd procedural rules as weapons, such as the peremption of suit

In reality, the Quebec government has renounced managing the system, as well as managing the progression of judicial files, with the exception of support services. The magistracy has neither time, tools nor structure to do so. Judges could accomplish this task with greater ease as long as they received help from file managers along the way.

Finally, as the civil proceedings reform debate has shown us (180 days rule, proportionality, resorting to experts, etc.), lawyers are not ready to give up.

Thanks to political authorities' carefree attitude, lawyers have taken control of the justice system. They act as if along with their clients they owned the system, just as yesterday's doctors did in health care. The justice system does not seem to understand that these strange work habits discredit the justice process and drives off customers.

Our justice system was conceived from the start as a means to solve problems quickly and informally; this was the foundation of trial by jury.

Unfortunately, the rise in procedures tends to create a world of its own where rules of common sense are often forgotten. Senèque noted that too much restructuring was just as bad as not restructuring at all. Breaking something down until it turns to dust will only turn it into a confused mess.

<sup>1</sup> Values cited in *Le Journal du Barreau*, vol. 37, fasc. 3, 15 February 2005, p. 1.

# LE TRIBUNAL CREE DE LA SASKATCHEWAN

PAR LE JUGE GERRY MORIN, SASKATCHEWAN



**« Il me semble que la façon actuelle d'administrer la justice au sein de la nation Cris de Peter Ballantine est inefficace pour résoudre les conflits. Il y aurait peu de risques à élaborer quelque chose d'autre si la Bande voulait bien y consentir ».**

Voilà les mots que le juge Claude R Fafard employait en 1997 en présentant sa « modeste » proposition au gouvernement de la Saskatchewan en 1997. Cette proposition a été défendue par la Division des Services de la cour représentée par Barb Hookenson. Il allait de soi que la cour provinciale devait s'intégrer à toute forme de planification du système de justice comme les autres cours de justice compétentes en droit pénal.

Le juge en chef du temps, le juge Brossie Nutting et son successeur le juge en chef Gerald Seniuk étaient très sensible à ce problème et ce ne fut pas de leur part un saut dans l'inconnu, mais plutôt une question de maintenir un équilibre dans l'attribution de la justice en général. L'idée de ma nomination en tant que premier juge d'expression Cree était implicitement contenue dans la pensée du juge Fafard quand il écrivait sa proposition. À plusieurs occasions, il m'avait suggéré de poser ma candidature à la cour provinciale. Finalement, je l'ai fait. J'ai été nommé en janvier 2001.

Dès ma nomination, je me suis astreint à élaborer un plan pour savoir exactement comment la cour Cree s'installerait. Cette question de logistique visait à établir – sans exclusion – quelles communautés pourraient bénéficier de ces services améliorés et combien de jours par session seraient consacrés à la cour Cree. Ces deux questions importantes constituaient les paramètres pour en assurer la mise sur pied. Étant donné que nous faisons passer des compétences juridiques directement aux communautés des Premières Nations, nous devons aussi garder en l'esprit où se situerait le « centre » de la cour pour des raisons de budget et des distances que le personnel aurait à parcourir selon un horaire hebdomadaire.

Nous avons maintenant cet horaire; la première et la troisième semaine, la cour se rend, à bord d'un avion à deux moteurs, chez deux communautés de la Nation Cree Peter Ballantyne et la deuxième semaine on se rend en voiture à Montreal Lake et

à Big River. Nous tenons dix jours de sessions et le reste du temps est consacré aux autres travaux de la cour. Je me suis mêlé du processus d'embauche du personnel me limitant à cette partie de l'entrevue en Cree pour m'assurer que le personnel en connaissait vraiment le langage. Je ne me suis pas mêlé du recrutement des avocats de l'aide juridique et de l'avocat du gouvernement. J'ai consacré une partie de mon temps à expliquer le mode d'implantation de la cour ou du moins à apporter certains éclaircissements sur ce à quoi nous devons porter attention au tout début. Bien sûr nous avons examiné les questions de logistiques, budgétaires et autres. Alors qu'il apparaît évident à tout observateur qu'il existe bien une différence dans notre personnel de cour – tous sont issus des Premières Nations – les différences réelles ne sont pas si évidentes à moins que vous ne connaissiez la langue et la culture Cree dans



**Dès ma nomination, je me suis astreint à élaborer un plan pour savoir exactement comment la cour Cree s'installerait.**



ce contexte s'appliquant à la justice. Sans perdre de vue, l'assise essentielle qu'est l'indépendance judiciaire, on peut dire à propos de cette cour que l'avertissement de la médaille qui dit que la familiarité engendre le mépris, son revers dit qu'elle peut aussi aider à régler des conflits. Il faut prendre le temps de considérer l'aspect général de chaque communauté, ses faiblesses, ses forces et toujours se demander ce qui donnerait le meilleur résultat pour eux. Nous nous appuyons très solidement sur les jeunes travailleurs sociaux dans le domaine de la justice, les officiers de surveillances et la cour du Conseil de Bande et ceux qui servent de médiateurs. Nous faisons souvent appel aux médiateurs pour résoudre tout conflit relié à des disputes familiales. Il existe un consensus pour que ce genre de conflit se règle par voie de médiation. Cela n'inclut pas les agressions contre un conjoint. La façon dont les Cree perçoivent les individus impliqués dans des activités criminelles peut se classer sous différentes catégories

– selon la communauté donnée – mais il y a des similarités qui émergent, que l'on peut trouver et qui sont communes aux Cree. Les mots employés, décrivent des concepts qui ne peuvent être facilement interprétés et classés sous une simple définition, mais je vais quand même essayer de le faire, nonobstant le danger de la simplification à outrance.

## Voici des concepts :

**Eh-shaasepeetahk** : celui qui n'écoute pas, ne se soumet pas à la peine imposée, à l'autorité parentale, aux directives des officiers de surveillance.

**Eh-kakeepatschit** : celui qui commet une erreur. L'erreur peut être mineure ou majeure, mais ne suit pas modèle constant. (Note : erreur ici ne signifie pas une « erreur dans les faits » ou une erreur par rapport à la loi)

**Eh-keetimakissit** : celui qui est dénué d'aptitudes à vivre en société, incluant – mais ne s'y limitant pas – l'abus d'alcool et de drogues. Il existe une ligne ténue entre l'assuétude à ces pratiques et d'autres questions non résolues touchant les comportements colériques ou le sentiment d'être victime.

**Eh-mahchatsit** : celui qui cause des torts considérables par ses paroles ou ses actes. Il existe une interrelation entre ces différents concepts; par exemple, une personne qui n'a pas consommé d'alcool depuis longtemps, qui n'a pas de démêlés avec la justice peut au cours d'une sortie, s'intoxiquer, conduire et tuer un autre usager de la route. Ce genre de situation condamnable ne s'oublie pas facilement, mais échoit à deux concepts simultanément : **Eh-kakeepatschit** et **Eh-mahchatsit**. Ces différents concepts sont constamment présents quand arrive le prononcé de la sentence et je suis sûr que mes collègues d'un peu partout font des variations sur ces concepts en cours de délibération.

Le niveau et la qualité de la communication est le premier avantage d'une cour Cree. La compréhension de la culture ethnique et économique de ceux qui profitent de cette cour qui fait que la Cour Cree y gagne « en efficacité et en crédibilité ».



# THE CREE COURT IN SASKATCHEWAN

BY JUDGE GERRY MORIN, SASKATCHEWAN

**It appears to me that the present method of justice delivery in the Peter Ballantyne Cree Nation is ineffective in resolving conflict. There would be little risk in developing something different if this Band wishes to do it.**

These are the words that Judge Claude R Fafard used in 1997 in describing his "modest" proposal to the Saskatchewan government in 1997. This initiative was then championed by the Court Services Branch, Barb Hookenson, of Saskatchewan Justice. It was apparent that the provincial court needed to be an integral part of any planning along with other divisions within the criminal justice delivery system.

The Chief Judge of the day Judge Brossie Nutting and his successor Chief Judge Gerald Seniuk were sensitive to the issue and it was not a leap of faith on their part rather it was a question of maintaining a balanced approach to the overall delivery system. The appointment of me as the first Cree speaking provincial judge had been in Judge Fafard's mind throughout the ink to paper stages of his proposal. He had tried on numerous occasions to have me apply to the Provincial Court. I finally applied and I was appointed in January 2001.

The first part of my appointment was taken up for the planning of exactly how the Cree Court was going to be developed. The logistical questions including but not limited to which communities were going to get the enhanced services and how many sitting days were going to be devoted to the Cree Court. These two main questions formed the parameters to which any development could occur. Because we were moving court points directly to First Nation's communities, we also had to keep in mind the central location of the court both for budgetary reasons and the distance personnel would be required to travel on a weekly schedule.

We now have a schedule, which requires the court to travel by twin engine aircraft for the first and third week to two Peter Ballantyne Cree Nation communities and then drive to Montreal Lake and Big River First Nation communities in

the second week. We have ten sitting days with the creek court circuit and the remainder is spent in other court points and other duties. I had involvement in the recruitment process for the court services personnel that was limited to conducting part of the interviews in Cree to make sure that the personnel actually knew the language. I was not involved in the recruitment of the Legal Aid lawyer and Crown prosecutor. I have spent some time explaining development of the court or at least some of the points that needed our attention in the beginning. Inevitably the logistical questions of focus points, budgetary and other issues were worked out.



**The first part of my appointment was taken up for the planning of exactly how the Cree Court was going to be developed.**



While it will be obvious to any observer as to physical differences within the court services personnel because all are First Nation's people, it will not be obvious as to the actual difference unless you speak and understand the cultural aspects as to the enhanced delivery system.

Without losing the crucial element of judicial independence, it can be said about the court party that the flip side of the notion that familiarity can breed discontent can also allow for a collective problem solving approach. We take the time to consider the community's presentation of their overall strengths and weaknesses in assessing what best works in their communities. We rely very heavily on the youth justice worker, probation officers and the Tribal Council court/mediation workers. We make numerous referrals to the mediation workers to resolve any conflicts relating to family disputes. There is a general consensus that family disputes can and should be

settled through a mediation process. This does not include spousal assault.

The Cree worldview of individuals involved in criminal activity can be categorized in various ways depending on the given community, but there are some emerging similarities that can be detected and summarized in Cree. The words used, describe a concept which cannot easily be interpreted into a single definition but I will attempt to do so notwithstanding the danger of oversimplification.

**The concepts are as follows:**

**Eh-shaasepeetahk**, one who does not listen/follow court sanctions, parental guidance, probation officer instructions and undertakings, etc...

**Eh-kakeepatchsit**, one who makes a mistake. The mistake can either be minor or major but does not reflect a pattern (Note: mistake does not mean mistake of fact or mistake of law)

**Eh-keetimakissit**, one, who is impoverished of social skills, including, but not limited to alcohol and drug addictions. There is a fine line between reliance on these addictions or other unresolved issues such as anger management or victimization from the past.

**Eh-mahchatsit**, one, who does severe harm in his actions and/or words. There is certainly interaction between the different concepts, for example, a person who hasn't drunk in a long time and has never been in conflict with the law, can go out get intoxicated, drive, and kill another user of the road. This type of action is widely condemned and not easily forgiven, but yet it falls into the two concepts of Eh-kakeepatchsit, and, Eh-mahchatsit. These factors consistently get dealt with in sentencing and I am sure my colleagues everywhere use a variation thereof, in their deliberations.

The level and quality of communications is the first plus in the Cree Court. However, it is the understanding of the ethnic and economic culture of the recipients that the participants bring to their roles that make Cree Court "more effective and credible."

# CONGRÈS DE L'ACJCP 2005, WINNIPEG MANITOBA

PAR LE JUGE JOHN P. GUY, MANITOBA



## DÉFIS POUR LES JUGES DU 21<sup>e</sup> SIÈCLE : L'ACCÈS À LA JUSTICE

CONFÉRENCE ANNUELLE DES JUGES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE  
DES JUGES DES COURS PROVINCIALES

**Septembre 19-24, 2 005**

Hôtel Ford Gary – 222 Broadway  
Winnipeg, Manitoba

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
DATE LIMITE D'INSCRIPTION :  
1<sup>er</sup> AOÛT 2005**

Titre \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Cour et lieu de résidence \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Province/Territoire \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone ( ) \_\_\_\_\_ Télécopieur ( ) \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Préférence linguistique  Anglais  Français

Nom à mettre sur macaron \_\_\_\_\_

Besoins spéciaux \_\_\_\_\_

Régime/Soins médicaux \_\_\_\_\_

Je serai accompagné  Oui  Non

Nom à mettre sur macaron \_\_\_\_\_

### POUR VOUS INSCRIRE

Veuillez compléter ce formulaire d'inscription et nous le renvoyer avec  
un cheque à l'ordre de

#### CAPCJ Conference 2005

c/o Carmen Neufeld, Planners Plus Inc.

100 DeBourmont Bay, Winnipeg R2J 1K3

Tél. : (204) 257-5205

Fax : (204) 255-2523

Courriel : carmen@plannersplus.ca

### Frais d'inscription:

Pour un juge 475 \$ (avant le 1<sup>er</sup> juin) \$ \_\_\_\_\_

550 \$ (après le 2 juin) \$ \_\_\_\_\_

Pour invité 175 \$ (avant le 1<sup>er</sup> juin) \$ \_\_\_\_\_

200 \$ (après le 2 juin) \$ \_\_\_\_\_

**MONTANT TOTAL INCLUS \$** \$ \_\_\_\_\_

### VEUILLEZ NOTER

**Les frais d'inscription** doivent être reçus en même temps que les formulaires d'inscription.  
Pour vous assurer de profiter des frais d'inscription réduits le PAIEMENT DOIT PORTER LA DATE  
DE LA POSTE ne dépassant pas le 1<sup>er</sup> août.

**En guise de motivation** pour que vous fassiez votre inscription avant le 1<sup>er</sup> août un tirage au  
sort parmi les inscriptions reçues sera fait pour l'obtention d'un prix Manitobas le 2 août.

**Les annulations faites** par écrit avant le 15 août seront entièrement remboursées. On retien-  
dra un montant de 100 \$ pour les annulations faites après cette date pour frais administratifs.

**Réservations d'hôtel** : les délégués doivent faire leurs propres réservations avec l'Hôtel Fort  
Garry, située au 222 Broadway.

Tél : (204) 942-8251 ou **sans frais** 1-800-665-8088

ou **fax** : (204) 942-7036

Veuillez référer à votre code provincial de groupe quand vous faites vos réservations

Une banque de chambres a été réservée, mais seulement jusqu'au 18 août, 2 005.

### VEUILLEZ VOUS INSCRIRE LE PLUS TÔT POSSIBLE !

**LIGNE AÉRIENNE OFFICIELLE.** Nous avons signé un contrat avec WestJet comme transporteur  
officiel de la Conférence de l'ACJPC de 2005. Pour recevoir votre 10% d'escompte sur le prix  
régulier des billets, veuillez appeler au 1-888-493-7853 et mentionner le code **QC # 3043**. Un  
formulaire est aussi offert par fax ou courriel en appelant Carmen au **(204) 257-5205**.

Je désire souhaiter la plus chaleureuse bienvenue aux délégués et à ceux et celles qui les accompagneront à la conférence annuelle qui se tiendra à Winnipeg au Manitoba du 19 au 24 septembre 2005. Winnipeg est situé au confluent de la Rivière Rouge et Assiniboine, qui sert de lieu de rencontre depuis des millénaires.

Le comité de planification de notre conférence, présidé par la juge Linda Giesbrecht a conçu un programme passionnant et enrichissant. Nous espérons que la Conférence de 2005 restera longtemps dans vos esprits, une fois que vous serez retourné chez vous, comme l'une de celle contenant le meilleur contenu éducatif et le plus complet touchant les grandes lignes de l'histoire et de la culture du Manitoba.

### ORDRE DU JOUR

- Voici une nomenclature de certains événements qui auront lieu au cours de la conférence 2005
- Les présidents de tous les comités de rémunération de toutes les cours provinciales et territoriales;
- Le Conseil canadien des juges en chef tiendra des rencontres commençant à 2 h le dimanche, le 18 septembre, toute la journée du lundi, le 19 et du mardi le 20;
- Les membres du comité exécutif de l'ACJCP auront une rencontre le mardi 20 septembre toute la journée et le mercredi 21 septembre;
- Les conseillers juridiques du comité du programme national des juges sur la conciliation se tiendra le vendredi 23 septembre;
- Les délégués à la Conférence annuelle arriveront le mercredi 21 septembre. Une réception suivra, le mercredi soir.
- Le programme éducatif se déroulera toute la journée du jeudi 22 septembre et du vendredi 23 septembre;
- La rencontre générale annuelle de l'ACJCP se tiendra le samedi matin, 24 septembre, et le banquet de clôture le samedi soir avant le départ fixé pour le lendemain, le dimanche 25 septembre.

### LE PROGRAMME ÉDUCATIF

- **Le thème : « Défi pour les juges du 21<sup>e</sup> siècle : l'accès à la justice. »**
- Le premier jour portera sur certaines barrières qui entravent l'accès à la justice, incluant les diversités culturelles et raciales, les inaptitudes (**STCFA = SPECTRE DES TROUBLES CAUSÉS AU FŒTUS PAR L'ALCOOL**) Le Comité nationale de l'Éducation conjointement avec le Comité de l'ACJCP sur la diversité a l'intention de tenir une demi-journée d'études intitulée : *La justice, ce n'est pas juste nous : Juger dans la diversité*. Cet atelier fera l'illustration des aspects réels possibles des inégalités en cour, des défis d'atteindre à la crédibilité dans des contextes culturels différents et l'effet pervers qu'ont les mythes et les stéréotypes. Les juges auront l'occasion d'apprendre des stratégies utiles pour mieux intégrer le concept de la diversité dans leurs cours et leurs palais de justice. Le reste de la journée sera consacré aux problèmes des inaptitudes et aux **STCFA**. Les conférenciers dont la présence est confirmée sont les juges Murray Sinclair et Mary Ellen Turpel-Lafonde. La deuxième journée du programme d'éducation portera sur l'indépendance administrative de la cour et comment cela peut avoir des conséquences sur l'accès à la justice. Nous partons de la prémisse qu'il y a des liens très étroits entre l'indépendance administrative des cours, l'indépendance judiciaire, le leadership du tribunal, l'auto-gouvernance et l'accès à la justice. Plus un tribunal montre son indépendance et sa solidité, plus son juge en chef, mais aussi tous autres les juges de la cour font montre de dynamisme, plus l'accès à la justice facilité. L'objectif de cette séance a pour but de permettre aux juges de s'informer sur certaines autres façons

➔ page 52

# CAPCJ CONFERENCE 2005 WINNIPEG, MANITOBA

BY JUDGE JOHN P. GUY, MANITOBA

I wish to extend a warm welcome to all delegates and their partners to the CAPCJ Conference 2005 which will be held in Winnipeg, Manitoba September 19–24, 2005. Winnipeg is located at the junction of the Red and Assiniboine Rivers, a site which has served as a meeting place for thousands of years.

Our conference planning committee, chaired by Judge Linda Giesbrecht, has planned an interesting and worthwhile conference. We hope to make Conference 2005 a memorable one both in terms of an educational program that will benefit the delegates when they return to their daily work and a social program that will highlight the history and rich culture of Manitoba.

## AGENDA

- A number of meetings are scheduled during Conference 2005.
- The Chairs of all Provincial and Territorial Court Compensation Committees will meet all day Sunday, September 18<sup>th</sup> and Monday September 19<sup>th</sup>;
- The Canadian Council of Chief Judges will have meetings commencing at 2 p.m. on Sunday, September 18<sup>th</sup> and all day Monday, September 19<sup>th</sup> and Tuesday, September 20<sup>th</sup>;
- The CAPCJ Executive Board members and Table Officers will meet all day Tuesday, September 20<sup>th</sup> and Wednesday, September 21<sup>st</sup>;
- The Advisory Board of the National Judges Counseling Program will meet on Friday, September 23<sup>rd</sup>, 2005.
- Delegates to the Annual Conference will arrive Wednesday, September 21<sup>st</sup>. There will be an opening reception on Wednesday evening.
- The education program will be held all day Thursday, September 22<sup>nd</sup> and Friday, September 23<sup>rd</sup>.
- The Annual General Meeting of the C.A.P.C.J. will be held Saturday morning, September 24<sup>th</sup> with the closing banquet on Saturday evening and departure on Sunday, September 25<sup>th</sup>.

## EDUCATION PROGRAM

- The theme for the education program is *“Challenges for the 21<sup>st</sup> Century Judge: Access to Justice.”*
- The first day of the program will focus on some potential barriers to access to justice, including racial and cultural diversity, literacy, and FASD. The CAPCJ National Education Committee along with the CAPCJ Diversity Committee is planning a half day session entitled Justice is not Just Us: Judging in a Diverse Society. This workshop will illustrate the potential or real aspects of inequality in the courtroom, the challenges of assessing credibility in cross-cultural settings and the impact of myths and stereotypes. Judges will learn practical strategies so that they can more easily incorporate diversity into their courtrooms and courthouses. The balance of the day will address issues of literacy and FASD (Fetal Alcohol Spectrum Disorder). Confirmed speakers for the first day of the conference include Justice Murray Sinclair and Judge Mary Ellen Turpel – Lafonde.
- The second day of the education program will address the administrative independence of courts and how this impacts more generally on access to justice. The premise is that there are crucial links between the administrative independence of courts, judicial independence, court leadership, self-governance and access to justice. Where there are strong independent courts, with dynamic leadership being exercised, not only by chief judges but by all judges on the court, access to justice will be facilitated. The objective of this session is for judges to learn about alternative models of court administration, and how these might improve the quality and delivery of judicial services and enhance access to justice. This session is designed so as to be relevant for all judges, not only those with administrative responsi-

→ page 52

## CHALLENGES FOR THE 21<sup>ST</sup> CENTURY JUDGE: ACCESS TO JUSTICE

CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES ANNUAL  
CONFERENCE

**September 19-24, 2005**

Hotel Fort Garry – 222 Broadway  
Winnipeg, Manitoba

**REGISTRATION FORM  
EARLY REGISTRATION DEADLINE:  
AUGUST 1<sup>ST</sup>, 2005**

Title: \_\_\_\_\_

Name: \_\_\_\_\_

Court and Location: \_\_\_\_\_

Address: \_\_\_\_\_

City/Town: \_\_\_\_\_

Province/Territory: \_\_\_\_\_

Postal Code: \_\_\_\_\_

Phone: ( ) \_\_\_\_\_ Fax: ( ) \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Language Preference:  English  French

Name tag to read: \_\_\_\_\_

Special Needs: \_\_\_\_\_

Dietary or Physical \_\_\_\_\_

I am bringing a companion  Yes  No

Name tag to read: \_\_\_\_\_

### TO REGISTER:

Please complete and send this registration form, along with your cheque payable to;

### CAPCJ Conference 2005

c/o Carmen Neufeld, Planners Plus Inc.  
100 DeBourmont Bay, Winnipeg, R2J 1K3  
Phone: (204) 257-5205  
Fax: (204) 255-2523  
Email: carmen@plannersplus.ca

### Registration Fees:

Judge's Fee	\$475.00 (before August 1 <sup>st</sup> )	\$ _____
	\$550.00 (after August 2 <sup>nd</sup> )	\$ _____
Companion's Fee	\$175.00 (before August 1 <sup>st</sup> )	\$ _____
	\$200.00 (after August 2 <sup>nd</sup> )	\$ _____

**TOTAL PAYMENT ENCLOSED:** \$ \_\_\_\_\_

### PLEASE NOTE:

**Registration fees** must be received at the time registration forms are received. To guarantee the early registration fees PAYMENT MUST BE POSTMARKED no later than midnight on August 1<sup>st</sup>.

**As an incentive** to register prior to August 1<sup>st</sup> a random draw for a "Manitoba" prize will be held on August 2<sup>nd</sup>.

**Cancellations received**, in writing prior to August 15<sup>th</sup>, will receive a full refund. Cancellations received August 16<sup>th</sup> or later are subject to a \$ 100.00 non-refundable administrative fee.

**Hotel Accommodation:** Delegates are responsible for making their own reservations directly with the Hotel Fort Garry, located at 222 Broadway.

**Phone:** (204) 942-8251 or **Toll Free:** 1-800-665-8088  
or fax: (204) 942-7036

Please refer to group code **PROVC** when making your reservation.

A block of rooms has been reserved but will only be held until **August 18, 2005.**

### PLEASE BOOK EARLY!!

**Official Airline:** We have contracted with WestJet to be the official carrier for the CAPCJ 2005 Conference. To receive your 10% discount on all regular fares please call 1-888-493-7853 and quote **QC # 3043**. An email or fax form is also available by calling Carmen at (204) 257-5205.

## ACJCP/CAPCJ CONFÉRENCE 2005 WINNIPEG, MANITOBA

### → Suite de la page 50

de faire pour administrer la justice et comment cela peut contribuer à améliorer la qualité et l'application de la justice tout en favorisant son accès. La séance est conçue pour tous les juges et non pas réservée à ceux à qui incombent des responsabilités administratives. Les conférenciers dont la présence est confirmée pour cette deuxième journée sont : le Procureur-Général de l'Ontario, l'Honorable Michael Bryant, le professeur Lorne Sossis de la faculté de Droit de l'Université de Toronto et le professeur Dale Lefever de l'Université du Michigan.

### ENDROIT

- C'est à l'Hôtel Fort Garry que se tiendra la conférence 2005. C'est un vieil hôtel magnifique (entièrement rénové), qui a ouvert ses portes en 1913. Au cœur même du Centre-Ville de Winnipeg, il se trouve à quelques minutes à peine des cinémas, boutiques, musées, galeries d'art et chic restaurants. L'Hôtel Fort Garry a beaucoup de charme et offre aussi des aménagements modernes incluant un centre de conditionnement physique, une piscine intérieure et un bain tourbillon.
- Les chambres sont entre 124 \$-127 \$ pour une ou deux personnes. Une suite avec une chambre à

coucher coûtent 199 \$, taxes en sus. Nous avons une banque de 150 chambres en réserve pour les délégués. Inscrivez-vous tôt, les chambres seront mises à votre disposition dès le 15 août.

- Septembre est un mois très occupé pour les hôtels à Winnipeg; les délégués devront veiller à réserver leurs chambres bien avant la date d'échéance. Les taux accordés pendant la conférence vaudront deux jours avant et deux jours après la conférence.

### ACTIVITÉS SOCIALES

- Plusieurs activités sont prévues pour vous présenter l'histoire, la culture et la cuisine du Manitoba. Par exemple, il y aura une soirée sur le thème d'un voyage à Fort Gibraltar – une reconstitution typique d'un poste de traite de fourrures de la Compagnie du Nord-Ouest sur les rives de la Rivière Rouge à St-Boniface. St-Boniface est surnommé le quartier français de Winnipeg et renferme la plus grande communauté francophone à l'ouest de la province de Québec. Fort Gibraltar deviendra un centre d'interprétation historique, un lieu de réjouissances avec des interprètes costumés. Cette soirée vous ramènera 200 ans en arrière, au temps des coureurs de bois du Nord-Ouest.
- Le lieutenant-gouverneur du Manitoba, l'Honorable John Harvard et sa femme offriront une

réception à l'Hôtel du gouvernement, le jeudi soir. Un tour des édifices du gouvernement est aussi prévu.

### ACTIVITÉS À LA CARTE

- Nous sommes en train de planifier un programme d'activités incluant un voyage à Gimli, une communauté qui se distingue par ses activités estivales, à une heure de Winnipeg, sur les bords du lac Winnipeg. Nous projetons aussi une soirée aux Royal Winnipeg Ballet, une visite à l'historique centre des affaires, aux Jardins anglais et au Leo Mol Sculpture Garden dans le parc Assiniboine.

### LA TEMPÉRAURE

- Septembre est habituellement un beau mois à Winnipeg. Il peut y faire chaud et même très chaud. Il pleut parfois. Les nuits peuvent être fraîches, alors pensez à vous apporter un blouson léger.

Certains autres détails pourront vous être communiqués au cours des mois qui viennent sur la Conférence 2005. Entre-temps, si vous avez des questions n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel.

En espérant vous voir tous en septembre.

## CAPCJ/ACJCP CONFERENCE 2005 WINNIPEG, MANITOBA

### → Continued from page 51

Attorney-General of Ontario, the Honourable Michael Bryant, Professor Lorne Sossin, Faculty of Law University of Toronto, and Professor Dale Lefever, University of Michigan.

### LOCATION:

- The Hotel Fort Garry is the site of Conference 2005. It is a beautiful old (but fully renovated) hotel that has been in operation since 1913. It is located in the heart of downtown Winnipeg and is only minutes away from theatres, shopping, fine restaurants, museums, and galleries. The Hotel Fort Garry has a lot of character but also has the usual modern amenities including access to a full fitness centre with indoor swimming pool and whirlpool.
- Just a block from the hotel at the junction of the Assiniboine and Red Rivers is The Forks, Winnipeg's historic meeting place. The site features a variety of shops, markets, and restaurants.
- Conference room rates are \$124 - \$127 plus taxes, based on single or double occupancy. One bedroom suites are \$199 plus taxes. We have a block of 150 rooms set aside for conference delegates. Book early as the rooms will be released as of August 18, 2005.
- September is a busy time for hotels in Winnipeg so it will be essential that delegates reserve their hotel rooms well in advance of the deadline. The conference rate is available for two days before and two days after the conference for anyone who wishes to come early or stay longer.

bilities. Confirmed speakers for the second day of the conference include the



The Forks

### SOCIAL FUNCTIONS

- Various activities have been planned to introduce you to Manitoba's food, history and culture. For example, there will be an evening with a voyageur theme at Fort Gibraltar - a reconstruction of a typical North West Company fur trading post located on the banks of the Red River in St. Boniface. St. Boniface is known as the French Quarter of Winnipeg and boasts the largest French speaking community west of the province of Quebec. Fort Gibraltar offers historic interpretations, entertainment and costumed interpreters. The evening will take you back 200 years to the time of the fur trade in the Northwest.
- The Lieutenant Governor of Manitoba, the Honourable John Harvard and his wife will be hosting a reception at Government House on Thursday evening. Tours of the Manitoba Legislative Buildings are also being planned.

### PARTNERS PROGRAM

- Planning is underway for an exciting partners program including a trip to the resort community of Gimli, about an hour from Winnipeg on the shores of Lake Winnipeg. Also being planned are tours of the Royal Winnipeg Ballet, the historic Exchange District, and the English Gardens and Leo Mol Sculpture Garden at Assiniboine Park.

### WEATHER

- September in Winnipeg is usually a beautiful time of the year. It can be quite warm and even hot sometimes. At times there may be rain. The nights could be cool, so bring a lightweight jacket.

Further information and specific program details on Conference 2005 will be circulated over the next few months. In the meantime, if you have any questions, don't hesitate to call or e-mail us.

I look forward to meeting all of you in September.

## ■ ■ ■ *J'ai lu ...* ■ ■ ■

### LA DÉFENSE CULTURELLE : UN MOYEN DE DÉFENSE NON SOUHAITABLE EN DROIT PÉNAL CANADIEN

Me Marie-Pierre Robert  
Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2004  
ISBN 2-89451-739-4, 152 pages,  
bibliographie, table de la jurispru-  
dence, index analytique



NOTE DE LECTURE PAR  
LE JUGE GILLES RENAUD,  
ONTARIO

À la lecture de cet ouvrage fort bien réussi tant au niveau de la qualité de la réflexion que nous offre l'auteure qu'au niveau de sa qualité à titre

d'outil de travail pour les juges, je me suis posé la question à savoir si j'étais semblable au bourgeois gentilhomme en ce sens que j'accepte (ou rejette) des éléments d'une éventuelle défense culturelle sans même m'en rendre compte. En d'autres mots, suis-je coupable soit de refuser d'agréer les conditions d'admissibilité de certains moyens de défenses ayant pour toile de fond le bagage culturel d'une personne accusée, soit de cautionner des prétentions pourtant bien mal ancrées en droit criminel, mais à mon insu?

Ainsi, je recommande vivement à mes collègues de consulter ce texte afin de bien cerner la portée, le cas échéant, de l'application de cette notion en ce qui à trait à des moyens tels que la légitime défense, la contrainte et la nécessité, et j'en passe, sans oublier les enseignements des tribunaux d'appels portant sur l'influence de la culture dans le choix de l'imposition des peines,



notamment en ce qui à trait aux autochtones.

En raison de notre fonction, il importe peu que l'on soit partisan ou non des conclusions de Me Robert. Ce qui importe est de tirer profit de l'analyse nuancée qu'elle nous livre portant sur

les avantages d'élargir la défense de provocation afin de tenir compte des réalités culturelles tout en cherchant à assurer que toute refonte jurisprudentielle sera conforme aux principes d'égalité qui sous tendent notre droit pénal et ainsi éviter (encore une fois) de marginaliser les femmes et enfants victimes d'agressions sexuelles.

Au demeurant, il sied de souligner de façon toute particulière l'examen des exemples des cas d'application possible tirés de la jurisprudence américaine aux pages 41-50 qui nous fait voir l'ampleur de cette dynamique incontournable en droit pénal canadien qu'est le multiculturalisme face à l'unicité du Code criminel.

## ■ ■ ■ *By the Book* ■ ■ ■

### REGULATORY AND CORPORATE LIABILITY FROM DUE DILIGENCE TO RISK MANAGEMENT

T.L. Archibald, K.E. Jull  
and K.W. Roach  
Canada Law Book Inc: Aurora, On.,  
2005

SUMMARY BY  
JUSTICE GILLES RENAUD, ONTARIO

I have rarely enjoyed a book as much as this authoritative, ground breaking and thought provoking series of closely related essays on criminal law, regulatory prosecutions, the defence of due diligence, the nature of risk assessment and risk management, and the emerging imperative of newly designed matrices for the evaluation of potential and actual prosecutions, not to speak of the magisterial review of restorative justice in the

corporate sphere. The novel and at times intriguing suggestions of the authors for reform of criminal procedure and of police investigative powers, of the nature of the reasonable person, etc., not to speak of the revolutionary sentence of diverting fines that would otherwise be assessed against a corporation to fund a type of "imbedded compliance official" to prevent future wrongdoing, remind one of the type of reforms proposed by Professor Catharine A. MacKinnon that are now so commonplace that many do not recall now how controversial they were when first proposed.

Unfortunately, I have neither the skill nor the space to do justice to this superb text. Accordingly, I can only point to certain of the many outstanding elements of scholarship. Firstly, for those readers who wish to gain a full understanding of Bill C-45 amending the Criminal Code with respect to the liability of corporations and other organizations, refer to Chapter 5 in particular, "The Changing Face of Corporate and Organizational Criminal Liability", and especially to pages 5-2- to 5-23 setting out a preliminary evaluation of the new legislation.

Secondly, I commend Chapter 11, "The Charter, Audits and Investigations: Crossing the Rubicon" to those colleagues struggling with the delineation of the "bright line test" dividing legitimate audits within the regulatory field and investigations leading to criminal prosecutions. In particular, I found quite illuminating the discussion of the power of the Crown to obtain a search warrant as a means of obtaining evidence of due diligence while also securing potential defence material against destruction. Thirdly, the analysis of responsive regulation and of the scope of restorative justice, grounded upon the work of Professor John Braithwaite, cannot be overlooked if we wish the criminal justice system to evolve to embrace avoiding harm as much as punishing it after the fact. [By way of brief background, refer to my review of *Restorative Justice and Responsive Regulation*, 27(1) *Provincial Judges Journal* (Winter 2004), p. 47.]

In sum, this is too valuable a book to ignore for each chapter illuminates brilliantly black-letter law that we must master while revealing whole areas of progressive developments that we can only ignore at our peril.

# LA NOMINATION DU JUGE EN CHEF HUGH STANFIELD EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

PAR DENNIS SCHMIDT

J'ai rencontré le juge Hugh Stanfield pour la première fois en 1993 alors que je dirigeais des séances de formation sur la médiation pour les juges de la cour provinciale. À ce moment-là, c'était nouveau pour un juge que d'intégrer la médiation dans sa tâche et on avait engagé quelques médiateurs pour les aider dans ce processus en cours. Hugh, alors associé d'une prestigieuse firme nationale était l'un de ceux-là.

Je le revois encore au fond de la salle l'air ravi, admiratif, regardant ces quelque trente juges enthousiastes et appliqués en train de s'initier à de nouvelles réalités qui les conduiraient vers un monde encore inconnu.

L'impression qu'il ressentit à la cour provinciale était si grande qu'il ne mit pas beaucoup de temps à quitter ses bureaux olympiens pour venir s'occuper des petits litiges en tant que juge de la cour provinciale, provoquant un sentiment d'épouvante chez ses partenaires et chez la communauté juridique qui considérait Hugh comme l'un des esprits juridiques les plus brillants de sa génération. Mais qu'avait-il donc en tête ?

Depuis ce temps, il s'est distingué en droit pénal, civil, familial et on peut trouver des jugements qui ont modifié le cours des choses dans chacun de ces domaines.

Quelques années plus tard, on nous assigna tous les deux comme juge en chef adjoint et nous avons travaillé très étroitement ensemble et pris une foule d'initiatives. J'ai toujours été frappé par l'énergie, l'enthousiasme qu'il manifestait pour le tribunal provincial et pour les gens qu'il y voyait comparaître.

Je ne peux, en quelques mots, dire toute l'influence que Hugh a eu sur le tribunal et l'estime dans laquelle on le tient sinon qu'en citant cette phrase tirée d'une conférence sur l'éducation :

« Les conclusions nous seront données par notre très cher Hugh Stanfield »

# JUDGE HUGH STANFIELD APPOINTED CHIEF JUDGE IN B.C.

BY DENNIS SCHMIDT

I first encountered Hugh Stanfield in 1993 while conducting mediation skills training for Provincial Court Judges. At the time, it was a brave new world for judges to undertake mediation as part of their duties in court, and a number of mediators had been engaged to assist in the training process. Hugh, then a partner in a prestigious national law firm, was one of them.



I recall him standing at the back of the room with an expression that can only be described as delight and admiration, as he watched as those 30 judges applied themselves enthusiastically to learning new skills that would take them into the unknown.

Hugh was so impressed with the Provincial Court that it wasn't long before he left his palatial offices to mix it up with small claims litigants as a Provincial Court Judge himself, to the general horror of his partners and legal community, which had recognized Hugh as one of the bright legal lights

of his generation. What could he be thinking?

Since then he has distinguished himself as a judge in criminal, civil and family law and one can find pivotal decisions by Hugh in any of those areas.

A few years later we were both appointed Associate Chief Judges and worked closely on a number of initiatives and I was continually amazed at his dedication, energy and enthusiasm for the Provincial Bench and for the people who came before it.

I can't sum up the influence that Hugh has had on the bench, and the esteem in which he is held, any better than to quote from a recent education conference agenda that stated:

"The closing remarks will be given by our beloved Hugh Stanfield".

Hugh takes up his duties as Chief Judge on July 1<sup>st</sup>, 2005.

## DU NOUVEAU / NEWS BRIEF

### ALBERTA

#### Nominations / Appointments

Hon. Judge Sean Dunnigan  
December 6, 2004  
(Calgary Criminal Court)

Hon. Judge Bruce Millar  
December 6, 2004  
(Calgary Criminal Court)

Hon. Judge Marlene Graham  
December 6, 2004  
(Calgary Criminal Court)

Hon. Judge Lillian McLellan  
December 6, 2004  
(Calgary Family and Youth Court)

Hon. Judge Danielle Dalton  
December 6, 2004  
(Edmonton Family and Youth Court)

Fred "Ted" Fisher  
December 6, 2004  
(Medicine Hat Provincial Court)

Hon. Judge James A. Watson  
Grande Prairie, April 12, 2005

#### Retraites / Retirements

Hon. Judge R. Davie  
now supernumerary

Hon. Judge P. Caffaro  
one year term

Hon. Judge W.G.W. White  
now supernumerary

Hon. Judge Allford  
now supernumerary

Hon. Judge Clozza  
now supernumerary

Hon. Judge J. P. Wambolt  
fully retired.

#### Décès / Deaths

Hon. Judge Roger P. Smith  
April 9, 2005

Hon. Judge Douglas J. Tompkins  
April 20, 2005

### COLOMBIE-BRITANNIQUE BRITISH COLUMBIA

#### Nominations / Appointments

Hon. Judge Webb  
August 27, 2004

Hon. Judge Gray  
November 9, 2004

Hon. Judge Gordon  
December 6, 2004

Hon. Judge Hicks  
February 21, 2005

Hon. Judge Daley  
March 14, 2005

Hon. Judge Dyer  
March 29, 2005

#### Retraites / Retirements

Hon. Judge MacAlpine  
December 31, 2004

#### Judges who opted for Senior Judges Program (Part-time)

Juges à temps partiel :  
Hon. Judge Waunrynychuk  
August 1, 2004

Hon. Judge McGivern  
September 30, 2004

Hon. Judge McGee  
February 1, 2005

Hon. Judge Smyth  
February 1, 2005

Hon. Judge Maughan  
February 1, 2005

Hon. Judge Stewart  
March 1, 2005

Hon. Judge Blair  
March 31, 2005

### MANITOBA

#### Retraites / Retirements

Hon. Kenneth Peters  
Sept. 2004

Hon. Samuel Minuk  
March, 2005

#### Décès / Deaths

Hon. Bruce Miller  
Dec. 4, 2004

### ONTARIO

#### Nominations / Appointments

Hon. Alan Cooper  
December 22, 2004

Hon. Robert Selkirk  
December 29, 2004

Hon. Tony Colvin  
January 26, 2005

Hon. Michael Epstein  
January 26, 2005

#### Retraites / Retirements

Hon. Harvey Salem  
June 20, 2004

#### Décès / Deaths

Hon. Lynn King  
March 18, 2005

### QUÉBEC

#### Nominations / Appointments

Hon. Michel Dionne  
8 décembre 2004 (Baie Comeau)

Hon. Claude Montpetit  
8 décembre 2004 (Valleyfield)

Hon. Claude Leblond  
8 décembre 2004 (Montréal)

Hon. André J. Brochet  
19 janvier 2005 (Québec)

#### Retraites / Retirements

Hon. Saint-Cyr, André  
30 décembre 2004 (Montréal)

Hon. Soumis André  
30 décembre 2004 (Laval)

Hon. Dumais Claude-René  
15 juin 2005 (Montréal)

#### Décès / Deaths

Hon. Dubé Laurent  
26 septembre 2004 (Québec)

Hon. Filion Claude  
1 décembre 2004 (Montréal)

**GROUP RESPONSIBLE  
FOR COMMUNICATIONS  
GROUPE RESPONSABLE  
DES COMMUNICATIONS**

**(Responsibility of the Executive  
Director and 3<sup>rd</sup> Vice-President)  
(Responsabilité du directeur  
général et du 3<sup>e</sup> vice-président)**

**Aboriginal Justice Committee  
Comité sur la justice autochtone**

Judge Gerry Morin  
Provincial Court House  
Box 3003, 188 – 11<sup>th</sup> St. W  
Prince Albert, SK S6V 6G1  
T: (306) 953-3303  
F: (306) 953-3342  
@: kihciw.owiyasiwew@sk.sympatico.ca

**Bilingualism  
Bilinguisme**

Juge Jean Paul Decoste  
Cour du Québec  
Palais de Justice  
183, avenue de la Cathédrale  
C.P. 800  
Rimouski QC G5L 7C9  
T: (418) 727-3817  
F: (418) 727-4128  
@: jpdecoste@judicom.gc.ca

**Equality and Diversity  
Égalité et diversité**

Judge Juanita Westmoreland-Traroré  
Cour de Québec  
Palais de Justice  
1 Notre Dame Est  
Montréal, QC H2Y 1B6  
T: (514) 393-2597  
F: (514) 864-2465  
@: jwestr@judicom.gc.ca

Judge Maryka Omatsu  
Ontario Court of Justice  
444 Yonge Street  
2<sup>nd</sup> Floor  
Toronto, ON M5B 2H4  
T: (416) 325-8972  
F: (416) 325-8944  
@: Maryka.Omatsu@jus.gov.on.ca

**Conference 2005  
Congrès 2005**

John P. Guy  
Provincial Court of Manitoba  
408 York Avenue, 5<sup>th</sup> floor  
Winnipeg, MB R3C 0P9  
T: (204) 945-0974  
F: (204) 945-0552  
@: jguy@judicom.gc.ca

Judge Linda M. Giesbrecht  
Provincial Court of Manitoba  
408 York Avenue, 5<sup>th</sup> floor  
Winnipeg, MB R3C 0P9  
T: 204-945-2082  
F: 204-945-0552  
@: lgiesbrecht@judicom.gc.ca

**Conference 2006  
Congrès 2006**

Judge Irwin Lampert  
Provincial Court of New Brunswick  
770 Main Street, P.O. Box 5001  
Moncton, NB E1C 8R3  
T: (506) 856-2352  
F: (506) 856-3226  
@: ilampert@judicom.gc.ca

Judge Anne Dugas-Horsman  
Provincial Court of New Brunswick  
770 Main Street, P.O. Box 5001  
Moncton, NB E1C 8R3  
T: (506) 856-2307  
F: (506) 856-3226

**Conference 2007  
Congrès 2007**

Judge Gary Cohen  
Provincial Court of British Columbia  
14340 – 57<sup>th</sup> Avenue  
Surrey, BC V3X 1B2  
T: (604) 572-2322  
F: (604) 572-2301  
@: gcohen@judicom.gc.ca

**Judges Journal  
Journal des juges**

Juge Jacques R. Roy  
Editor / Éditeur  
Cour de Québec  
410, rue de Bellechasse Est  
Bureau 4-223  
Montréal, QC H2S 1X3  
T: (514) 495-5840  
F: (514) 873-8938  
@: jroy@judicom.gc.ca

Judge Dennis E. Schmidt  
Co-Editor / Co-adjoint  
Provincial Court of British Columbia  
7577 Elmbridge Way  
Richmond, BC V6X 4J2  
T: (604) 660-6549  
F: (604) 660-7736  
@: dschmidt@provincialcourt.bc.ca

**Webmaster**

**Webmestre**  
Judge Robert M.J. Prince  
Judges' Chambers  
Court House  
403 Main Street  
Yarmouth, NS B5A 1G3  
T: (902) 742-0504  
F: (902) 742-0678  
C: (902) 749-4057  
@: princerm@ns.sympatico.ca  
@: rprince@judicom.gc.ca

**GROUP RESPONSIBLE  
FOR FOCUS ISSUES  
FOR THE YEAR  
GROUPE RESPONSABLE  
DES PRINCIPAUX  
DOSSIERS DE L'ANNÉE**

**Responsibility of the 1<sup>st</sup> Vice-  
President and 2<sup>nd</sup> Vice-President  
Taskforce on Litigation  
Responsabilité du 1<sup>er</sup> vice-président  
et du 2<sup>e</sup> vice-président**

**National Education  
Éducation nationale**  
Judge Nancy A. Flatters  
Judges' Chambers  
Provincial Court of Alberta  
Calgary Family and Youth Court  
620 7<sup>th</sup> Avenue S.W.  
Calgary, AB T2P 0Y8  
T: (403) 297-3634  
F: (416) 297-3411  
@: N.Flatters@just.gov.ab.ca

Judge Yvette Finn  
Provincial Court of New Brunswick  
P.O. Box 3587  
3514 Main Street,  
Room 108, 2<sup>nd</sup> Floor  
Tracadie-Sheila, NB E1X 1G5  
T: (506) 394-3700  
F: (506) 394-3696

**Atlantic Education  
Éducation de l'Atlantique**  
Judge Nancy Orr  
Provincial Court of P.E.I.  
P.O. Box 2290 Stn. Central  
Charlottetown, P.E.I. C1A 8C1  
T: (902) 368-6740  
F: (902) 368-6743  
@: nor@judicom.gc.ca

**Mentoring  
Mentoral**

Judge Susan Devine  
Provincial Court of Manitoba  
5<sup>th</sup> Floor – 408 York Avenue  
Winnipeg, MB R3C 0P9  
T: (204) 945-8705  
F: (204) 945-0552  
@: sdevine@judicom.gc.ca

**National Judicial Institute  
Representative  
Représentant de l'Institut national  
de la magistrature**

John P. Guy  
Provincial Court of Manitoba  
408 York Avenue, 5<sup>th</sup> floor  
Winnipeg, MB R3C 0P9  
T: (204) 945-0974  
F: (204) 945-0552  
@: jguy@judicom.gc.ca

**New Judges Education Program  
Cours de formation  
des nouveaux juges**

Judge Elizabeth Corté  
Cour de Québec  
Palais de Justice  
1 Notre Dame Est  
Montréal, QC H2Y 1B6  
T: (418) 649-3491  
F: (418) 528-7023  
@: ecorte@justice.gouv.gc.ca

**COMPENSATION  
Compensation / Rémunération**

Associate Chief Judge J.J. Threlfall  
The Law Courts  
Provincial Judges' Chambers  
4<sup>th</sup> Floor, 1355 Water Street  
Kelowna, BC V1Y 8K6  
T: (250) 470-6811 &  
(250) 470-3809 (private)  
F: (250) 470-6810  
@: jthrelfall@judicom.gc.ca

**Task Force on Litigation  
and Compensation  
Groupe de travail sur les litiges  
et la rémunération**

Associate Chief Judge J.J. Threlfall  
The Law Courts  
Provincial Judges' Chambers  
4<sup>th</sup> Floor, 1355 Water Street  
Kelowna, BC V1Y 8K6  
T: (250) 470-6811 &  
(250) 470-3809 (private)  
F: (250) 470-6810  
@: jthrelfall@judicom.gc.ca

**Roles and Responsibilities Study  
Étude sur les rôles**

Judicial Independence  
Indépendance judiciaire  
Madam Justice Kathleen E. McGowan  
Ontario Court of Justice  
80 Dundas Street  
2<sup>nd</sup> Floor, Unit E  
London, ON N6A 6A5  
T: (519) 660-3014 (0)  
T: (416) 660-3020 (direct)  
F: (519) 660-3024  
C: (519) 476-8607  
@: Kathleen.McGowan@jus.gov.on.ca

**GROUP RESPONSIBLE  
FOR JURISDICTION  
GROUPE RESPONSABLE  
DE LA JURIDICTION**

**Responsibility of the 2<sup>nd</sup> Vice-  
President and 3<sup>rd</sup> Vice-Presidents  
Responsabilité du 2<sup>e</sup> vice-président  
et du 3<sup>e</sup> vice-président**

**Committee on the Law  
Comité sur le droit**

Judge Carol Ann Snell  
Provincial Court of Saskatchewan  
Provincial Court House  
4<sup>th</sup> Floor, 1815 Smith Street  
Regina, SK S4P 3V7  
T: (306) 787-0566  
F: (306) 787-3933  
@: csnell@judicom.gc.ca

**Civil Courts  
Cours civiles**

Judge Sandra L. Hunt-McDonald  
Provincial Court of Alberta  
800 – 5<sup>th</sup> Avenue S.W.  
7<sup>th</sup> Floor  
Calgary, AB T2P 3T6  
T: (403) 297-7361  
F: (403) 297-7886  
@: shuntmcdonald@judicom.gc.ca

**Family and Youth Justice  
Familie et jeunesse**

Judge Sheila P. Whelan  
Provincial Court of Saskatchewan  
220 – 19<sup>th</sup> Street East  
Saskatoon, SK S7K 2H6  
T: (306) 933-6682  
F: (306) 933-8088  
@: swhelan@judicom.gc.ca

Judge Claude C. Boulanger  
Cour du Québec  
Palais de Justice, #JR-244  
300, boulevard Jean-Lesage  
Québec, QC G1K 3K6  
T: (418) 649-3492  
F: (418) 528-6730  
@: cboulanger@judicom.gc.ca

**Court Structure and Jurisdiction  
Comité sur les structures  
et la juridiction des cours**

**GROUP RESPONSIBLE  
FOR SPECIAL PROJECTS  
GROUPE RESPONSABLE  
DES PROJETS SPÉCIAUX**

**Responsibility of the President  
and Past President  
Responsabilité du président  
et du président sortant**

**History Project**  
Project histoire  
Judge Cheryl L. Daniel  
Provincial Court of Alberta  
5<sup>th</sup> Floor  
323 - 6<sup>th</sup> Avenue S.E.  
Calgary, AB T2G 4V1  
T: (403) 297-2676  
F: (403) 297-5287  
@: cdaniel@judicom.gc.ca

**Liaison with Judicial and Legal  
Organizations  
Organisations liaison avec les  
organismes judiciaires et juridiques**  
Judge Robert B. Hyslop  
Provincial Court of Newfoundland & Labrador  
Box 68, Atlantic Place 215 Water St.  
St. John's, NL A1C 6C9  
T: (709) 729-3541 (direct)  
F: (709) 729-6272  
@: rhysslop@judicom.gc.ca



Photo : Denyse Leduc

## Nos juges DANS LE GRAND NORD



→ pages 14-45

## Judicial Life IN THE NORTH



- |  |              |   |
|--|--------------|---|
| <b>LES DÉPORTÉS DU LABRADOR</b><br>Par le juge James Igloliorte, Terre-Neuve-Labrador  | <b>14-15</b> | <b>IN THE NORTHERN INUIT COMMUNITIES</b><br>By Judge James Igloliorte, Newfoundland-Labrador                              |
| <b>SI LA VIE VOUS INTÉRESSE... !</b><br>Par le juge Michel Parent, Québec  | <b>16-17</b> | <b>IF YOU'RE INTERESTED IN LIFE</b><br>By Judge Michel Parent, Québec   |
| <b>LA JUSTICE À LA BAIE D'HUDSON, BAIE JAMES ET BAIE D'UNGAVA</b><br>par la juge Denyse Leduc, Québec                        | <b>18-19</b> | <b>JUSTICE IN HUDSON BAY, JAMES BAY AND UNGAVA BAY</b><br>By Judge Denyse Leduc, Québec                                   |
| <b>ÊTRE JUGE DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO</b><br>par le Juge Peter T. Bishop de l'Ontario                                 | <b>20-21</b> | <b>BEING A JUSTICE IN THE NORTH WESTERN ONTARIO</b><br>By Justice Peter T. Bishop, Ontario                                |
| <b>UN TRIBUNAL EN LIBERTÉ SURVEILLÉE<br/>DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO</b><br>Juge Don Fraser, Ontario                     | <b>22-23</b> | <b>THE COURT ON PROBATION<br/>IN NORTHWESTERN ONTARIO</b><br>By Justice Don Fraser, Ontario                               |
| <b>AU NORD DU MANITOBA, ÊTRE JUGE,<br/>CE N'EST PAS COMME DANS LES VILLES DU SUD</b><br>Par le juge Roger Grégoire, Manitoba | <b>24-25</b> | <b>BEING A JUDGE IN NORTHERN MANITOBA<br/>IS NOT LIKE BEING A JUDGE IN THE SOUTH</b><br>By judge Roger Gregoire, Manitoba |
| <b>JUSTICE À LA KUNA YALA DANS LA CONFORT D'UN HAMAC</b><br>par le juge Russ Moxley, Saskatchewan                            | <b>26-27</b> | <b>KUNA YALA JUSTICE, IN NORTHERN SASKATCHEWAN</b><br>By Judge Ross Moxley, Saskatchewan                                  |
| <b>IL FAUT DU CHIEN POUR ÊTRE JUGE</b><br>par le judge Sid Robinson, Saskatchewan  | <b>28-29</b> | <b>JUDGING IN NORTHERN SASKATCHEWAN AND RUNNING 50 DOGS</b><br>By Judge Sid Robinson, Saskatchewan                        |
| <b>LA JUSTICE DU NORD N'EST PAS AFFAIRE D'ADRESSE</b><br>Par le juge Eldon Simpson, Alberta                                  | <b>30-31</b> | <b>ASSUMPTION, PEACE RIVER, VERMILION</b><br>By Judge Eldon Simpson, Alberta  |
| <b>SIFFLER POUR AVERTIR LES OURS DE MA PRÉSENCE</b><br>par le juge Stan Peck, Alberta  | <b>32-33</b> | <b>WHISTLING TO ALERT BEARS OF MY PRESENCE</b><br>Judge Stan Peck, Alberta  |
| <b>"ÇA ME FAIT PEUR"</b><br>par le juge Ed de Walle de Colombie-Britannique  | <b>34-35</b> | <b>DEASE LAKE CIRCUIT IN NORTHERN B.C.</b><br>By Judge Ed de Walle, B.C.  |
| <b>LA FEMME DU JUGE D'EUDICE HARRISON</b><br>Un livre lu par la juge Jane Auxier de la Colombie-Britannique                  | <b>36-37</b> | <b>THE JUDGE'S WIFE BY EUNICE M.L. HARRISON.</b><br>A book review by Judge Jane Auxier, British Columbia                  |
| <b>LES TROUS PERDUS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST</b><br>Juge Bernadette Schmaltz, Territoires du Nord-Ouest                 | <b>38-39</b> | <b>GOING TO FAR FLUNG PLACES IN NWT</b><br>By Judge Bernadette Schmaltz, NWT  |
| <b>LE YUKON S'EST GLISSÉ DANS MON ÂME ET EST DEvenu MA MAISON</b><br>par le juge à la retraite Barry Stuart                  | <b>40-41</b> | <b>LIFE AS A NORTHERN JUDGE</b><br>By Judge Barry Stuart (retired) Yukon Territory  |
| <b>LA MÉDIATION VENUE DU SUD ET LES PROBLÈMES INUIT</b><br>Juge Gallagher, Colombie-Britannique                              | <b>42-43</b> | <b>INUIT PROBLEM SOLVING AND SOUTHERN MEDIATION</b><br>By Judge Gallagher, British Columbia                               |
| <b>QUAND LA COUR DE JUSTICE DU NUNAVUT VOLE</b><br>par la juge Robert G. Kilpatrick, Nunavut                                 | <b>44-45</b> | <b>NUNAVUT COURT OF JUSTICE ON THE MOVE</b><br>By Justice Robert G. Kilpatrick, Nunavut                                   |